RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2012
2013

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES
ET DE L'ALIMENTATION

UN
QUÉBEC
POUR TOUS

Québec

Ce document a été préparé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation en conformité avec l'article 24 de la Loi sur l'administration publique.

Il est possible de consulter cette publication en format électronique (PDF) dans le site Web du Ministère.

Pour obtenir de plus amples renseignements :

Direction de la planification et des priorités stratégiques

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 9e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : 418 380-2100, poste 3037
Télécopieur : 418 380-2142
Internet : www.mapaq.gouv.qc.ca

Coordination

Direction de la planification et des priorités stratégiques

Conception graphique

Dièse / Solutions visuelles & design

Édition

Direction des communications

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal : 2013
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-550-68626-2 (imprimé)
ISBN 978-2-550-68627-9 (électronique)
ISSN 1703-8960 (imprimé)
ISSN 1703-8979 (électronique)

La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée à la condition que la source soit mentionnée.

Imprimé sur du Rolland Enviro 100,
contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation

100 %

BIOGAZ

LETTRE DU MINISTRE

Monsieur Jacques Chagnon

Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2012-2013* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ce rapport a été préparé selon les modalités de reddition de comptes prévues par la Loi sur l'administration publique.

Les résultats qui y sont présentés témoignent de la volonté du Ministère de répondre aux enjeux ministériels définis dans son plan stratégique 2011-2014 : des aliments du Québec au goût des consommateurs, une industrie bioalimentaire contribuant à une économie prospère, un développement en harmonie avec les attentes de la société et une organisation performante.

Je remercie tous les membres du personnel du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation qui, par leur travail, leur professionnalisme et leur dévouement, ont permis d'atteindre les résultats décrits dans ce rapport.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le vice-premier ministre
et ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,

François Gendron
Québec, septembre 2013

LETTRE DU SOUS-MINISTRE

Monsieur François Gendron

Vice-premier ministre
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

C'est avec fierté que je vous présente le *Rapport annuel de gestion 2012-2013* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, préparé selon les exigences de la Loi sur l'administration publique.

Vous y trouverez les résultats qu'a atteints le Ministère au regard des objectifs du Plan stratégique 2011-2014 et du Plan d'action ministériel de développement durable 2009-2015, ainsi que des engagements formulés dans sa déclaration de services aux citoyens. Ce rapport fait état également du respect des exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

Je tiens tout particulièrement à remercier les membres du personnel du Ministère pour tout le travail accompli au cours de la dernière année. Les résultats obtenus témoignent de l'excellence de ce travail qui consiste, notamment, à appuyer une offre alimentaire de qualité et à promouvoir l'essor du secteur bioalimentaire, dans une perspective de développement durable et pour le mieux-être de la société québécoise.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Le sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,

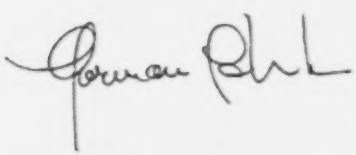

Norman Johnston
Québec, septembre 2013

DÉCLARATION DU COMITÉ DE DIRECTION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

La fiabilité de l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2012-2013* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et des contrôles qui s'y rapportent relève de la compétence du sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Pour appuyer ce dernier dans sa tâche, la Direction de l'évaluation de programmes et de la vérification interne du Ministère a validé, conformément aux normes d'examen généralement reconnues, les résultats et les explications présentés dans ce rapport et lui a remis un compte rendu favorable à cet égard.

De plus, chacun des membres du comité de direction du Ministère confirme l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de l'information présentée et des contrôles afférents.

Par conséquent, nous déclarons que ce rapport annuel de gestion est fiable et qu'il correspond à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2013.

LES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION,

- **Norman Johnston**
  Sous-ministre

- **Michel Bonneau**
  Sous-ministre adjoint
  Direction générale du développement régional et du développement durable

- **Madeleine Fortin**
  Sous-ministre adjointe
  Direction générale de la santé animale et de l'inspection des aliments

- **Abdoul Aziz Niang**
  Sous-ministre adjoint *par intérim*
  Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales

- **Christian Dubois**
  Sous-ministre associé
  Direction générale de la formation bioalimentaire

- **Bernard Verret**
  Sous-ministre adjoint
  Direction générale des politiques agroalimentaires

- **Manon Boucher**
  Sous-ministre adjointe
  Direction générale de la transformation alimentaire et des marchés

- **Daniel Roy**
  Directeur général
  Direction générale des services à la gestion

Québec, septembre 2013

RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE L'ÉVALUATION DE PROGRAMMES ET DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Monsieur Norman Johnston

Sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Québec

Monsieur le Sous-Ministre,

Conformément au mandat que vous lui aviez confié, la Direction de l'évaluation de programmes et de la vérification interne (DEPVI) a participé aux travaux du comité de lecture du *Rapport annuel de gestion 2012-2013* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour l'exercice terminé le 31 mars 2013. Les travaux de ce comité ont porté sur la pertinence et la cohérence de l'information qui y est présentée.

La DEPVI a également examiné les résultats et les explications afférentes contenus dans ce rapport.

Nos travaux de validation ont été conduits conformément aux normes d'examen généralement reconnues. Ils ne visaient pas à vérifier les systèmes de compilation ni à évaluer le contrôle interne. En ce sens, ils ne constituent pas une vérification.

Au terme de notre mandat et en fonction de notre examen, nous concluons que les résultats et les explications afférentes présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2012-2013* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sont plausibles.

Le directeur de l'évaluation de programmes et de la vérification interne,

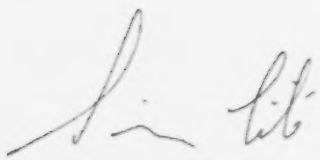

Simon Côté
Québec, juillet 2013

TABLE DES MATIÈRES

Introduction ..... p. 9

Présentation du Ministère ..... p. 11

Contexte ..... p. 12

> Mission ..... p. 12

> Clientèle ..... p. 12

> Champs d'activité ..... p. 13

> Organisation administrative ..... p. 14

L'année 2012-2013 en bref ..... p. 17

Faits saillants ..... p. 18

Performance du secteur bioalimentaire en 2012 ..... p. 20

Résultats 2012-2013 au regard du Plan stratégique 2011-2014 ..... p. 31

Sommaire des résultats 2012-2013 ..... p. 33

Premier enjeu : Des aliments du Québec au goût des consommateurs ..... p. 42

Deuxième enjeu : Une industrie bioalimentaire contribuant à une économie prospère ..... p. 54

Troisième enjeu : Un développement en harmonie avec les attentes de la société ..... p. 68

Quatrième enjeu : Une organisation performante ..... p. 78

Résultats 2012-2013 au regard du Plan d'action ministériel de développement durable 2009-2015 ..... p. 87

Sommaire des résultats 2012-2013 ..... p. 89

Objectifs gouvernementaux ..... p. 96

Objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 qui ne sont pas directement couverts par le plan ministériel ..... p. 119

Utilisation des ressources et exigences législatives et gouvernementales ..... p. 123

Ressources financières ..... p. 126

Ressources humaines ..... p. 128

Ressources informationnelles ..... p. 135

Autres exigences législatives et gouvernementales ..... p. 140

Annexes ..... p. 149

Lois administrées ..... p. 150

Pour nous joindre ..... p. 151

Organigramme ..... p. 152

INTRODUCTION

Le *Rapport annuel de gestion 2012-2013* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) présente un portrait des principales réalisations du Ministère pour l'année financière 2012-2013. Il vise essentiellement à informer les parlementaires et la population de sa performance au regard des objectifs qu'il s'est fixés, comme le prescrit notamment la Loi sur l'administration publique.

On trouve d'abord, en préambule, une courte présentation du Ministère, les faits saillants de l'année 2012-2013 ainsi que la performance du secteur bioalimentaire en 2012.

Le rapport proprement dit s'articule ensuite en trois parties :

- La première partie présente les résultats atteints par le Ministère en 2012-2013 à l'égard de son plan stratégique 2011-2014, soit le bilan des résultats de même que les détails entourant le suivi des indicateurs.
- La deuxième partie fait état des résultats 2012-2013 à l'égard du Plan d'action ministériel de développement durable 2009-2015.
- La troisième partie est consacrée à l'utilisation des ressources et aux exigences législatives et gouvernementales.

En annexe sont présentés les lois dont l'administration est confiée en tout ou en partie au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, les coordonnées du Ministère ainsi que son organigramme.

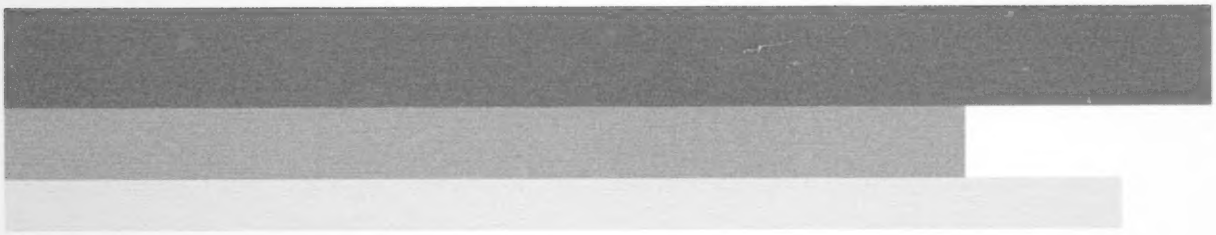

PRÉSENTATION DU **MINISTÈRE**

CONTEXTE

Au Québec, la responsabilité du développement du secteur bioalimentaire est confiée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ce secteur regroupe les activités économiques suivantes : la production agricole ; les pêches et l'aquaculture commerciales (en eau salée et en eau douce) ; la transformation des aliments et des boissons ; la commercialisation des aliments (distribution en gros et au détail) et le réseau de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions. Le Ministère contribue également à la protection de la santé publique et à l'amélioration de la santé animale en exerçant une surveillance de toute la chaîne bioalimentaire. De plus, il offre une formation générale et continue en agriculture.

Pour ce faire, le Ministère peut compter sur le savoir-faire et la connaissance de quelque 1 800 employés qui sont issus de disciplines variées. Ceux-ci travaillent en majorité en dehors des grands centres urbains, au cœur même des 17 régions administratives du Québec.

Mission

Pour que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation exerce son rôle et remplisse ses engagements envers la population et le secteur bioalimentaire, la mission suivante lui a été confiée :

> « Appuyer une offre alimentaire de qualité et promouvoir l'essor du secteur bioalimentaire dans une perspective de développement durable, pour le mieux-être de la société québécoise[1]. »

Cette mission traduit l'engagement ferme du Ministère en faveur d'une offre de produits alimentaires québécois, reconnus ici comme ailleurs pour leur qualité. En mettant à l'avant-plan le produit alimentaire, elle reconnaît également la satisfaction du consommateur comme le principal levier de développement de l'industrie bioalimentaire.

Le secteur bioalimentaire contribue grandement à l'économie québécoise et à la vitalité des régions. En visant l'essor de ce secteur, la mission du Ministère confirme le rôle de celui-ci dans la mise en place d'un environnement d'affaires propice au développement du potentiel bioalimentaire du Québec, dont la mise en valeur du territoire agricole et des ressources marines.

Cette mission s'inscrit également dans une perspective de développement durable puisqu'elle répond à la fois aux enjeux économiques du secteur et aux attentes de la société québécoise à l'égard notamment de la santé, de la protection de l'environnement, des rapports harmonieux avec les divers acteurs économiques et sociaux sur le territoire québécois et du développement des régions. La recherche continuelle d'un tel équilibre contribue au mieux-être individuel et collectif de la population québécoise.

Clientèle

Les interventions du Ministère touchent une clientèle étendue et diversifiée :

- Consommateurs ;
- Producteurs agricoles ;
- Pêcheurs et aquaculteurs ;
- Transformateurs alimentaires ;
- Distributeurs, grossistes et détaillants en alimentation ;
- Manipulateurs d'aliments et restaurateurs ;
- Fournisseurs de services à la production ;
- Étudiants du domaine bioalimentaire.

1. Plan stratégique 2011-2014 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Champs d'activité

Pour remplir sa mission, le Ministère assure la conception et la mise en œuvre des politiques et des programmes nécessaires au développement du secteur bioalimentaire. Ses interventions peuvent prendre l'une des trois formes suivantes :

Soutien professionnel

- Services aux entreprises des secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture, des pêches et de la transformation alimentaire
- Appui des agents économiques dans la mise en valeur du bioalimentaire
- Transfert technologique et aide à l'innovation
- Formation collégiale et professionnelle offerte par l'Institut de technologie agroalimentaire
- Soutien au développement des marchés internes et externes
- Soutien à la coordination verticale entre les maillons de la chaîne du secteur bioalimentaire
- Promotion de la sécurité des aliments et veille en santé publique et animale
- Veille économique et commerciale
- Relations fédérales-provinciales et commerciales

Encadrement réglementaire

- Contrôle de l'innocuité et de la salubrité des produits agricoles, marins et alimentaires
- Gestion des permis accordés aux établissements alimentaires et aquacoles
- Mise en œuvre de la traçabilité des animaux et des aliments
- Santé et bien-être des animaux, et protection phytosanitaire des cultures
- Protection des appellations réservées et des termes valorisants
- Enregistrement des entreprises agricoles
- Orientation des lois, dont la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche

Appui financier

- Aide au développement des entreprises agricoles et aquacoles ainsi qu'à celui des entreprises de pêche et de transformation alimentaire
- Aide à la mise en place de stratégies sectorielles d'amélioration de la compétitivité
- Aide à l'investissement en agroenvironnement et en aquaenvironnement
- Soutien à la relève
- Appui à la recherche et à l'innovation
- Aide au développement bioalimentaire sectoriel et régional
- Appui au développement des marchés
- Soutien à la promotion des produits québécois
- Aide à l'amélioration de la santé animale
- Soutien à l'amélioration de la salubrité et de la qualité des aliments
- Crédit de taxes foncières agricoles

Organisation administrative

Pour remplir les différents volets de sa mission, le Ministère s'appuie sur les unités administratives suivantes :

- Direction générale du développement régional et du développement durable ;
- Direction générale de la santé animale et de l'inspection des aliments ;
- Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales ;
- Direction générale des politiques agroalimentaires ;
- Direction générale de la transformation alimentaire et des marchés ;
- Direction générale des services à la gestion ;
- Institut de technologie agroalimentaire.

L'organigramme du Ministère au 31 mars 2013 se trouve en annexe du présent rapport.

De plus, trois organismes sont placés sous l'autorité du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation :

- La Financière agricole du Québec (www.fadq.qc.ca) ;
- la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (www.rmaaq.gouv.qc.ca) ;
- la Commission de protection du territoire agricole du Québec (www.cptaq.gouv.qc.ca).

Pour en savoir davantage sur ces trois organismes, le lecteur est invité à consulter leurs rapports annuels de gestion et leurs sites Web respectifs.

L'ANNÉE 2012-2013 EN BREF

FAITS SAILLANTS

Rencontre avec des partenaires du secteur bioalimentaire en vue de l'adoption de la Politique de souveraineté alimentaire

En prévision de l'adoption de la première politique de souveraineté alimentaire du Québec, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a convié des partenaires du secteur bioalimentaire à une séance de travail qui a eu lieu le 22 mars 2013 à Québec. Plus de 80 personnes étaient présentes à ce rendez-vous, principalement des représentants de plus d'une trentaine d'organisations issues des différents maillons du secteur bioalimentaire et d'autres partenaires de la société québécoise concernés par ce sujet.

Cette rencontre a d'abord permis de présenter aux participants les grandes lignes du projet de politique de souveraineté alimentaire, puis d'échanger sur les enjeux et les orientations à privilégier. Des pistes d'action envisagées par le gouvernement pour la mise en œuvre de la Politique ont également été soumises aux partenaires pour réflexion et discussion.

L'exercice s'est avéré déterminant pour la validation du projet de politique de souveraineté alimentaire, avant son adoption par le gouvernement du Québec.

Signature de l'accord-cadre multilatéral *Cultivons l'avenir 2* et négociation d'un accord bilatéral

Le gouvernement du Québec a signé l'accord-cadre *Cultivons l'avenir 2*, visant la mise en place d'une nouvelle politique agricole et agroalimentaire fédérale-provinciale-territoriale à compter du 1er avril 2013, et ce, pour une période de cinq ans.

Cet accord-cadre comprend des programmes de gestion des risques agricoles refondus, en complément des programmes québécois, dont le financement fédéral est évalué à 524 millions de dollars répartis sur 5 ans.

Un accord bilatéral négocié au cours de la même période prévoit un investissement fédéral, majoré à 176 millions de dollars sur 5 ans, pour la mise en œuvre d'initiatives stratégiques élaborées par le Québec sur le plan de l'innovation, de la compétitivité et du développement des marchés ainsi que de l'adaptation des entreprises.

Nouveau plan d'action pour le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales

Le 18 décembre 2012, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation réunissait des représentants de l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales et de ministères ou partenaires de l'industrie, dont Pêches et Océans Canada, ainsi que des représentants de tables sectorielles, de MERINOV[2] et de la SORDAC[3].

Cette rencontre avait notamment pour objectif d'obtenir un consensus sur les principaux enjeux en matière de capture, d'aquaculture, de transformation et de commercialisation de même que sur les actions à préconiser pour les cinq prochaines années afin d'aider l'industrie à répondre à ces enjeux.

À l'issue de cette journée de discussion et de réflexion, les préoccupations exprimées et les pistes d'action indiquées par les participants ont conduit à un nouveau plan d'action ministériel pour les pêches et l'aquaculture commerciales.

2 Centre d'innovation de l'aquaculture et des pêches du Québec.
3 Société de recherche et de développement en aquaculture continentale.

Campagne « Aliments du Québec : toujours le bon choix ! »

Le 29 janvier 2013, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation lançait la troisième phase de la campagne « Aliments du Québec : toujours le bon choix ! », qui s'est déployée à la télévision, à la radio, dans les magazines et sur le Web. Un récent sondage mené pour le Ministère par la firme SOM inc. a révélé que 82 % des consommateurs ont remarqué la campagne promotionnelle. Plus encore, grâce à cette initiative, 76 % des consommateurs veulent choisir plus souvent qu'auparavant des produits alimentaires d'ici ou les demander à leur épicier ou à leurs restaurateurs lorsqu'ils ne les trouvent pas sur les tablettes ou dans les menus. Les messages promotionnels véhiculés par le Ministère ont donc porté fruit et ont sensibilisé les Québécois à l'importance de choisir des produits d'ici et de passer à l'action.

L'industrie bioalimentaire québécoise a également contribué à la campagne « Aliments du Québec : toujours le bon choix ! ». Par exemple, l'Association des détaillants en alimentation du Québec a organisé le concours « Les Aliments du Québec dans mon panier ! », qui a permis de consolider les relations d'affaires entre les détaillants et leurs fournisseurs bioalimentaires d'ici, et ce, par l'entremise d'une mise en marché particulière visant à faire découvrir leurs produits aux consommateurs.

Complexe de diagnostic et d'épidémiosurveillance vétérinaires du Québec

Le Complexe de diagnostic et d'épidémiosurveillance vétérinaires du Québec (CDEVQ) a été inauguré. Construit au coût de 51,6 millions de dollars, ce centre de nécropsie et de diagnostic en pathologie animale réunit les actions du Laboratoire d'épidémiosurveillance animale du Québec (LEAQ) et de certains laboratoires du Service de diagnostic de la Faculté de médecine vétérinaire (FMV) de l'Université de Montréal. Un tel partenariat consolide les activités des deux organisations et leur permet de mieux relever les défis associés au contrôle des maladies endémiques et émergentes.

Modifications législatives et réglementaires

Le Règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens est entré en vigueur. Les normes qu'il définit permettent de mieux encadrer la garde des chats et des chiens. De plus, un projet de loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux a été adopté pour, entre autres, accroître substantiellement les amendes imposées aux contrevenants et intégrer dans cette loi le pouvoir d'exiger des permis pour les propriétaires ou gardiens de quinze chats et chiens ou plus et pour les exploitants des lieux où ces animaux sont recueillis.

En outre, le Règlement sur les aliments a été modifié pour y introduire la traçabilité des œufs de consommation. Il s'agit du premier aliment à faire l'objet d'une telle réglementation au Québec.

Inauguration du Pavillon horticole écoresponsable de l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA)

Le 19 novembre 2012, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. François Gendron, a inauguré le Pavillon horticole écoresponsable de l'ITA, campus de Saint-Hyacinthe.

À la fois outil pédagogique, vitrine horticole et lieu de recherche, le nouveau pavillon a pour vocation la mise en valeur des bienfaits de l'horticulture ornementale pour l'environnement, la santé et le bien-être.

Conçu dans une perspective durable et innovatrice, ce pavillon multifonctionnel comporte des aménagements végétaux (murs végétaux intérieurs et extérieurs, toit vert) qui jouent un rôle actif dans la dynamique du bâtiment. Les ressources physiques disponibles (eau, énergie solaire, géothermie) ont également été intégrées dans la construction de façon à limiter son impact sur l'environnement.

Ce projet d'avant-garde, honoré lors de la présentation des Trophées Innovation et développement durable Contech en 2012 et récipiendaire d'un Prix d'excellence en immobilier 2013 de l'Institut de développement urbain du Québec, fait rayonner la construction écologique au Québec et contribue à la mission éducative de l'ITA.

PERFORMANCE DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE EN 2012

Dans l'ensemble, plusieurs gains pour le secteur bioalimentaire

En 2012, les secteurs de la production agricole, des pêches et de la transformation bioalimentaire ont généralement maintenu ou amélioré leur chiffre d'affaires. Les ventes des entreprises agricoles ont poursuivi sur leur lancée des récentes années, affichant une croissance de 3,2 % au Québec. Elles ont ainsi atteint un nouveau sommet de 7,6 milliards de dollars. Pour leur part, les livraisons manufacturières de la transformation bioalimentaire se sont maintenues au même niveau que celui de 2011, s'estimant à 23 milliards de dollars en 2012. Rappelons qu'elles avaient connu une hausse de 5 % en 2011. Contrairement à l'ensemble du secteur de la transformation au Québec, il est à noter que les livraisons manufacturières des transformateurs bioalimentaires étaient, en 2012, supérieures de près de 15 % au niveau qu'elles présentaient avant la récession de 2008-2009.

Graphique 1 - Livraisons manufacturières au Québec, transformation bioalimentaire[4]

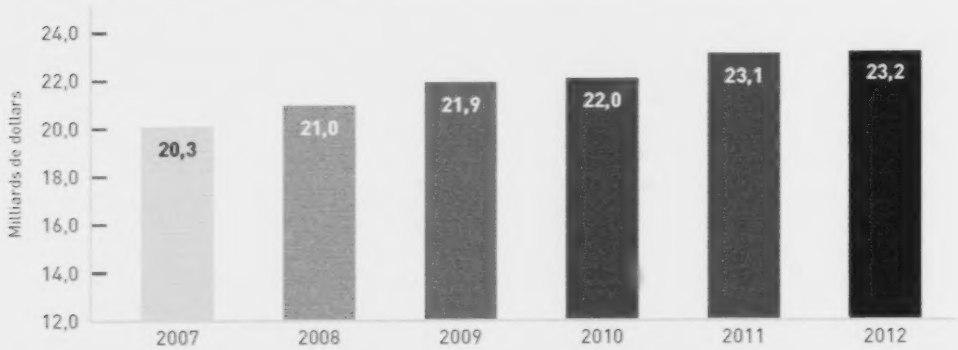

Sources : Statistique Canada, CANSIM, tableau 301-0006 ; MAPAQ, *Activité bioalimentaire au Québec en 2012 – Bilan et perspectives.*

Selon les estimations disponibles, le chiffre d'affaires des transformateurs de produits laitiers s'est accru de 2 % en 2012 pour atteindre près de 5 milliards de dollars. Le secteur des produits laitiers et celui des viandes ont totalisé des ventes de presque 10 milliards de dollars en 2012, ce qui représente plus de 40 % du chiffre d'affaires de la transformation bioalimentaire au Québec.

Par ailleurs, la valeur des débarquements de la pêche commerciale en eau marine a augmenté de 8 % pour atteindre 161 millions de dollars en 2012.

4. Données de 2007 à 2011 mises à jour depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2011-2012*.

La poursuite de la croissance des exportations

Les exportateurs de produits bioalimentaires du Québec se sont une fois de plus signalés en 2012. En effet, la valeur des exportations internationales bioalimentaires du Québec s'est accrue de 9 % pour atteindre 6,1 milliards de dollars. Cette performance est d'autant plus méritoire que la conjoncture économique n'a pas été des plus favorables dans les principaux marchés d'exportation du Québec que sont les États-Unis et l'Union européenne. La preuve en est que la valeur totale des exportations internationales du Québec, tous biens et marchandises confondus, a connu une croissance nulle en 2012.

De plus, en 2012, la valeur des exportations internationales bioalimentaires du Québec a dépassé de plus de 770 millions de dollars celle de ses importations internationales bioalimentaires. En d'autres termes, le Québec affiche un excédent de sa balance commerciale au chapitre des échanges internationaux de produits bioalimentaires, et ce, pour une huitième fois au cours des dix dernières années.

Avec des exportations de plus de 1,4 milliard de dollars, la viande porcine constitue le principal fer de lance de la conquête des marchés extérieurs. Après une augmentation de plus de 23 % en 2011, les exportations internationales de viande porcine ont enregistré une nouvelle hausse de 5 % en 2012.

Graphique 2 - Exportations internationales bioalimentaires du Québec

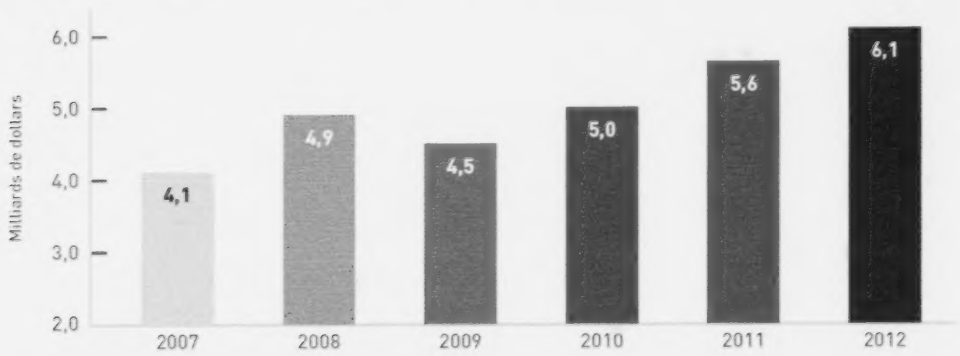

Sources : Global Trade Atlas ; compilation du MAPAQ.

Plusieurs autres produits bioalimentaires du Québec ne sont pas en reste, leur popularité ayant également augmenté sur les marchés internationaux en 2012. En particulier, la valeur des exportations internationales s'est élevée de 39 % pour les produits de confiserie à base de sucre, de 22 % pour les préparations à base de céréales et de farine, de 14 % pour les aliments destinés aux animaux et de 13 % pour les fruits, les légumes et les préparations à base de fruits et légumes. Ces produits regroupent 16 % des exportations internationales bioalimentaires québécoises.

Le MAPAQ en action pour la promotion des produits bioalimentaires québécois à l'étranger

Le Ministère contribue à la promotion des produits bioalimentaires québécois sur les marchés internationaux. En 2012-2013, il a soutenu des activités d'accueil d'acheteurs étrangers donnant lieu à plus de 760 rencontres avec des exportateurs agroalimentaires québécois. De plus, près de 240 entreprises ont participé à des activités de développement des exportations. Du côté des produits marins et aquacoles, le Ministère a aussi appuyé 33 participations d'entreprises à des activités de développement des exportations en 2012-2013.

Le Ministère s'est également impliqué dans des opérations de promotion et de mise en valeur des produits bioalimentaires québécois auprès de grossistes, de médias spécialisés et du grand public sur des marchés internationaux. Mentionnons notamment la mission ministérielle tenue en novembre 2012 en Chine ainsi que celle tenue à Boston en mars 2013, à l'occasion d'une importante foire internationale des produits de la mer. Ces activités de promotion contribuent à renforcer la présence des produits du Québec au sein de ses principaux marchés d'exportation et permettent de tirer profit des possibilités de croissance qu'offrent les nouveaux marchés en émergence.

Contribuer à faire connaître les produits bioalimentaires québécois sur les marchés extérieurs est primordial, car plus de la moitié des ventes du secteur ont lieu à l'extérieur du Québec, que ce soit au Canada ou hors de nos frontières.

Un marché important au Québec

Au Québec, les efforts de promotion pour l'achat des produits d'ici sont à considérer, compte tenu de la demande bioalimentaire qui atteint 34 milliards de dollars, de la place importante qu'occupe le secteur bioalimentaire dans toutes les régions du Québec et de la force stabilisatrice qu'il représente en période de fluctuations économiques. Ainsi, la campagne ministérielle de promotion « Aliments du Québec : toujours le bon choix ! » sensibilise les consommateurs à la qualité des produits du Québec, accentue la demande pour ces produits et incite, par conséquent, les détaillants et les restaurateurs à étendre leur offre de produits québécois.

Le MAPAQ en action pour la promotion des produits bioalimentaires québécois au Québec

Afin de faciliter l'identification des produits d'origine québécoise sur les tablettes, le Ministère soutient l'organisme Aliments du Québec, qui a pour mandat l'attestation et la mise en valeur de ces produits. Bénéficiant d'une notoriété assistée[5] atteignant 86 % parmi les consommateurs, les logos « Aliments du Québec » et « Aliments préparés au Québec » les guident vers les produits d'origine québécoise.

L'intervention du Ministère dans la promotion intérieure des produits d'ici comprend aussi des actions visant à faciliter l'arrimage et la circulation de l'information entre les fabricants de produits bioalimentaires et les distributeurs. Le Ministère a notamment soutenu, en 2012-2013, diverses activités permettant à plusieurs entreprises bioalimentaires de faire connaître leurs produits auprès de représentants du commerce de détail et de la restauration. Ces échanges sont formateurs pour les petites et les moyennes entreprises du secteur bioalimentaire, en les informant des critères à remplir pour mettre en marché leurs produits et en les aidant à répondre aux besoins des distributeurs.

Le Ministère a également soutenu, en 2012-2013, trois nouveaux projets d'entreprises ou de regroupements d'entreprises qui se sont engagés dans une démarche visant l'obtention d'une appellation réservée.

Enfin, pour une deuxième année en 2012-2013, le Ministère a appuyé les associations de pêcheurs de homards des Îles-de-la-Madeleine et de la Gaspésie dans leurs projets de traçabilité. Le système mis en place permet d'attester la provenance québécoise des homards et contribue ainsi à les promouvoir auprès des consommateurs.

Ces efforts de promotion, ici comme à l'étranger, comptent parmi les facteurs favorisant le développement des activités reliées à la production primaire et à la transformation bioalimentaire au Québec. En outre, près de 70 % de la production agricole québécoise est achetée par le secteur de la transformation du Québec.

5. Le taux de notoriété assistée est le pourcentage de personnes qui disent connaître une marque présentée dans une liste ou citée par le sondeur.

Une conjoncture agricole qui demeure favorable dans l'ensemble

Dans le domaine de la production agricole, la pire sécheresse des 50 dernières années et la réduction des troupeaux de bovins aux États-Unis de même que la vigueur de la demande outre-mer pour les viandes rouges ont marqué la conjoncture des marchés en 2012. Ces facteurs ont contribué à soutenir, et dans certains cas à relever, les prix de référence nord-américains, qui étaient déjà à des niveaux historiquement élevés.

Ainsi, en 2012, tant les producteurs de grains et d'oléagineux que les éleveurs de bovins ont vu leurs prix de vente atteindre de nouveaux sommets, même si le dollar canadien s'est maintenu autour de la parité avec la devise américaine. Pour les éleveurs de porcs, les prix de vente se sont approchés du sommet de 2011.

Dans ces conditions, la croissance des revenus agricoles s'est poursuivie en 2012. En effet, la valeur des recettes monétaires agricoles provenant du marché est passée au Québec de 7,3 milliards de dollars en 2011 à 7,6 milliards de dollars en 2012. En particulier, elle a atteint 2,7 milliards dans les productions végétales, ce qui correspond à une hausse de 9 %, et 4,9 milliards dans les productions animales, soit le même montant qu'en 2011.

Avec les paiements de programme, d'un montant de 0,8 milliard de dollars, les recettes monétaires totales se sont élevées à 8,4 milliards de dollars en 2012 au Québec, ce qui représente une hausse de 4 %.

Dans l'ensemble, l'augmentation des recettes monétaires a été légèrement supérieure à celle des dépenses d'exploitation, alors que la croissance au chapitre de l'alimentation animale et des engrais a été atténuée par des réductions parmi d'autres postes de dépenses, tels que le combustible de chauffage, les primes d'assurance-stabilisation et l'achat de bétail. Les recettes monétaires agricoles totales ont augmenté de 346 millions de dollars en 2012, comparativement à 215 millions de dollars pour les dépenses d'exploitation.

Il est à noter que, pour une troisième année consécutive, les revenus que les producteurs agricoles ont tirés du marché ont dépassé en 2012 le total de leurs coûts d'exploitation et d'amortissement.

Graphique 3 - Recettes monétaires et dépenses agricoles au Québec

Sources : Statistique Canada, CANSIM, tableaux 002-0001 et 002-0005 ; compilation du MAPAQ.

Dans ces circonstances, le revenu agricole net s'est maintenu en 2012 au Québec. Comme l'indique la figure suivante, il s'est chiffré à 1,2 milliard de dollars, un résultat similaire à celui de 2011. C'est 288 millions de plus que la moyenne du revenu agricole net observée durant la période 2007-2011.

Graphique 4 - Revenu agricole net au Québec[6,7]

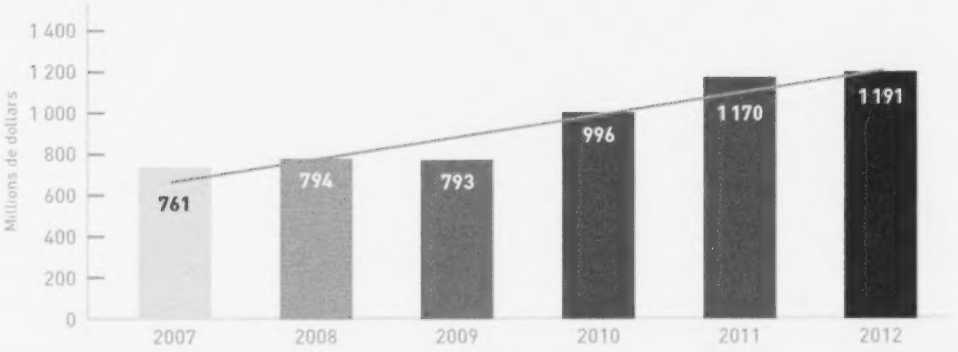

Sources : Statistique Canada, CANSIM, tableau 002-0009 ; Agriculture et Agroalimentaire Canada, février 2013 (prévision 2012) ; compilation du MAPAQ.

Des adaptations nécessaires

Néanmoins, ces résultats globaux masquent certaines réalités. Le contexte d'affaires a été moins favorable pour certains secteurs de la production agricole au cours des dernières années, notamment en raison de la croissance du coût des intrants, des flambées momentanées des coûts de l'alimentation animale, de l'apparition de maladies et de la remontée du dollar canadien vers la parité avec la devise américaine. Mise en place par le MAPAQ en 2010, la Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles prévoit un accompagnement et des services-conseils visant le redressement des entreprises les plus touchées, ainsi qu'un soutien financier à l'égard des investissements requis.

Plus de 600 nouvelles entreprises agricoles se sont engagées en 2012-2013 dans cette démarche d'accompagnement. Depuis son entrée en vigueur, la Stratégie a permis de venir en aide à plus de 1 500 entreprises agricoles au Québec. En améliorant leurs perspectives de viabilité, ces entreprises contribueront au développement des régions, au dynamisme des collectivités rurales et à la vigueur de la chaîne d'approvisionnement bioalimentaire.

6. Après amortissement et valeur de la variation des stocks.
7. Données de 2010 et de 2011 mises à jour depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2011-2012*.

Le MAPAQ en action pour la vitalité des régions du Québec

Certaines interventions du Ministère visent à favoriser la rentabilité des entreprises agricoles, notamment en soutenant certaines initiatives basées sur la diversification des revenus ou la reconnaissance de projets multifonctionnels contribuant à la qualité de vie des communautés rurales.

En 2012-2013, le Ministère a soutenu 121 initiatives de diversification de productions ou de produits ou encore de commercialisation en circuits courts.

Le Ministère a également appuyé 101 entreprises en 2012-2013 par l'entremise du Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture, qui en est à sa deuxième année. Ce programme pilote vise notamment à rémunérer les entreprises agricoles pour l'adoption de pratiques dont les fonctions environnementales, sociales et économiques sont bénéfiques pour la communauté, mais dont les coûts ne sont pas couverts par le marché.

La pérennité du secteur implique également d'assurer la relève des producteurs agricoles. En 2012-2013, les programmes d'aide en faveur de la relève agricole ont permis de soutenir 239 projets d'investissement. D'un montant de 1,7 million de dollars, le soutien du Ministère a contribué à des investissements totalisant 14 millions de dollars par la relève agricole en 2012-2013.

De plus, le Ministère appuie les jeunes qui veulent assurer la relève dans le secteur des pêches. Pouvant compter sur une aide financière allant jusqu'à 25 000 dollars, 20 jeunes ont ainsi été soutenus par le Ministère dans leur projet d'acquisition d'une entreprise de pêche en 2012-2013.

Le MAPAQ en action pour les entreprises de transformation alimentaire et de produits des pêches ou de l'aquaculture commerciales

Le Ministère intervient auprès d'entreprises de la transformation qui doivent faire face à des impératifs d'adaptation, de compétitivité et de modernisation.

Ainsi, en 2012-2013, le Ministère a soutenu plus de 119 projets destinés à l'amélioration de la compétitivité et à l'adaptation aux normes d'entreprises de transformation alimentaire.

Du côté de la transformation des produits des pêches et de l'aquaculture commerciales, le Ministère a offert son aide pour 13 projets de modernisation d'équipements afin que les entreprises puissent améliorer leur productivité et relever les défis posés par la concurrence sur les marchés.

Un rôle d'accompagnement et de soutien

Le Ministère contribue au développement du secteur bioalimentaire en exerçant un rôle d'accompagnement auprès des différents maillons de la filière. Il a notamment soutenu, en 2012-2013, une cinquantaine de projets s'inscrivant dans une démarche sectorielle de développement, de partenariat d'affaires et de chaînes de valeur.

L'accompagnement du Ministère dans le secteur agricole s'observe également au chapitre des actions garantissant aux Québécois un environnement sain, l'accès à une eau salubre et de qualité ainsi que le changement de certaines pratiques.

Le MAPAQ en action pour l'agroenvironnement

En 2012-2013, le Ministère a soutenu :

- plus de 211 entreprises nouvellement impliquées dans des projets collectifs de gestion de l'eau par bassin versant. D'un montant de 6 millions de dollars, l'aide accordée à 29 projets permet de lutter conte la pollution diffuse de l'eau et les algues bleu-vert ;
- 36 projets de construction pour le stockage de fumiers ;
- 227 projets en appui à la réalisation des actions de la Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021 (SPQA), qui visent à réduire les risques associés à l'utilisation des pesticides ;
- 162 entreprises engagées dans une démarche de diagnostic spécialisé en agroenvironnement ;
- une centaine de projets destinés à réduire les émissions de gaz à effets de serre, par l'adoption de technologies de réduction de ces émissions et de valorisation énergétique de la biomasse.

Les retombées des interventions en agroenvironnement prendront la forme d'une réduction des coûts associés au traitement de l'eau potable ainsi que d'une diminution des risques de contamination des produits agricoles et des risques pour la santé de la population. Les caractéristiques reliées à une image « verte » des produits bioalimentaires du Québec représentent également un potentiel de valeur ajoutée à reconnaître, tant au Québec qu'à l'étranger.

Dans la même veine, des actions du Ministère favorisent l'implantation de mesures assurant le suivi, la qualité et la salubrité des produits bioalimentaires. Ces actions contribuent à la protection de la santé publique et animale, valorisent les produits auprès des consommateurs et réduisent, dans le cas de la traçabilité, les retombées négatives d'une crise en facilitant l'intervention rapide des autorités.

Le MAPAQ en action pour la sécurité des aliments

Le leadership du Ministère en matière de traçabilité s'est notamment traduit par une modification du Règlement sur les aliments de façon à prévoir la traçabilité des œufs de consommation. Les nouvelles modalités sont en vigueur depuis le 8 juillet 2013. Le Ministère a de plus poursuivi ses efforts en matière de traçabilité des aliments dans le secteur horticole et de traçabilité de la viande bovine.

Le Ministère a soutenu 20 entreprises de transformation alimentaire dans leur projet d'implantation d'un système de contrôle et de gestion de la qualité, par exemple la norme *Hazard Analysis and Critical Control Points* (HACCP).

Au cours des prochaines années, l'essor de nouveaux marchés offrira d'intéressantes perspectives de croissance pour le secteur bioalimentaire. Pour en tirer profit, tant le domaine de la production agricole que celui de la transformation alimentaire doivent investir afin d'améliorer leur productivité et la compétitivité de leurs produits. À cet égard, le Ministère soutient les efforts du secteur en innovation et en adaptation technologique.

En participant au transfert de technologies entre les chercheurs qui les mettent au point et les entreprises qui les adoptent, le Ministère contribue au développement du secteur bioalimentaire, à la compétitivité de ses produits et à son positionnement sur les marchés. En facilitant la circulation de l'information, il favorise la diffusion des retombées positives dans tout le secteur. Son intervention privilégie notamment les partenariats avec les centres de recherche, les établissements d'enseignement collégial et universitaire ainsi que le secteur privé.

Le MAPAQ en action pour la recherche, l'innovation et l'adaptation technologique

En 2012-2013, le Ministère a participé financièrement à des projets de recherche et d'adaptation technologique concernant, notamment, les secteurs des grains, de l'horticulture, des petits fruits et de l'agriculture biologique.

Des conseillers du Ministère sont engagés dans plus d'une vingtaine de nouveaux projets d'innovation réalisés en partenariat.

De plus, l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) s'est impliqué dans de nouveaux projets de recherche en collaboration avec le milieu.

En 2012-2013, le Ministère a poursuivi la mise en œuvre de l'entente quinquennale signée en 2011 avec MERINOV, le Centre d'innovation de l'aquaculture et des pêches du Québec. Par un investissement totalisant 24 millions de dollars sur 5 ans, il apportera sa contribution dans un secteur important pour des régions comme la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et la Côte-Nord.

Le MAPAQ en action pour un accès à des ressources et à des services spécialisés

- Sur le plan de la main-d'œuvre, l'ITA comptait plus de 900 étudiants inscrits à son programme d'études collégiales en agroalimentaire en 2012-2013.
- En 2012-2013, le Ministère a versé des bourses d'études à 27 étudiants en médecine vétérinaire orientant leur carrière vers les animaux de consommation.
- Bon an mal an, le Ministère soutient financièrement un peu plus de 1 000 entreprises agricoles ayant recours à des services-conseils dans les domaines de la technique, de la gestion, de l'accompagnement dans le transfert de ferme de même que de l'agroenvironnement.

En conclusion...

Dans l'ensemble, le secteur bioalimentaire affiche un produit intérieur brut de 21,8 milliards de dollars pour l'année 2012 au Québec. Il employait 475 000 personnes, dont plus de 124 000 dans les activités de la production agricole, des pêches et de la transformation. Ses investissements dans les secteurs de la production, des pêches et de la transformation ont atteint 1,2 milliard de dollars en 2012, sous forme de dépenses de machinerie, d'équipement et de construction. Avec les activités de distribution, les investissements dans le secteur bioalimentaire ont totalisé 2,3 milliards de dollars en 2012.

RÉSULTATS 2012-2013 AU REGARD DU PLAN STRATÉGIQUE 2011-2014

Le Plan stratégique 2011-2014 comporte quatre grands enjeux organisationnels pour lesquels des orientations stratégiques ont été définies. Chacune de ces orientations s'articule autour d'axes d'intervention, d'objectifs de résultats, d'indicateurs et de cibles à atteindre pour guider l'action du Ministère.

Ce plan stratégique est un outil de mobilisation pour tout le personnel du Ministère. Il contribue à mieux canaliser les efforts en vue de relever les défis actuels et futurs du Ministère, du gouvernement et du secteur bioalimentaire.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS 2012-2013

PREMIER ENJEU
DES ALIMENTS DU QUÉBEC AU GOÛT DES CONSOMMATEURS

ORIENTATION : DISTINGUER L'OFFRE DE PRODUITS ALIMENTAIRES QUÉBÉCOIS SUR LES MARCHÉS

AXE 1 : L'IDENTIFICATION ET LA MISE EN VALEUR DES CARACTÉRISTIQUES DISTINCTIVES DES PRODUITS QUÉBÉCOIS

OBJECTIF : FACILITER L'IDENTIFICATION DE L'OFFRE QUÉBÉCOISE PAR LE CONSOMMATEUR

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2012-2013	BILAN 2012-2013	N° PAGE
Pourcentage des consommateurs québécois sondés ayant remarqué les logos « Aliments du Québec » ou « Aliments préparés au Québec » sur les aliments produits ou préparés au Québec	Annuellement au moins 60 % des consommateurs québécois sondés	86 %	**Progresse bien**	44

OBJECTIF : APPUYER LES ENTREPRISES DANS LE DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS QUÉBÉCOIS AYANT DES CARACTÉRISTIQUES DISTINCTIVES

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2012-2013	BILAN 2012-2013	N° PAGE
Nombre de projets d'entreprises bioalimentaires soutenus pour le développement de produits avec des caractéristiques distinctives	Plus de 60 projets	13 projets	**À surveiller**	46

AXE 2 : UNE OFFRE DE PRODUITS SÉCURITAIRES

OBJECTIF : SOUTENIR UNE GESTION RESPONSABLE DES RISQUES PAR TOUS LES ACTEURS DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE AFIN DE MAINTENIR UN HAUT NIVEAU DE SÉCURITÉ DES ALIMENTS

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2012-2013	BILAN 2012-2013	N° PAGE
Taux de mise en œuvre des activités prévues dans le domaine de la maîtrise des risques des procédés spécifiques de transformation alimentaire	100 % des activités prévues	Mise en œuvre du plan d'action ministériel : activités réalisées dans une proportion de 25 %	**Progresse bien**	48
Taux de mise en œuvre des activités prévues dans le domaine de la santé et du bien-être des animaux	100 % des activités prévues	Mise en œuvre du plan d'action ministériel : 100 % des activités prévues	**Progresse bien**	48
Taux de mise en œuvre des activités prévues dans le domaine de l'affichage public des résultats d'inspection	100 % des activités prévues	Plan d'action développé	**Progresse bien**	48
Taux de réalisation des actions prévues au Plan d'action législatif et réglementaire pour réformer le régime des permis et des règlements en alimentation	100 % des actions prévues	Plan de travail établi et réalisé dans une proportion de 25 %	**À surveiller**	50
Taux de réalisation des actions prévues aux travaux préalables à l'implantation de la traçabilité dans au moins deux secteurs	100 % des actions prévues	Réalisation de 100 % des étapes prévues pour la traçabilité des œufs de consommation	**Progresse bien**	50
Taux de diffusion des résultats d'analyse des aliments ciblés dans le Plan quinquennal d'analyses des résidus de pesticides et d'antibiotiques	50 % des aliments ciblés	Résultats des premiers 30 % de produits ciblés du Plan quinquennal diffusés	**Progresse bien**	51
Nombre d'entreprises de transformation alimentaire soutenues pour l'implantation d'un système de contrôle et de gestion de la qualité	Plus de 200 entreprises	63 entreprises	**À surveiller**	51

AXE 3 : LA PROMOTION DES PRODUITS ET L'ACCÈS AUX MARCHÉS

OBJECTIF : CONTRIBUER À L'ACCROISSEMENT DES ACHATS DE PRODUITS QUÉBÉCOIS EN FAISANT LA PROMOTION DE CEUX-CI SUR LES MARCHÉS

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2012-2013	BILAN 2012-2013	N° PAGE
Nombre d'activités réalisées auprès des transformateurs et des acheteurs visant l'amélioration de l'accès et la promotion des produits québécois sur le marché intérieur	Plus de 25 activités	21 activités	**Progresse bien**	52
Nombre de participations d'entreprises bioalimentaires aux activités de développement des exportations	Plus de 300 participations par année	492 participations d'entreprises	**Progresse bien**	53

DEUXIÈME ENJEU
UNE INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE CONTRIBUANT À UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE

ORIENTATION : RENFORCER LA CAPACITÉ CONCURRENTIELLE DE L'INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE

AXE 1 : DES ENTREPRISES RENTABLES ET EFFICACES

OBJECTIF : ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES BIOALIMENTAIRES DANS L'AMÉLIORATION DE LEUR RENTABILITÉ

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2012-2013	BILAN 2012-2013	N° PAGE
Nombre d'entreprises agricoles accompagnées ou de projets soutenus	1 500 entreprises	1 584 entreprises	**Cible atteinte**	56
Nombre d'entreprises de pêche et d'entreprises maricoles accompagnées ou de projets soutenus	40 entreprises	32 entreprises	**Progresse bien**	56
Nombre d'entreprises de transformation alimentaire accompagnées ou de projets soutenus	250 projets	335 projets	**Cible atteinte**	56

OBJECTIF : FAVORISER L'ENTRÉE, DANS LE SECTEUR BIOALIMENTAIRE, DE PERSONNES FORMÉES ET COMPÉTENTES RÉPONDANT AUX BESOINS DES ENTREPRISES

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2012-2013	BILAN 2012-2013	N° PAGE
Nombre de projets soutenus pour l'établissement d'une relève entrepreneuriale dans le secteur bioalimentaire	450 projets	410 projets	**Progresse bien**	58
Taux de mise en œuvre des activités prévues dans le plan d'action concerté en matière de main-d'œuvre et de formation pour l'industrie bioalimentaire	100 % des activités prévues	Axes d'intervention ciblés et validés auprès des partenaires Projet de plan d'action en élaboration Mesures et programmes actuels et récurrents mis en œuvre	**Progresse bien**	59
Évolution du nombre d'inscriptions à l'ITA	Hausse de 15 %, soit 1 000 inscriptions au total[8]	Hausse de 2 %, soit 911 inscriptions au total	**À surveiller**	60
Pourcentage des étudiants inscrits à l'ITA ayant obtenu un diplôme dans un délai de 5 ans	Au moins 65 % des étudiants inscrits	57,6 % des étudiants inscrits	**À surveiller**	60
Nombre d'inscriptions en formation continue à l'ITA	Hausse de 15 %, soit 4 500 inscriptions au total[9]	Non disponible[10]	**À surveiller**	60

8. Cible modifiée dans le cadre du *Rapport annuel de gestion 2011-2012*.
9. Cible modifiée dans le cadre du *Rapport annuel de gestion 2011-2012*.
10. Résultats non disponibles lors de la préparation du présent rapport annuel de gestion.

AXE 2 : UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT FONDÉE SUR DES FILIÈRES COMPÉTITIVES

OBJECTIF : AIDER L'INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE À METTRE EN PLACE UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SECTORIEL STRUCTURANTE ET INNOVATRICE

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2012-2013	BILAN 2012-2013	N° PAGE
Nombre de secteurs du bioalimentaire soutenus dans une démarche sectorielle de développement basée sur des projets structurants et des partenariats d'affaires	Au moins 10 secteurs	10 secteurs impliqués	**Cible atteinte**	61
Taux de réalisation des activités prévues pour l'examen et proposition, si nécessaire, de modifications à la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche	100 % des activités prévues	Examen de la Loi terminé Propositions de modifications déposées auprès des autorités ministérielles	**Cible atteinte**	62
Nombre d'activités de maillage liées à l'innovation dans le secteur bioalimentaire	Plus de 80 activités	141 activités	**Cible atteinte**	63

AXE 3 : UNE OFFRE DIVERSIFIÉE DE PRODUITS

OBJECTIF : FAVORISER LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE PRODUITS METTANT EN VALEUR LE POTENTIEL BIOALIMENTAIRE RÉGIONAL

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2012-2013	BILAN 2012-2013	N° PAGE
Nombre de projets de diversification de productions et de produits et de projets de circuits courts de commercialisation soutenus	200 projets	271 projets	**Cible atteinte**	65
Nombre d'entreprises s'ajoutant à celles qui offrent actuellement des produits biologiques	240 entreprises	Gain de 15 entreprises	**À surveiller**	65
Nombre de réseaux de soutien du secteur bioalimentaire ayant mis en œuvre au moins un projet pilote dans le cadre du Plan Nord	5 réseaux avec au moins un projet pilote mis en œuvre	Aucune rencontre tenue	**À surveiller**	66

TROISIÈME ENJEU
UN DÉVELOPPEMENT EN HARMONIE AVEC LES ATTENTES DE LA SOCIÉTÉ

ORIENTATION : CONTRIBUER À LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET À LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

AXE 1 : UN DÉVELOPPEMENT RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

OBJECTIF : FAVORISER L'ADOPTION DE BONNES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES PAR LES ENTREPRISES AGRICOLES ET AQUACOLES, ET PAR LES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2012-2013	BILAN 2012-2013	N° PAGE
Nombre d'entreprises agricoles additionnelles ayant adhéré aux projets de gestion intégrée de l'eau par bassin versant	Plus de 2 300 entreprises	486 nouvelles entreprises	**À surveiller**	71
Nombre d'entreprises piscicoles adhérant à la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec (STRADDAQ) qui ont atteint la cible environnementale de rejet de phosphore	9 entreprises[11]	Non disponible	**À surveiller**	71
Nombre d'entreprises de transformation alimentaire soutenues pour l'implantation d'une démarche de développement durable	40 entreprises	0 entreprise	**À surveiller**	72
Taux de mise en œuvre des activités prévues dans le plan d'action pour accroître l'adoption de la gestion intégrée des ennemis des cultures et réduire les risques des pesticides pour la santé et l'environnement en milieu agricole	100 % des activités prévues	88 % des actions en cours de réalisation	**En avance**	72
Pourcentage des entreprises agricoles, aquacoles et de transformation alimentaire soutenues financièrement qui sont soumises à un nouveau critère d'écoconditionnalité	100 % des entreprises visées[12] à la suite de la réalisation des étapes prévues de mise en œuvre	*Secteur agricole :* Dépôt annuel du bilan de phosphore à l'équilibre pour les entreprises visées *Secteur aquacole :* Dépôt du certificat d'autorisation requis ou preuve de sa participation à la STRADDAQ pour les projets visés	**Progresse bien**	73

11. Cible modifiée dans le cadre du *Rapport annuel de gestion 2011-2012*.
12. Entreprises visées : entreprises assujetties au critère d'écoconditionnalité retenu et bénéficiaires du programme ciblé.

AXE 2 : UNE OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

OBJECTIF : APPUYER LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE AGRICOLE ET MARIN AU BÉNÉFICE DES COMMUNAUTÉS RÉGIONALES

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2012-2013	BILAN 2012-2013	N° PAGE
Taux de mise en place des moyens prévus et mis à la disposition des municipalités régionales de comté pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans de développement de la zone agricole (PDZA)	100 % des moyens prévus	Accompagnement financier ou professionnel de 25 nouveaux PDZA	**Cible atteinte**	75
Taux de réalisation des étapes prévues pour apporter des modifications à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles afin de favoriser la pérennité et la mise en valeur du territoire agricole	100 % des étapes prévues	Rédaction d'un projet de loi	**Progresse bien**	76
Nombre d'entreprises agricoles ayant participé à des projets favorisant la multifonctionnalité de l'agriculture et contribuant à la qualité de vie des communautés rurales	350 entreprises	224 entreprises	**Progresse bien**	76
Taux de réalisation des étapes prévues pour la mise en place d'un premier cadre de développement aquacole dans un des sites côtiers jugés prioritaires	100 % des étapes prévues	75 % des étapes prévues terminées ou en cours	**En avance**	77

QUATRIÈME ENJEU
UNE ORGANISATION PERFORMANTE

ORIENTATION : AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ET LA PRESTATION DES SERVICES

AXE 1 : DES RESSOURCES HUMAINES QUALIFIÉES ET UNE EXPERTISE RECONNUE

OBJECTIF : METTRE EN VALEUR LES RESSOURCES HUMAINES ET L'EXPERTISE DU MINISTÈRE

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2012-2013	BILAN 2012-2013	N° PAGE
Taux de réalisation des actions prévues dans le domaine du maintien et du développement des compétences ministérielles	100 % des actions prévues	Formations données Réalisation d'un sixième et d'un septième profil de compétences Élaboration d'un huitième profil de compétences	**Progresse bien**	81
Taux de réalisation des actions prévues dans la Stratégie favorisant la mobilisation du personnel	100 % des actions prévues	Tenue du sondage sur la mobilisation du personnel et diffusion de ses résultats	**Progresse bien**	81
Taux de réalisation des actions prévues dans la mise en place d'un mécanisme de diffusion d'information stratégique pour éclairer les intervenants du secteur bioalimentaire dans leurs choix de développement	100 % des actions prévues	Mécanisme de diffusion mis en place	**Cible atteinte**	81

AXE 2 : DES SERVICES DE QUALITÉ ET UNE ORGANISATION EFFICACE

OBJECTIF : AMÉLIORER LES FAÇONS DE FAIRE

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2012-2013	BILAN 2012-2013	N° PAGE
Cote de satisfaction à l'égard de la prestation de services aux citoyens	Cote de 9/10	Aucun sondage tenu en 2012-2013	**Sans objet**	83
Taux de réalisation des actions prévues au Plan d'amélioration des services aux citoyens	100 % des actions prévues	92 % des actions prévues au Plan d'amélioration des services aux citoyens	**Progresse bien**	84
Taux de réalisation des projets d'optimisation des processus d'affaires	100 % des projets prévus	Plan de travail établi et réalisé dans une proportion de 72 %	**Progresse bien**	84
Taux de réalisation des actions d'intégration technologique visant l'amélioration de la gestion et de la circulation de l'information	100 % des actions prévues	39 réseaux d'échange de pratiques Projet pilote en gestion intégrée des documents terminé Début de la révision du plan de classification au Ministère Organisation de la géomatique	**Progresse bien**	84
Pourcentage des conventions signées avec les organismes associés qui précisent les attentes de résultats en fonction des sommes investies	100 % des conventions signées	93 % des conventions signées durant la période visée qui précisent des attentes de résultats	**Progresse bien**	85

PREMIER ENJEU

DES ALIMENTS DU QUÉBEC AU GOÛT DES CONSOMMATEURS

ORIENTATION – DISTINGUER L'OFFRE DE PRODUITS ALIMENTAIRES QUÉBÉCOIS SUR LES MARCHÉS

Pour se tailler une place sur les marchés, l'offre de produits alimentaires québécois doit se différencier. Cette distinction peut reposer sur la grande qualité des produits, leur sécurité, leur apport nutritif ou d'autres traits particuliers qui répondent aux valeurs et aux goûts diversifiés des consommateurs d'aujourd'hui.

Il importe que les produits québécois acquièrent une notoriété partout où les entreprises d'ici sont présentes sur les marchés. Les consommateurs québécois doivent être capables de les reconnaître par rapport à l'offre alimentaire qui provient de l'extérieur du Québec et, ensuite, de leur associer des caractéristiques distinctives qui répondent à leurs exigences et à leurs préférences. Sur les marchés extérieurs, il faudra notamment compter sur la créativité des entreprises québécoises pour ce qui est de proposer aux consommateurs des produits qui se démarqueront nettement par leur grande qualité et par leur capacité à satisfaire les goûts des consommateurs étrangers.

La population est davantage sensibilisée aux avantages et aux bienfaits d'une alimentation variée, composée de produits de qualité, salubres et nutritifs. Dans une société de plus en plus mondialisée qui connaît de perpétuels changements, les qualités exclusives d'un produit alimentaire, ses caractéristiques propres et son identité particulière deviennent sa principale valeur ajoutée.

Pour la période 2011-2014, le Ministère s'est ainsi engagé à :

- faciliter l'identification de l'offre québécoise par le consommateur ;
- appuyer les entreprises dans le développement de produits québécois ayant des caractéristiques distinctives ;
- soutenir une gestion responsable des risques par tous les acteurs de la chaîne alimentaire afin de maintenir un haut niveau de sécurité des aliments ;
- contribuer à l'accroissement des achats de produits québécois en faisant la promotion de ceux-ci sur les marchés.

AXE 1 – L'IDENTIFICATION ET LA MISE EN VALEUR DES CARACTÉRISTIQUES DISTINCTIVES DES PRODUITS QUÉBÉCOIS

OBJECTIF : FACILITER L'IDENTIFICATION DE L'OFFRE QUÉBÉCOISE PAR LE CONSOMMATEUR

Mise en contexte

L'accroissement de la part des produits québécois représente un levier important pour le développement de l'industrie bioalimentaire. En ce sens, pour la période 2011-2014, le Ministère s'est engagé à accroître son soutien et ses actions visant à favoriser la reconnaissance et la mise en valeur des aliments québécois.

En janvier 2013, le Ministère a lancé la troisième phase de la campagne de promotion générique « Aliments du Québec : toujours le bon choix ! ». Cette campagne vise à accroître les achats de produits bioalimentaires d'ici sur le marché québécois en incitant les consommateurs ainsi que tous les acteurs de l'industrie bioalimentaire à les choisir au quotidien. Pour ce faire, elle met notamment en avant les logos « Aliments du Québec » et « Aliments préparés au Québec » dans les différents moyens de promotion qu'elle orchestre.

Soulignons que l'intérêt de l'industrie bioalimentaire québécoise pour Aliments du Québec est grandissant. Un nombre croissant d'entreprises inscrivent leurs produits auprès de cet organisme. En effet, au 31 mars 2013, plus de 16 000 produits étaient désignés par les logos d'Aliments du Québec, comparativement à 14 000 l'année dernière.

Enfin, le Ministère compte maintenir la notoriété établie au cours de la première et de la deuxième phase de cette campagne, soit qu'au moins 60 % des consommateurs québécois aient remarqué les logos « Aliments du Québec » et « Aliments préparés au Québec » sur les aliments produits ou préparés ici.

Bilan 2012-2013

Reconnaissance des logos « Aliments du Québec » ou « Aliments préparés au Québec »

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2011-2012	RÉSULTATS 2012-2013	BILAN 2012-2013
Pourcentage des consommateurs québécois sondés ayant remarqué les logos « Aliments du Québec » ou « Aliments préparés au Québec » sur les aliments produits ou préparés au Québec	Annuellement, au moins 60 % des consommateurs québécois sondés	80 %[13]	86 %	Progresse bien

La proportion de consommateurs ayant remarqué les logos « Aliments du Québec » ou « Aliments préparés au Québec » s'élève à 86 %. Le logo « Aliments du Québec » présente, à lui seul, une notoriété assistée[14] de 87 % comparativement à 84 % en 2012. Il est également intéressant de souligner que la notoriété assistée du logo « Aliments préparés au Québec » est passée de 40 % en 2012 à 64 % en 2013.

13. Résultat mis à jour depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2011-2012*.
14. Le taux de notoriété assistée est le pourcentage de personnes qui disent connaître une marque présentée dans une liste ou citée par le sondeur.

De plus, la troisième phase de la campagne « Aliments du Québec : toujours le bon choix ! » a été couronnée de succès. En effet, 82 % des consommateurs sondés disent avoir remarqué cette campagne contre 73 % en 2012. Après avoir vu ces messages promotionnels, 76 % des consommateurs veulent choisir plus souvent qu'auparavant des produits alimentaires d'ici ou les demander à leur épicier ou à leurs restaurateurs lorsqu'ils ne les trouvent par sur les tablettes ou dans les menus. Les Québécois ont donc été sensibles à cette campagne publicitaire que le Ministère a déployée et celle-ci a amené certains d'entre eux à passer à l'action.

Rappelons que ces résultats significatifs sont notamment le fruit d'un partenariat établi avec les grandes chaînes alimentaires, où s'effectuent 70 % des achats alimentaires au Québec.

OBJECTIF : APPUYER LES ENTREPRISES DANS LE DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS QUÉBÉCOIS AYANT DES CARACTÉRISTIQUES DISTINCTIVES

Mise en contexte

Les entreprises bioalimentaires québécoises produisent des aliments de grande qualité qui, souvent, se confondent avec les produits d'ailleurs. La qualité des produits québécois et leurs caractéristiques distinctives doivent donc être mises en valeur sur les marchés. Les entreprises bioalimentaires du Québec sont en mesure de se distinguer grâce à une meilleure mise en valeur des attributs de leurs produits. Le terroir d'origine, le savoir-faire, l'apport nutritionnel ou un mode de production respectueux de l'environnement constituent notamment des caractères distinctifs sur lesquels les entreprises ont avantage à miser.

Par conséquent, le Ministère s'est engagé à soutenir les initiatives mises en œuvre par les entreprises pour faire connaître et reconnaître les caractéristiques distinctives de leurs produits. Une soixantaine de projets sont visés au cours de la période 2011-2014. Les appellations réservées et les termes valorisants s'inscrivent au rang des outils que le Ministère compte promouvoir pour la désignation et la mise valeur de ces caractéristiques. De même, la promotion des qualités nutritives des aliments et des modes de production écologique fait partie des initiatives à encourager.

Bilan 2012-2013

Produits aux caractéristiques distinctives

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	BILAN 2012-2013
Nombre de projets d'entreprises bioalimentaires soutenus pour le développement de produits avec des caractéristiques distinctives	Plus de 60 projets	6 projets	13 projets	**À surveiller**

> **Appellations réservées et termes valorisants**

En 2012-2013, trois regroupements d'entreprises se sont enregistrés au Programme d'appui au développement des appellations réservées et des termes valorisants, pour l'élaboration de cahiers des charges et la réalisation d'une étude d'opportunité. Ces trois nouveaux projets visent la mise en place d'indications géographiques protégées dans les secteurs horticole, vinicole et fromager. Présentement, d'autres regroupements se montrent intéressés à entreprendre ou à poursuivre une telle démarche.

> Alimentation santé

Afin de répondre davantage aux attentes de consommateurs de plus en plus sensibilisés aux bienfaits d'une alimentation saine et nutritive, le Ministère appuie les entreprises de transformation alimentaire qui souhaitent développer des aliments à valeur nutritive améliorée ou à valeur santé. Ainsi, le Programme de soutien à l'innovation permet d'appuyer le développement et la commercialisation de tels aliments.

En 2012-2013, 3 projets ont été appuyés financièrement. Parallèlement, le Ministère mettait tout en œuvre pour promouvoir ce programme : 2 500 cartons promotionnels ont été distribués au Salon international de l'alimentation (SIAL) de Montréal de même qu'à différents colloques, rencontres et séances d'information. De plus, grâce à son programme Melior, le Conseil des initiatives pour le progrès en alimentation (CIPA) a été un bon vecteur de distribution de cet outil. D'autre part, 1 200 entreprises ont été jointes pour la publicisation du Programme de soutien à l'innovation.

> Écocertification des produits marins

En 2012-2013, une aide financière a été accordée à des entreprises de transformation de produits marins pour l'évaluation quinquennale nécessaire au maintien de l'écocertification MSC[15] en ce qui concerne la crevette nordique pêchée dans le golfe du Saint-Laurent. Une écocertification est accordée par un organisme certificateur lorsque les pratiques de gestion et de pêche d'une espèce respectent les principes du développement durable et de la protection des écosystèmes. L'obtention d'une écocertification permet de répondre aux politiques d'achats durables des acheteurs et de préserver ainsi l'accès aux marchés ou d'en développer de nouveaux. Au Québec, la crevette nordique du golfe du Saint-Laurent et le crabe des neiges de la zone 12 sont écocertifiés.

> Traçabilité commerciale des produits marins

En 2011-2012, un projet pilote sur la traçabilité du homard du Québec, lancé par deux associations de pêcheurs, a été appuyé par le Ministère. Le système de traçabilité du homard du Québec atteste son lieu de capture pour les consommateurs. Il permet de distinguer les homards pêchés en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine au moyen d'une étiquette fixée à l'une des pinces du crustacé et sur laquelle sont gravés le code alphanumérique du pêcheur et le logo « Aliments du Québec ». Les consommateurs peuvent également consulter le site Web d'Aliments du Québec et y trouver rapidement le lieu de capture du homard. La traçabilité concourt à distinguer les produits marins québécois, tout en renforçant la capacité concurrentielle de l'industrie de la pêche.

Ainsi, au terme de la deuxième année de sa mise en œuvre, le projet de traçabilité du homard du Québec a progressé. En 2012-2013, 100 % du homard pêché en Gaspésie et vendu vivant sur le marché du Québec a été identifié comparativement à 30 % en 2011-2012. Aux Îles-de-la-Madeleine, l'objectif visé par l'Association des pêcheurs propriétaires des Îles-de-la-Madeleine était de 25 % du homard vendu vivant sur le marché du Québec.

15 Marine Stewardship Council

AXE 2 – UNE OFFRE DE PRODUITS SÉCURITAIRES

OBJECTIF : SOUTENIR UNE GESTION RESPONSABLE DES RISQUES PAR TOUS LES ACTEURS DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE AFIN DE MAINTENIR UN HAUT NIVEAU DE SÉCURITÉ DES ALIMENTS

Mise en contexte

La maîtrise des risques pour la santé est une responsabilité partagée entre le gouvernement, les établissements alimentaires et les consommateurs. Sensibiliser et informer les acteurs en matière de risques alimentaires contribue à une plus grande responsabilisation de chacun et à la prévention de problèmes liés à la sécurité des aliments.

Les interventions du Ministère doivent soutenir une gestion responsable des risques par tous les acteurs de la chaîne alimentaire pour assurer et maintenir un haut niveau de sécurité des aliments. L'action du Ministère se déploie sur quatre plans, soit :

- La maîtrise des risques alimentaires ;
- Les outils législatifs et réglementaires ;
- Le suivi des pesticides et des antibiotiques ;
- La gestion de la qualité par les entreprises.

Pour la période 2011-2014, le Ministère s'est engagé à élaborer et à réaliser des plans d'action dans ces domaines, et à aider les entreprises à adopter de bonnes pratiques afin de maîtriser les risques alimentaires liés à leurs activités. La poursuite de l'implantation de la traçabilité des aliments, la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux, l'évaluation de l'affichage public des résultats d'inspection et la simplification administrative du régime des permis en alimentation font partie des moyens déployés. Le suivi des résidus de pesticides et d'antibiotiques dans les aliments fait également l'objet d'une attention particulière.

Bilan 2012-2013

Maîtrise des risques alimentaires

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	BILAN 2012-2013
Taux de mise en œuvre des activités prévues dans le domaine de la maîtrise des risques des procédés spécifiques de transformation alimentaire	100 % des activités prévues	Plan d'action développé	Mise en œuvre du plan d'action ministériel : activités réalisées dans une proportion de 25 %	**Progresse bien**
Taux de mise en œuvre des activités prévues dans le domaine de la santé et du bien-être des animaux	100 % des activités prévues	Portrait de la situation réalisé Plan d'action développé	Mise en œuvre du plan d'action ministériel : 100 % des activités prévues	**Progresse bien**
Taux de mise en œuvre des activités prévues dans le domaine de l'affichage public des résultats d'inspection	100 % des activités prévues	Étude de faisabilité réalisée Consultation tenue	Plan d'action développé	**Progresse bien**

> Procédés à risques spécifiques

Les procédés à risques spécifiques nécessitent, au cours des opérations de transformation, une gestion adéquate des risques alimentaires de manière à assurer la sécurité des produits pour la santé des consommateurs. Parmi ces procédés se trouvent les traitements thermiques (pasteurisation), les traitements modifiant les propriétés physico-chimiques (salage, séchage, fermentation, lyophilisation) ainsi que les traitements modifiant l'environnement de l'aliment pour en allonger la durée de vie de tablette (emballage sous vide et atmosphère modifiée).

Le plan d'action relatif à l'implantation de trois procédés à risques spécifiques initialement prévu a été recadré pour favoriser une approche globale de simplification administrative pour la clientèle. Ainsi, des travaux ont été amorcés en 2012-2013 au regard de la révision et de la simplification des documents destinés aux exploitants des établissements alimentaires concernés par le procédé relatif aux aliments réfrigérés en contenants hermétiques ayant une longue durée de vie (de type « semi-conserves »).

> Santé et bien-être des animaux

En 2012-2013, le Ministère a poursuivi ses interventions au regard de la coordination des travaux de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux, en collaboration avec les organisations qui y souscrivent à titre de partenaires. Un bilan des actions de chacune de ces organisations a été présenté à la seconde assemblée annuelle des partenaires, tenue le 23 octobre 2012. En tant qu'organisation partenaire, le Ministère a aussi adopté et déposé un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations formulées en 2011.

Parmi les actions prévues par le Ministère dans ce plan se trouve l'adoption, en mai et en juin 2012, de deux règlements ayant trait au bien-être animal :

- Un règlement visant à étendre aux animaux de production et aux animaux élevés pour le loisir l'application de la section portant sur la sécurité et le bien-être des animaux dans la Loi sur la protection sanitaire des animaux ;
- Un règlement qui présente les normes relatives à la garde des chats et des chiens.

La Loi sur la protection sanitaire des animaux a aussi été modifiée en juin 2012 pour donner de nouveaux pouvoirs au gouvernement du Québec, principalement en matière de bien-être animal, et hausser les amendes prévues en cas d'infraction en cette matière. De plus, un règlement facilitant le contrôle de certaines maladies chez les abeilles domestiques a été adopté en mai 2012.

Parmi les autres activités relatives à la santé animale, on compte notamment l'élaboration d'une stratégie de communication adressée aux utilisateurs d'antibiotiques pour les sensibiliser à l'importance d'un usage judicieux de ces médicaments et, par conséquent, prévenir le développement de bactéries résistantes à ces produits.

> Affichage public des résultats d'inspection

Le plan d'action prévoit l'affichage public des résultats d'inspection dès l'automne 2013.

Ce dossier a fait l'objet d'une consultation l'an dernier. L'exercice a permis de dégager des orientations quant à l'information à diffuser. Des validations juridiques sont nécessaires pour assurer le respect des lois et des règlements en vigueur, notamment la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Ces validations seront utiles également pour s'assurer de ne pas affecter le processus judiciaire, le cas échéant.

Outils législatifs et réglementaires

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	BILAN 2012-2013
Taux de réalisation des actions prévues au Plan d'action législatif et réglementaire pour réformer le régime des permis et des règlements en alimentation	100 % des actions prévues	Plan de travail établi et réalisé dans une proportion de 25 %	Plan de travail établi et réalisé dans une proportion de 25 %	**À surveiller**
Taux de réalisation des actions prévues aux travaux préalables à l'implantation de la traçabilité dans au moins deux secteurs	100 % des actions prévues	Plan d'action Traçabilité 2011-2014 développé	Réalisation de 100 % des étapes prévues pour la traçabilité des œufs de consommation	**Progresse bien**

> Régime des permis et des règlements en alimentation

Le Ministère a poursuivi sa réflexion en vue de revoir le régime des permis pour tenir compte de nouvelles réalités, comme le commerce par Internet ou les circuits courts, et encourager l'innovation. En 2012-2013, ce dossier a été réorienté pour favoriser la réalisation des objectifs ciblés, notamment une plus grande simplification pour la clientèle et une administration moins lourde du régime des permis.

Dans une perspective globale, le Ministère a poursuivi ses travaux de modernisation du cadre réglementaire sur les produits alimentaires.

> Implantation de la traçabilité

La traçabilité permet d'accroître la rapidité d'intervention lors d'urgences sanitaires, d'assurer une meilleure protection de la santé publique et animale, de maintenir la confiance des consommateurs et de limiter les effets économiques négatifs d'une crise sanitaire sur le secteur bioalimentaire. Depuis 2001, le Ministère confie à Agri-Traçabilité Québec inc. (ATQ) la gestion du système d'identification et de traçabilité des animaux. ATQ coordonne également des projets pilotes dont les résultats servent notamment à l'implantation de la traçabilité dans de nouveaux secteurs. Au Québec, la traçabilité des bovins, des ovins et des cervidés est obligatoire.

Ainsi que le mentionne le *Rapport annuel de gestion 2011-2012*, le Règlement sur les aliments a été modifié pour prévoir la traçabilité des œufs de consommation. Les nouvelles modalités sont en vigueur depuis le 8 juillet 2013. Il s'agit du premier aliment au Québec faisant l'objet d'un règlement en matière de traçabilité.

De plus, afin de maintenir son leadership en matière de traçabilité des aliments, le Ministère a poursuivi ses efforts en lançant un projet pilote dans le secteur horticole (fraises, pommes de terre, légumes de serre). Un projet pilote dans le secteur de la viande bovine est également en cours.

Finalement, les autorités ministérielles ont poursuivi leurs interventions pour s'assurer que le projet de règlement fédéral relatif à la traçabilité du secteur porcin corresponde aux exigences souhaitées par le gouvernement du Québec.

Suivi des pesticides et des antibiotiques

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	BILAN 2012-2013
Taux de diffusion des résultats d'analyse des aliments ciblés dans le Plan quinquennal d'analyses des résidus de pesticides et d'antibiotiques	50 % des aliments ciblés	Résultats des premiers 10 % de produits ciblés du Plan quinquennal diffusés	Résultats des premiers 30 % de produits ciblés du Plan quinquennal diffusés	**Progresse bien**

Pour cette deuxième année du Plan quinquennal d'analyses des résidus de pesticides et d'antibiotiques, des activités importantes de développement des méthodes d'analyse ont été effectuées. Les résultats de l'analyse des aliments suivants ont été publiés : les céréales pour bébé, la farine de blé et le riz.

Jusqu'à maintenant, le plan de surveillance présente des résultats très satisfaisants, confirmant les faibles risques d'exposition aux contaminants alimentaires que courent les consommateurs québécois. De plus, ces résultats démontrent la bonne qualité de la production alimentaire québécoise.

Gestion de la qualité par les entreprises

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	BILAN 2012-2013
Nombre d'entreprises de transformation alimentaire soutenues pour l'implantation d'un système de contrôle et de gestion de la qualité	Plus de 200 entreprises	43 entreprises[16]	63 entreprises	**À surveiller**

La responsabilité de la salubrité et de l'innocuité des aliments est une préoccupation constante des entreprises puisqu'il en va de leur réputation et de la confiance des consommateurs à l'égard de leurs produits. Les entreprises doivent donc accorder une grande importance au contrôle et à la gestion de la qualité. Dans son plan stratégique 2011-2014, le Ministère s'est engagé, par l'intermédiaire de ses programmes et l'apport d'expertise de conseillers, à favoriser l'adoption par les entreprises de transformation alimentaire de systèmes de contrôle et de gestion de la qualité.

En 2012-2013, le Ministère a accordé une aide financière à 20 entreprises, leur permettant d'avoir recours à de l'expertise externe ainsi que de couvrir certaines dépenses associées à cette démarche d'implantation d'un système reconnu de gestion de la qualité. Les contributions financières proviennent du Ministère, de l'entente fédérale-provinciale et territoriale *Cultivons l'avenir* ainsi que de l'entente Canada-Québec Agri-flexibilité. Ainsi, une aide a été versée dans le cadre d'un projet pilote sur le commerce interprovincial de la viande, alors que 19 entreprises ont été soutenues en vertu des programmes suivants :

- Programme spécial de soutien à la salubrité et à la qualité des aliments ;
- Programme de soutien à la normalisation des abattoirs québécois – volet 2.

16. Résultat mis à jour depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2011-2012*.

AXE 3 – LA PROMOTION DES PRODUITS ET L'ACCÈS AUX MARCHÉS

OBJECTIF : CONTRIBUER À L'ACCROISSEMENT DES ACHATS DE PRODUITS QUÉBÉCOIS EN FAISANT LA PROMOTION DE CEUX-CI SUR LES MARCHÉS

Mise en contexte

Dans le Plan stratégique 2011-2014, le Ministère s'est engagé à poursuivre ses efforts pour améliorer l'accès des produits québécois aux marchés d'ici et d'ailleurs et en faire la promotion auprès des consommateurs. À cette fin et au regard du marché intérieur, il a prévu mettre en œuvre une planification articulée sur des actions liées à la promotion et à la commercialisation des produits alimentaires de chez nous. Il est notamment prévu de poursuivre la campagne de promotion générique « Aliments du Québec : toujours le bon choix ! », de contribuer à la définition de stratégies visant à augmenter la part des achats de produits alimentaires québécois dans le secteur institutionnel, de concevoir et d'offrir des sessions d'information et des outils afin d'améliorer les compétences des entreprises bioalimentaires en matière de commercialisation, d'organiser des activités de maillage entre les acteurs de la chaîne de commercialisation et la fonction marketing des entreprises de transformation ainsi que d'organiser des rencontres entre les transformateurs et les acheteurs.

Bilan 2012-2013

Marché intérieur

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	BILAN 2012-2013
Nombre d'activités réalisées auprès des transformateurs et des acheteurs visant l'amélioration de l'accès et la promotion des produits québécois sur le marché intérieur	Plus de 25 activités	13 activités	21 activités	**Progresse bien**

En 2012-2013, la réallocation de certains éléments du budget du Ministère a affecté la planification des activités de commercialisation et de formation ainsi que les activités de maillage entre transformateurs et acheteurs des réseaux de distribution.

Ainsi, huit activités et projets de partenariat favorisant le maillage entre entreprises bioalimentaires et acheteurs des réseaux du détail de même que de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions ont été soutenus techniquement et financièrement par le Ministère :

- Trois activités de l'Association des restaurateurs du Québec qui ont permis à 38 entreprises de présenter leurs produits à plus de 430 restaurateurs et partenaires participants ;
- La troisième édition du projet « À la découverte des saveurs du Québec » du Groupe Espaces inc., qui vise la promotion de mets « Aliments du Québec » dans les menus des 579 restaurants participants dans la plupart des régions du Québec ;
- La première édition du projet « Les aliments du Québec dans mon panier ! » de l'Association des détaillants en alimentation du Québec, qui a notamment permis la tenue de 156 activités de commercialisation différenciée entre un détaillant et une entreprise bioalimentaire ;
- La promotion et la commercialisation des produits de 16 entreprises bioalimentaires dans le cadre du marché « Aliments du Québec » des Fêtes de la Nouvelle-France ;

- Une activité de promotion sur le marché intérieur pour le pétoncle d'élevage. Cette initiative s'inscrit dans l'objectif du Ministère d'augmenter les ventes de poissons et fruits de mer d'ici sur le marché québécois ;
- Le lancement d'une nouvelle phase de la campagne de promotion « Aliments du Québec : toujours le bon choix ! ». Cette campagne s'appuie sur un partenariat étroit avec l'organisme Aliments du Québec, les trois grandes chaînes de distribution alimentaire, où s'effectuent plus de 70 % des achats alimentaires au Québec, et l'Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec. En janvier 2013, le Ministère annonçait l'attribution de plus de 2 millions de dollars à cette nouvelle phase de la campagne, y compris le soutien à l'organisme Aliments du Québec pour un montant de 992 500 dollars.

Marché extérieur

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2011-2012	RÉSULTATS 2012-2013	BILAN 2012-2013
Nombre de participations d'entreprises bioalimentaires aux activités de développement des exportations	Plus de 300 participations par année	608 participations d'entreprises	492 participations d'entreprises	**Progresse bien**

En 2012-2013, 238 entreprises différentes ont participé, à 459 reprises, à l'une ou l'autre des activités suivantes :

- 19 opérations d'accueil au Québec de 120 acheteurs professionnels[17] étrangers. Ceux-ci ont participé à 764 rencontres d'affaires avec des exportateurs québécois ;
- 17 activités de promotion internationale tenues dans le but de mettre en valeur le savoir-faire, les produits et les entreprises bioalimentaires du Québec auprès des acheteurs professionnels étrangers, des médias spécialisés et, occasionnellement, du grand public des marchés extérieurs. Ces activités visaient à prédisposer les acheteurs professionnels étrangers à l'achat de produits québécois et à encourager les consommateurs à choisir les produits de chez nous ;
- 10 activités de maillage sur les marchés extérieurs menées au cours de l'année afin de mettre en relation les exportateurs avec 250 acheteurs professionnels étrangers ;
- 8 activités de formation et de préparation de nouveaux exportateurs.

De plus, afin de renforcer la diversification des marchés de poissons et fruits de mer, le Ministère a appuyé 33 participations d'entreprises à des activités promotionnelles portant sur les poissons et fruits de mer québécois sur des marchés d'exportation, telles que :

- Des rencontres entre les entreprises de transformation de produits marins et 17 acheteurs professionnels étrangers venant, entre autres, des États-Unis et de l'Europe, dans le cadre d'une activité de maillage à l'occasion de l'assemblée annuelle de l'Association québécoise de l'industrie de la pêche (AQIP) ;
- Des événements commerciaux internationaux (Salon international de l'alimentation de Montréal, International Boston Seafood Show et European Seafood Exhibition, China Fisheries & Seafood Expo) et des missions commerciales.

Certaines de ces participations ont été soutenues dans le cadre d'un projet qui a débuté en 2011 et qui regroupait plusieurs entreprises en vue du développement de nouveaux marchés d'exportation pour les produits du homard québécois.

Par ailleurs, 63 exportateurs ont pu bénéficier du soutien du programme Exportateurs de classe mondiale 2012-2013. Les retombées de cette aide financière seront connues en août 2013, conformément à l'entente de gestion du programme liant le Ministère au Groupe Export agroalimentaire Québec-Canada, gestionnaire du Fonds à l'exportation. En 2011-2012, ces retombées s'élevaient à 63,7 millions de dollars. Le Fonds contribue également à la planification d'activités collectives du Groupe Export. En 2011-2012, ces activités ont généré des retombées évaluées à 308,5 millions de dollars.

17. L'acheteur professionnel est un individu dont le rôle est de trouver et de choisir les fournisseurs ainsi que de négocier les conditions d'achat.

DEUXIÈME ENJEU

UNE INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE CONTRIBUANT À UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE

ORIENTATION – RENFORCER LA CAPACITÉ CONCURRENTIELLE DE L'INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE

Pour prospérer, l'économie québécoise a besoin de la participation de toutes ses industries, dont l'industrie bioalimentaire, qui a la particularité d'être présente dans toutes les régions du Québec. Cette contribution dépend de la capacité concurrentielle des entreprises et des différentes filières qui la composent.

Les entreprises bioalimentaires doivent faire preuve d'une excellente capacité de gestion, d'innovation et d'investissement afin de réduire leurs coûts de production tout en offrant des produits de qualité adaptés aux besoins du marché. Tout ce processus s'appuie notamment sur un capital humain qui devient plus rare avec les défis démographiques du Québec. La capacité du secteur bioalimentaire d'attirer et de retenir une main-d'œuvre qualifiée est intimement liée à l'image positive qu'il projette.

Le succès du renforcement de la capacité concurrentielle de l'industrie bioalimentaire ne repose pas uniquement sur la performance individuelle des entreprises. Il est aussi le fruit d'une dynamique de développement qui fait appel à la performance de chacun des maillons des filières sectorielles, de la terre ou de la mer jusqu'à la table du consommateur. De même, la diversification de l'offre de produits alimentaires permet aux régions de mettre en valeur leur potentiel bioalimentaire et de tirer profit de la créativité des entrepreneurs bioalimentaires.

Pour la période 2011-2014, le Ministère s'est engagé à orienter son intervention de façon à :

- accompagner les entreprises bioalimentaires dans l'amélioration de leur rentabilité ;
- favoriser l'entrée, dans le secteur bioalimentaire, de personnes formées et compétentes répondant aux besoins des entreprises ;
- aider l'industrie bioalimentaire à mettre en place une dynamique de développement sectoriel structurante et innovatrice ;
- favoriser la diversification de l'offre de produits mettant en valeur le potentiel bioalimentaire régional.

AXE 1 – DES ENTREPRISES RENTABLES ET EFFICACES

OBJECTIF : ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES BIOALIMENTAIRES DANS L'AMÉLIORATION DE LEUR RENTABILITÉ

Mise en contexte

Il est indispensable de miser sur des entreprises rentables et efficaces dans un contexte d'affaires plus exigeant que par le passé. Quels que soient leur taille ou leur emplacement, les entreprises agricoles, de pêche et de transformation alimentaire doivent posséder une excellente capacité de gestion et adopter les pratiques et les technologies utilisées par les meilleurs.

Le Ministère s'est engagé à accompagner les entreprises qui choisissent d'améliorer leur rentabilité et leur productivité en contribuant à la mise en place de conditions d'affaires propices à la réalisation de leurs projets. Selon la nature des interventions privilégiées, l'action du Ministère se déploie principalement auprès des clientèles suivantes :

- Les entreprises agricoles ;
- Les entreprises de pêche et les entreprises maricoles ;
- Les entreprises de transformation alimentaire.

Pour chacune d'elles, le Ministère s'est fixé comme cible le nombre d'entreprises qu'il souhaite appuyer dans la réalisation de leurs projets.

Bilan 2012-2013

Accompagnement d'entreprises

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	BILAN 2012-2013
Nombre d'entreprises agricoles accompagnées ou de projets soutenus	1 500 entreprises	972 entreprises	1 584 entreprises	Cible atteinte
Nombre d'entreprises de pêche et d'entreprises maricoles accompagnées ou de projets soutenus	40 entreprises	21 entreprises[18]	32 entreprises	Progresse bien
Nombre d'entreprises de transformation accompagnées ou de projets soutenus	250 projets	203 projets	335 projets	Cible atteinte

> **Entreprises agricoles**

La Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles est née de cette volonté d'accompagnement, entreprise par entreprise, avec l'objectif d'accroître leur rentabilité en fonction de leurs besoins particuliers. Le nombre d'entreprises agricoles visées est de 1 500 pour la période 2011-2014. Il s'agit des entreprises dont la situation financière est difficile, mais qui démontrent une capacité de redressement.

18. Résultat mis à jour depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2011-2012*.

En 2012-2013, la Stratégie a permis de soutenir 612 nouvelles entreprises agricoles par la prestation de services-conseils sur mesure, menant ainsi à un total de 1 584 le nombre d'entreprises participantes. Leur situation financière a d'abord été comparée à celle d'autres entreprises de leur secteur sur la base des principaux indicateurs de performance économique (fonds de roulement, autonomie financière, rendement de l'actif et taux de charge), celle-ci devant être inférieure à la moyenne des entreprises du même secteur pour être admissible. Ces entreprises peuvent obtenir de l'aide par l'entremise du Programme de remboursement des intérêts sur les prêts, du Programme d'appui à la modernisation et du Programme d'appui à la compétitivité des entreprises, pour mettre en œuvre leur plan de redressement. Avec le dépassement des objectifs par rapport au nombre d'entreprises ciblées, les programmes de la Stratégie ont connu un vif succès au cours de la dernière année.

> Entreprises de pêche et entreprises maricoles

Dans le cadre de son plan stratégique 2011-2014, le Ministère s'est engagé à soutenir les entreprises de pêche et les entreprises maricoles dans leurs projets de restructuration. Dans le secteur des pêches maritimes, la baisse du nombre de captures et la hausse des coûts d'exploitation ont un impact négatif sur la viabilité économique des entreprises de pêche. La rationalisation de la capacité de capture par la réduction du nombre d'entreprises de pêche permet d'améliorer la situation financière des entreprises restantes et, à moyen terme, d'orienter les investissements possibles vers la modernisation de l'équipement et des techniques de pêche.

En 2012-2013, 9 entreprises de pêche au homard de la Gaspésie et 2 entreprises de pêche aux poissons de fond de la Gaspésie ont été retirées dans le cadre de projets de rationalisation. Ainsi, depuis le 1er avril 2011, 32 entreprises de pêche ont fait l'objet d'un retrait dans le cadre d'un projet de ce type.

Dans le secteur maricole, les entreprises doivent relever des défis importants, en raison notamment d'une situation financière précaire et de difficultés de financement. C'est pourquoi le Ministère intervient dans ce secteur avec le Programme d'appui financier à la réorganisation des entreprises maricoles. En 2011-2012, 6 entreprises ont bénéficié du soutien financier du Ministère dans le cadre de ce programme. Malgré cette aide, leur situation ne s'est toujours pas améliorée. La Direction régionale des Îles-de-la-Madeleine procède actuellement à une analyse des dossiers afin de proposer, s'il y a lieu, une solution adaptée à la situation.

> Entreprises de transformation alimentaire

L'amélioration de la rentabilité des usines de transformation de produits alimentaires contribue à assurer la viabilité économique de l'industrie bioalimentaire et à générer des retombées économiques positives dans plusieurs régions du Québec. Le Ministère offre aux entreprises divers programmes permettant d'améliorer la compétitivité des usines, notamment en appuyant l'implantation de systèmes qualité de calibre international et l'innovation. Au cours de la période 2011-2014, le Ministère entend soutenir 250 projets d'entreprises.

Durant l'année 2012-2013, une aide financière a été allouée à 119 projets d'amélioration de la compétitivité et de mise aux normes d'entreprises de transformation alimentaire. Le soutien financier consenti provient du Programme de soutien à la normalisation des abattoirs québécois (12 projets), du Programme spécial de soutien à la salubrité et à la qualité des aliments (18 projets), du Programme de soutien à l'innovation (25 projets), du Programme d'appui au développement des appellations réservées et des termes valorisants (1 projet) et du Programme de soutien au secteur des boissons alcooliques artisanales (63 projets).

Pour assurer la viabilité du secteur de la transformation des produits marins, le Ministère a décidé de miser sur l'amélioration de la productivité des usines, notamment en appuyant la modernisation de l'équipement de transformation par l'entremise du volet 3 (Appui financier à la modernisation) du Programme d'appui financier au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales. En 2012-2013, 13 projets d'entreprises de transformation des produits marins ont fait l'objet d'une offre d'aide financière dans le cadre de ce volet.

OBJECTIF : FAVORISER L'ENTRÉE, DANS LE SECTEUR BIOALIMENTAIRE, DE PERSONNES FORMÉES ET COMPÉTENTES RÉPONDANT AUX BESOINS DES ENTREPRISES

Mise en contexte

Pour bâtir l'avenir du secteur bioalimentaire sur des bases solides et être en mesure de relever le défi de la compétitivité, les entreprises doivent compter sur l'entrée de personnes formées et compétentes dans ce secteur. De plus, l'essor d'une culture entrepreneuriale forte sera encore plus déterminant pour le succès de la nouvelle génération de chefs d'entreprise bioalimentaire.

Au cours de la période 2011-2014, le Ministère prévoit déployer des efforts pour renforcer les compétences en gestion des chefs d'entreprise, favoriser le développement d'un esprit entrepreneurial chez la relève et accroître la formation initiale et continue de la main-d'œuvre, notamment grâce à la contribution de l'Institut de technologie agroalimentaire. L'action du Ministère se déploie principalement sur trois plans :

- L'établissement d'une relève entrepreneuriale ;
- Le développement de la main-d'œuvre du bioalimentaire ;
- La formation offerte par l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA).

Bilan 2012-2013

Relève

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	BILAN 2012-2013
Nombre de projets soutenus pour l'établissement d'une relève entrepreneuriale dans le secteur bioalimentaire	450 projets	202 projets	410 projets	Progresse bien

Au cours de l'année 2012-2013, 208 projets ont été soutenus pour favoriser l'établissement d'une relève entrepreneuriale dans le secteur bioalimentaire. Des efforts ont ainsi été déployés dans les domaines de l'agriculture, des pêches et de la médecine vétérinaire.

En agriculture, 160 projets de relève ont été soutenus pour un montant de près de 1,63 million de dollars par l'entremise du Programme d'appui à l'investissement des jeunes entreprises agricoles. Depuis la mise en vigueur de ce programme, 762 projets de démarrage d'entreprises agricoles ont bénéficié d'une aide pour un montant de près de 7,7 millions de dollars. Les objectifs du Programme sont de :

- favoriser la rentabilité des jeunes entreprises agricoles à petite échelle par un soutien financier à la réalisation d'investissements productifs au cours de leurs premières années d'activité ;
- soutenir le développement de jeunes entreprises agricoles en facilitant la mise en valeur des terres agricoles et des bâtiments inutilisés ;
- faciliter la diversification des activités agricoles des jeunes entreprises en favorisant le développement de produits agricoles à valeur ajoutée ou l'ajout d'une nouvelle production.

Dans le domaine des pêches, 20 jeunes[19] ont reçu une aide financière dans le cadre du Programme d'appui financier à la relève dans le secteur de la capture. Ce programme permet aux pêcheurs de moins de 40 ans enregistrés auprès du Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec (BAPAP) et souhaitant acquérir une première entreprise de pêche de bénéficier d'une aide financière pouvant atteindre 25 000 dollars. Cet appui financier peut prendre trois formes, soit une prise en charge des intérêts, une subvention pour l'achat de nouveaux équipements ou une combinaison de ces deux options.

19. Calculé comme étant 20 projets dans le cadre de cet indicateur.

Finalement, le Programme de bourses d'études aux étudiants de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal orientant leur carrière dans le domaine des animaux de consommation a suscité un grand intérêt, car l'objectif de 18 bourses attribuées a été largement dépassé. En effet, en 2012-2013, le Ministère a versé, en vertu de ce programme, une bourse à 27 étudiants de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal. Ces étudiants ont ainsi choisi d'orienter leur carrière vers les animaux de consommation. La même année, il a accordé une bourse supplémentaire à un étudiant finissant en médecine vétérinaire ayant choisi la pratique en région éloignée, ce qui porte à 28 le nombre total d'étudiants ayant bénéficié d'une aide gouvernementale à cet égard.

Rappelons que ce programme de bourses, offert depuis janvier 2010, vise à stimuler l'intérêt des étudiants en médecine vétérinaire pour les animaux de consommation afin d'assurer la relève dans ce domaine. Les bénéficiaires s'engagent à pratiquer au moins deux ans dans celui-ci.

Développement de la main-d'œuvre bioalimentaire

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	BILAN 2012-2013
Taux de mise en œuvre des activités prévues dans le plan d'action concerté en matière de main-d'œuvre et de formation pour l'industrie bioalimentaire	100 % des activités prévues	État de situation réalisé Stratégie élaborée	Axes d'intervention ciblés et validés auprès des partenaires Projet de plan d'action en cours d'élaboration Mesures et programmes actuels et récurrents mis en œuvre	**Progresse bien**

Une stratégie de développement de la main-d'œuvre du bioalimentaire a été élaborée en 2011-2012. Son objectif est d'associer les actions du Ministère et celles des partenaires du secteur pour l'atteinte d'un même but, soit le développement de cette main-d'œuvre. Cette stratégie vise notamment à actualiser les programmes existants en fonction des besoins actuels et à soutenir les interventions des partenaires en matière de main-d'œuvre et de formation. De plus, un consensus a été établi avec les partenaires concernés sur les axes d'intervention à privilégier dans un projet de plan d'action concerté.

L'ensemble des actions ministérielles existantes en matière de main-d'œuvre et de formation a été poursuivi en 2012-2013 :

- L'évaluation du Plan de soutien en formation agricole est en cours et a pour objectif de mesurer sa contribution à la formation continue agricole.
- Le Programme de déplacement des travailleurs agricoles fait l'objet d'une mise à jour pour mieux répondre aux besoins actuels de la production agricole.
- Des bourses d'études ont été décernées à des étudiants de l'enseignement postsecondaire.
- Réalisées en partenariat avec la Boîte à sciences, des activités de sensibilisation des jeunes aux sciences et aux technologies ont été reconduites.
- Un prix soulignant les bonnes pratiques en matière de gestion des ressources humaines a été remis dans le cadre du colloque annuel d'AGRIcarrières, le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole.
- En novembre 2012, un forum sur la relève et le recrutement aux études postsecondaires a été tenu avec le soutien du Ministère.

Formation offerte par l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA)

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2011-2012	RÉSULTATS 2012-2013	BILAN 2012-2013
Évolution du nombre d'inscriptions à l'ITA[20]	Hausse de 15 %, soit 1 000 inscriptions au total[21]	Hausse de 3 %, soit 892 inscriptions au total	Hausse de 2 %, soit 911 inscriptions au total	À surveiller
Pourcentage des étudiants inscrits à l'ITA ayant obtenu un diplôme dans un délai de 5 ans	Au moins 65 % des étudiants inscrits	67,5 % des étudiants inscrits	57,6 % des étudiants inscrits	À surveiller
Nombre d'inscriptions en formation continue à l'ITA	Hausse de 15 %, soit 4 500 inscriptions au total[20]	Baisse de 15 %, soit 3 380 inscriptions au total[22]	Non disponible[23]	À surveiller

> Formation initiale

Le nombre d'inscriptions à l'ITA a progressé de 2 % par rapport à l'année précédente. Le nombre d'étudiants inscrits à l'automne 2012 était de 911, ce qui équivaut au nombre moyen d'étudiants des 6 dernières années. La faiblesse de la croissance démographique, la compétition des autres secteurs et l'intérêt moindre à l'égard de la formation agricole et agroalimentaire qui s'ensuit restreignent la progression du nombre d'étudiants en formation ordinaire. Les perspectives de carrière en agroalimentaire et le taux élevé de placement des étudiants sont notamment promus pour favoriser la hausse du nombre d'inscriptions.

> Diplomation

Le taux de diplomation dans un délai de 5 ans (2007-2012) a diminué pour s'établir à 57,6 %. Cette baisse a aussi été observée pour l'ensemble des établissements d'enseignement collégial offrant un programme d'études en agroalimentaire. Étant donné que, dans les deux dernières années, le nombre de diplômés par cohorte a été de 64,6 % (2005-2010) et de 67,5 % (2006-2011), la cible demeure réaliste.

> Formation continue

L'ITA offre de la formation continue aux entreprises et aux individus afin d'accroître et de maintenir à jour les compétences de la main-d'œuvre.

Le nombre d'inscriptions en formation continue a connu, en 2011-2012, une diminution par rapport à l'année antérieure. Cette baisse est attribuable au secteur alimentaire et horticole et s'explique, en partie, par la diminution du nombre de demandes de reconnaissance des acquis et par un nombre moindre de formations liées à une réglementation.

Les résultats 2012-2013 n'étant pas disponibles lors de la préparation de ce rapport annuel de gestion, ils seront publiés dans le rapport 2013-2014.

Comme les compétences requises dans les entreprises sont en constante évolution, l'offre de formation doit être bonifiée pour soutenir le développement de la main-d'œuvre. Cette bonification s'exprime notamment par l'offre de nouveaux cours, l'adaptation de cours existants, une utilisation accrue des TICE[24] et un horaire adapté à la clientèle.

20. Indicateur modifié dans le cadre du *Rapport annuel de gestion 2011-2012*.
21. Cible modifiée dans le cadre du *Rapport annuel de gestion 2011-2012*.
22. Résultats mis à jour depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2011-2012*.
23. Résultats non disponibles lors de la préparation du présent rapport annuel de gestion.
24. Technologies de l'information et de la communication en enseignement.

AXE 2 – UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT FONDÉE SUR DES FILIÈRES COMPÉTITIVES

OBJECTIF : AIDER L'INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE À METTRE EN PLACE UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SECTORIEL STRUCTURANTE ET INNOVATRICE

Mise en contexte

Le défi de l'industrie bioalimentaire est de réunir les conditions permettant de développer une dynamique d'affaires où il existe une plus grande complicité entre tous les maillons : producteurs, pêcheurs, transformateurs et distributeurs.

Au cours de la période 2011-2014, le Ministère s'est engagé à aider l'industrie bioalimentaire à mettre en place une dynamique de développement sectoriel structurante et innovatrice qui appuie l'amélioration de la compétitivité dans les divers secteurs qui la composent. L'action du Ministère se déploie sur trois plans :

- l'appui aux démarches sectorielles ;
- l'amélioration de l'encadrement législatif en matière de mise en marché ;
- le maillage des entreprises bioalimentaires avec le milieu de la recherche et de l'innovation.

Bilan 2012-2013

Démarches sectorielles

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	BILAN 2012-2013
Nombre de secteurs du bioalimentaire soutenus dans une démarche sectorielle de développement basée sur des projets structurants et des partenariats d'affaires	Au moins 10 secteurs	6 secteurs impliqués	10 secteurs impliqués	**Cible atteinte**

En mars 2011, le Programme de soutien aux stratégies sectorielles de développement (PSSSD) a été lancé avec l'objectif d'appuyer le développement et l'adaptation des secteurs d'activité agricole et alimentaire dans un contexte d'affaires compétitif et en constante mutation. Ce programme vise à soutenir des actions d'envergure sectorielle dont les retombées sont à la fois structurantes et rentables pour les entreprises agricoles et agroalimentaires, et ce, grâce à la réalisation de projets sectoriels et de chaînes de valeur. Cofinancé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) en vertu de l'entente Canada-Québec relative au fonds Agri-flexibilité, le Programme est doté d'un budget de 12,8 millions de dollars jusqu'en mars 2014, dont 4,9 millions proviennent du Québec.

L'année 2012-2013, qui constitue la deuxième année de mise en œuvre de ce programme, a suscité, encore une fois, beaucoup d'intérêt chez la clientèle. Au total, 76 projets ont été reçus et 50 ont été acceptés pour une aide financière totalisant près de 8 millions de dollars. Parmi les projets acceptés en 2012-2013, 34 relèvent du volet 1 pour l'appui à la réalisation de projets de développement inscrits à un plan stratégique sectoriel, 5 sont liés au volet 2 pour la préparation de plans stratégiques sectoriels et 11 bénéficient du volet 3 pour l'appui au développement de chaînes de valeur. En 2012-2013, 4 secteurs de l'industrie bioalimentaire ayant réalisé (ou réalisant) une planification stratégique ont déposé au moins un projet de développement sectoriel en vertu du Programme.

Au terme de l'année 2012-2013, 10 secteurs de l'industrie bioalimentaire disposaient d'un plan stratégique de développement et avaient déposé au moins un projet structurant pour appuyer sa réalisation.

Dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales, la démarche sectorielle s'articule autour d'une révision complète de l'aide offerte aux associations, pour l'adapter aux besoins et aux enjeux de ce secteur. Avec cette révision, le Ministère compte créer, d'ici 2014, un environnement d'affaires qui favorise la mise en place de projets concertés et l'amélioration de la coordination des initiatives de l'industrie, propice au renforcement de la filière de la capture aux détaillants. Cette révision s'est amorcée en 2011-2012 avec une première analyse visant l'élaboration d'un nouveau programme d'aide. En 2012-2013, le Ministère a poursuivi son analyse interne et a entrepris des consultations auprès de la clientèle afin de compléter cet exercice de révision.

Encadrement législatif en matière de mise en marché

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	BILAN 2012-2013
Taux de réalisation des activités prévues pour l'examen et proposition, si nécessaire, de modifications à la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche	100 % des activités prévues	Audiences sur le livre vert et analyse des mémoires Adoption du projet de loi n° 21	Examen de la Loi terminé Propositions de modifications déposées auprès des autorités ministérielles	**Cible atteinte**

Le Ministère a complété l'examen de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche en tenant compte notamment des divers avis formulés dans le rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, *Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir* (rapport Pronovost), et les mémoires déposés à la Commission parlementaire sur le livre vert pour une politique bioalimentaire.

Des propositions de modifications possibles ont été documentées, puis déposées auprès des autorités ministérielles.

Innovation

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	BILAN 2012-2013
Nombre d'activités de maillage liées à l'innovation dans le secteur bioalimentaire	Plus de 80 activités	79 activités	141 activités	Cible atteinte

> Maillage pour l'établissement de priorités de recherche

En 2012-2013, le Ministère a continué d'appuyer financièrement des activités pour encourager et faciliter le réseautage entre les entreprises et les chercheurs, afin d'assurer l'adéquation entre les besoins de l'industrie, l'expertise et les activités de recherche. Ainsi, 10 activités de maillage entre des entreprises et des organisations de recherche et de transfert technologique ont été tenues. Ces activités ont permis aux entreprises et aux chercheurs d'échanger entre eux et de cibler des priorités de recherche et d'innovation dans différents secteurs tels que le secteur des grains, les bioindustries industrielles, l'agriculture biologique, le secteur laitier, l'horticulture et la phytoprotection.

> Partenariat de recherche avec les entreprises

Par l'intermédiaire de ses programmes de subvention, le Ministère a soutenu financièrement des projets de recherche et d'adaptation technologique réalisés en partenariat par des entreprises et des acteurs de la recherche et du développement. Par ce soutien, le Ministère vise à stimuler la recherche en partenariat et à accroître la synergie entre les entreprises bioalimentaires et le milieu de la recherche, de manière à intensifier l'innovation en entreprise.

En 2012-2013, 7 projets de recherche et d'adaptation technologique menés en collaboration avec des entreprises ont bénéficié d'un financement du Ministère. Ces projets touchent différents secteurs, notamment le secteur des grains, l'horticulture, le secteur des petits fruits, la phytoprotection et la production biologique.

> Projets d'innovation technologique de l'ITA réalisés en partenariat

En plus de ses propres activités, l'ITA réalise des projets d'innovation technologique en partenariat avec Cintech Agroalimentaire et Biopterre[25], deux centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), ainsi qu'avec l'Institut québécois du développement de l'horticulture ornementale (IQDHO) et le Centre de développement bioalimentaire du Québec (CDBQ).

En 2012-2013, le partenariat avec Biopterre a permis de remplir trois nouveaux contrats en innovation technologique, principalement dans le domaine horticole. Ces contrats ont été obtenus et réalisés grâce aux installations et à l'expertise reconnue de l'ITA.

> Innovation et maillage dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales

En 2012-2013, pour favoriser l'amélioration de la compétitivité du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales, le Ministère a poursuivi la mise en œuvre du programme Innovamer. Une aide financière a été offerte pour la réalisation de neuf projets de recherche et développement, de transfert et de diffusion, portant notamment sur l'élevage du pétoncle, la culture des algues, la conception d'un équipement pour l'optimisation de l'élevage en cages et les propriétés des protéines de crevettes. Au cours de la même année, en plus de la convention de collaboration avec MERINOV répartie sur cinq ans, le Ministère a accordé un soutien financier pour la mise en œuvre de deux initiatives de partenariat en innovation avec la Société de recherche et de développement en aquaculture continentale et l'Association québécoise de l'industrie de la pêche, et pour l'attribution de bourses à des étudiants.

En 2012-2013, c'est donc un total de 13 activités de maillage qui ont été financées par le Ministère.

25. Biopterre – Centre de développement des bioproduits.

> Maillage pour un transfert technologique

Grâce à l'innovation, les propriétaires d'entreprises agricoles ou d'entreprises de transformation peuvent notamment augmenter leur productivité, améliorer la qualité de leurs produits ou de leurs services ou encore développer des caractéristiques qui distinguent leurs produits ou leur exploitation. De ce fait, pour l'essor de l'économie de leur région, il devient stratégique pour les conseillers régionaux de participer activement à la réalisation de projets d'innovation technologique, notamment en vue d'étendre leurs résultats bénéfiques à une plus large clientèle. De plus, ces projets doivent être réalisés en partenariat avec des centres de recherche, d'expertise ou de transfert technologique en agriculture et en agroalimentaire pour en assurer la rigueur scientifique.

Ainsi, en 2012-2013, les conseillers régionaux se sont engagés dans la réalisation de 22 nouveaux projets. Chacun de ces projets comporte un protocole d'expérimentation ou une méthode d'évaluation permettant de quantifier ou de qualifier les éléments mis à l'essai.

> Maillage technologique en transformation alimentaire

Le Programme de soutien à l'innovation, par l'entremise de son volet 3, visait, entre autres, à soutenir les projets encourageant le maillage entre les entreprises et le milieu de la recherche et de l'innovation. Multiplier les occasions de maillage permet de susciter des projets, de faire naître des idées et de créer des liens enrichissants entre entreprises, établissements de recherche et centres d'expertise. Cela favorise également une hausse de la culture d'innovation dans les entreprises de transformation alimentaire ciblées et permet d'augmenter le nombre de projets d'innovation réalisés dans ce secteur.

Au cours de l'année 2012-2013, sept activités de maillage ont ainsi été appuyées financièrement. En outre, les efforts déployés pour favoriser le réseautage avec les centres d'expertise et les divers organismes ont permis de faire connaître le Programme. On note d'ailleurs une augmentation de la présence des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) dans celui-ci.

En outre, le développement d'une expertise en alimentation santé au sein du Ministère a permis d'appuyer des activités d'importance comme BÉNÉFIQ, un événement international axé sur les ingrédients santé et qui a eu lieu à Québec en 2012.

AXE 3 – UNE OFFRE DIVERSIFIÉE DE PRODUITS

OBJECTIF : FAVORISER LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE PRODUITS METTANT EN VALEUR LE POTENTIEL BIOALIMENTAIRE RÉGIONAL

Mise en contexte

Les consommateurs sont continuellement à la recherche d'aliments dont les caractéristiques permettent de répondre le mieux possible à leurs besoins. Ils expriment de plus en plus leur préférence pour des produits diversifiés et différenciés. Ils sont également nombreux à vouloir privilégier l'achat d'aliments locaux ou d'aliments biologiques. Cette demande ouvre la porte à une multitude de nouvelles possibilités pour les entrepreneurs et les entreprises.

Pour la période 2011-2014, le Ministère s'est engagé à favoriser la diversification de l'offre de produits alimentaires qui mettent en valeur le potentiel bioalimentaire des territoires et qui tirent profit de la créativité du milieu régional et de ses entrepreneurs bioalimentaires. L'action du Ministère se déploie sur deux plans, soit :

- une offre diversifiée de produits ;
- la mise en valeur de potentiels nordiques.

Bilan 2012-2013

Offre diversifiée de produits

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	BILAN 2012-2013
Nombre de projets de diversification de productions et de produits et de projets de circuits courts de commercialisation soutenus	200 projets	150 projets	271 projets	Cible atteinte
Nombre d'entreprises s'ajoutant à celles qui offrent actuellement des produits biologiques	240 entreprises	Perte de 3 entreprises[26]	Gain de 15 entreprises	À surveiller

> **Diversification et commercialisation en circuit court**

Pour 2014, la cible inclut les projets soutenus dans le cadre des volets 1, 2 et 3 du programme Diversification et commercialisation en circuit court en région (DCCCR) entre 2011-2012 et 2012-2013. Cette diversification peut se faire au regard d'une entreprise (nouveaux produits mis en marché, nouvelles activités agricoles, nouveaux lieux ou modes de commercialisation, etc.), d'une région ou du Québec.

On entend par commercialisation en circuit court un mode de distribution qui fait intervenir au plus un intermédiaire entre l'entreprise de production ou de transformation et le consommateur. Au cours de l'exercice financier 2012-2013, le Ministère a soutenu 121 initiatives de diversification de productions ou de produits ou projets de circuits courts de commercialisation pour un total de 271 projets depuis 2011-2012.

26. Résultat mis à jour depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2011-2012*.

> Produits biologiques

En 2010, le nombre d'entreprises titulaires d'une certification biologique était de 1 339. Pour 2012-2013, le nombre d'entreprises offrant des aliments biologiques n'a pas connu la progression anticipée. Toutefois, le nombre d'hectares convertis en production biologique a connu une croissance de 16,5 % entre les années 2011-2012 et 2012-2013.

Mise en valeur de potentiels nordiques

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	BILAN 2012-2013
Nombre de réseaux de soutien du secteur bioalimentaire ayant mis en œuvre au moins un projet pilote dans le cadre du Plan Nord	5 réseaux avec au moins un projet pilote mis en œuvre	Rencontres de concertation tenues Plan d'action rédigé	Aucune rencontre tenue	À surveiller

En 2012-2013, aucune rencontre de concertation n'a été tenue. Le gouvernement du Québec a toutefois créé le Secrétariat au développement nordique pour améliorer et redéfinir le cadre de mise en œuvre de la démarche gouvernementale de développement du Nord. Le Ministère est en attente d'un nouveau cadre pour s'assurer que ses actions soient cohérentes par rapport à celles de tous les autres ministères et organismes concernés.

TROISIÈME ENJEU

UN DÉVELOPPEMENT EN HARMONIE AVEC LES ATTENTES DE LA SOCIÉTÉ

ORIENTATION – CONTRIBUER À LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET À LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

Le secteur bioalimentaire joue un rôle de premier plan dans la protection de l'environnement et la mise en valeur du territoire québécois, puisque sa pérennité est largement tributaire de la qualité du milieu naturel, notamment en ce qui concerne l'eau, les ressources marines et le sol.

Le respect de l'environnement constitue l'un des enjeux qui obtiennent le plus large consensus au sein de la société québécoise. Le gouvernement du Québec en a d'ailleurs fait un volet prioritaire de sa stratégie de développement durable. De plus, la zone agricole est un patrimoine collectif protégé depuis la fin des années 70 qui non seulement sert à garnir le garde-manger des Québécois, mais est aussi un actif à mettre en valeur pour l'ensemble des communautés rurales. La biomasse marine représente également une ressource des régions maritimes que les communautés peuvent mettre en valeur pour stimuler leur développement.

Pour la période 2011-2014, le Ministère s'est engagé à contribuer à un développement bioalimentaire en harmonie avec les attentes de la société québécoise. À cet effet, il compte :

- favoriser l'adoption de bonnes pratiques environnementales par les entreprises agricoles et aquacoles, et par les entreprises de transformation ;
- appuyer la mise en valeur du territoire agricole et marin au bénéfice des communautés régionales.

AXE 1 – UN DÉVELOPPEMENT RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

OBJECTIF : FAVORISER L'ADOPTION DE BONNES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES PAR LES ENTREPRISES AGRICOLES ET AQUACOLES, ET PAR LES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION

Mise en contexte

Malgré les progrès accomplis dans l'adoption de pratiques plus respectueuses de l'environnement, les entreprises bioalimentaires ont encore d'importants défis à relever sur ce plan. La préservation de la qualité de l'eau, l'utilisation rationnelle des pesticides et l'écoefficacité des procédés de transformation sont autant de domaines où les progrès doivent se poursuivre. Au-delà du respect des normes réglementaires, les entreprises du secteur bioalimentaire peuvent adopter des modes de production respectueux de l'environnement et contribuer à générer des bénéfices environnementaux pour l'ensemble de la société, tout en commercialisant des produits à valeur ajoutée.

Les interventions du Ministère visent à accompagner les entreprises bioalimentaires pour qu'elles puissent réduire l'empreinte environnementale de leurs activités de production. En vertu de son plan stratégique 2011-2014, l'action du Ministère s'exerce sur cinq plans, soit :

- La qualité de l'eau en milieu agricole ;
- Le développement durable de l'aquaculture en eau douce ;
- Le développement durable en transformation alimentaire ;
- La réduction des risques des pesticides pour la santé et l'environnement ;
- L'application de l'écoconditionnalité de l'aide financière.

Pour la période 2011-2014, le Ministère s'est engagé à poursuivre ses efforts dans le cadre des stratégies ou des plans d'action élaborés au cours des dernières années, notamment le volet agricole du Plan d'intervention détaillé sur les algues bleu-vert 2007-2017, la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec (2004-2015) et la Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021 (SPQA). De plus, dans un souci de cohérence par rapport à la réglementation environnementale en vigueur au Québec, le Ministère s'est engagé à poursuivre l'adoption progressive de l'écoconditionnalité de l'aide financière, un principe qui consiste à lier le versement d'une subvention au respect d'exigences environnementales.

Bilan 2012-2013

Qualité de l'eau en milieu agricole

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	BILAN 2012-2013
Nombre d'entreprises agricoles additionnelles ayant adhéré aux projets de gestion intégrée de l'eau par bassin versant	Plus de 2 300 entreprises	275 nouvelles entreprises	486 nouvelles entreprises	À surveiller

En 2012-2013, 211 nouvelles exploitations agricoles adhérentes se sont ajoutées par rapport à l'année précédente, portant le total à 486 entreprises additionnelles depuis le 1er avril 2011.

L'écart entre les résultats obtenus et les cibles fixées peut s'expliquer en partie par la réduction du nombre de projets de gestion intégrée de l'eau par bassin versant en cours, qui est passé de 34 à 29 en 2012-2013.

Des améliorations suggérées à l'égard du concept d'intervention par bassin versant agricole sont à l'essai pour accroître l'adhésion des exploitations à ces projets. Sur les 16 millions de dollars accordés au Québec en 2012-2013 pour lutter contre la pollution diffuse et les algues bleu-vert, 6 millions ont été alloués à 419 exploitations agricoles engagées dans un projet de ce type, y compris les 211 nouvelles exploitations agricoles recrutées en 2012-2013.

Développement durable de l'aquaculture en eau douce

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	BILAN 2012-2013
Nombre d'entreprises piscicoles adhérant à la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec (STRADDAQ) qui ont atteint la cible environnementale de rejet de phosphore	9 entreprises[27]	Report de l'échéance de la Stratégie	Non disponible	À surveiller

Au printemps 2011, les trois partenaires de la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec (STRADDAQ), soit le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) et l'Association des aquaculteurs du Québec, ont signé un addenda à l'entente relative à la Stratégie. Cet addenda porte notamment sur sa date d'échéance, qui a été reportée au 31 décembre 2015. Le programme de suivi de l'atteinte de la cible environnementale de rejet de phosphore (CER) a débuté durant l'année 2011-2012 et s'est poursuivi en 2012-2013. Au 31 mars 2013, 20 entreprises avaient commencé ce suivi, mais aucune de l'avait encore terminé.

Rappelons que l'objectif de la STRADDAQ est que les pisciculteurs diminuent, d'ici le 31 décembre 2015, leurs rejets moyens annuels de phosphore, estimés à 7,2 kg par tonne de production, jusqu'à 4,2 kg, ce qui équivaut à une réduction globale de près de 40 % de la quantité de phosphore rejetée dans les milieux récepteurs.

27 Cible modifiée dans le cadre du *Rapport annuel de gestion 2011-2012*.

Développement durable en transformation alimentaire

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	BILAN 2012-2013
Nombre d'entreprises de transformation alimentaire soutenues pour l'implantation d'une démarche de développement durable	40 entreprises	0 entreprise	0 entreprise	**À surveiller**

L'actualisation de l'offre de programmes d'aide financière du Ministère pour l'industrie de la transformation alimentaire a été reportée à l'année 2013-2014. Le Ministère compte concrétiser des projets d'entreprise relatifs au développement durable. Cette nouvelle offre de services présentera un volet particulier pour les projets de développement durable des entreprises de ce secteur.

Risques des pesticides pour la santé et l'environnement

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	BILAN 2012-2013
Taux de mise en œuvre des activités prévues dans le plan d'action pour accroître l'adoption de la gestion intégrée des ennemis des cultures et réduire les risques des pesticides pour la santé et l'environnement en milieu agricole	100 % des activités prévues	85 % des actions en cours de réalisation	88 % des actions en cours de réalisation	**En avance**

La mise en œuvre des actions du Plan d'action 2011-2014 de la Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021 contribuera à accroître l'adoption de la gestion intégrée des ennemis des cultures et à réduire les risques des pesticides pour la santé et l'environnement.

À ce jour, déjà 88 % des 26 actions prévues au Plan d'action sont en cours de réalisation. Ces actions visent, entre autres, à réduire l'exposition des travailleurs agricoles et de la population aux pesticides, à maintenir la biodiversité en milieu agricole, à favoriser les organismes bénéfiques, à accroître la protection de l'eau de même qu'à renforcer le développement des connaissances et l'adoption de pratiques de lutte antiparasitaire intégrée. La réalisation de ces actions est appuyée par une aide financière d'environ 1,4 million de dollars dans le cadre des sous-volets 11.1 et 11.2 du programme Prime-Vert 2009-2013, en soutien à 227 projets, à laquelle s'ajoutent des investissements d'environ 1,6 million de dollars en provenance du milieu agricole. De plus, plusieurs professionnels du Ministère sont partie prenante de la SPQA et s'impliquent activement dans des actions.

En outre, d'autres partenaires, dont le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ainsi que l'Union des producteurs agricoles (UPA), participent à la mise en œuvre des actions du Plan d'action. S'ajoutent divers organismes du milieu agricole tels que l'IRDA[28], les clubs-conseils en agroenvironnement et le CEROM[29].

28. Institut de recherche et de développement en agroenvironnement inc.
29. Centre de recherche sur les grains (CEROM) inc.

Écoconditionnalité de l'aide financière

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	BILAN 2012-2013
Pourcentage des entreprises agricoles, aquacoles et de transformation alimentaire soutenues financièrement qui sont soumises à un nouveau critère d'écoconditionnalité	100 % des entreprises visées[30] à la suite de la réalisation des étapes prévues de mise en œuvre	Exigence du bilan de phosphore à l'équilibre appliquée aux entreprises agricoles bénéficiant du crédit de taxes foncières	*Secteur agricole :* Dépôt annuel du bilan de phosphore à l'équilibre pour les entreprises visées *Secteur aquacole :* Dépôt du certificat d'autorisation requis ou preuve de sa participation à la STRADDAQ pour les projets visés	**Progresse bien**

L'écoconditionnalité consiste à lier le versement de l'aide financière gouvernementale au respect de conditions environnementales afin de permettre de bénéficier pleinement de cette aide. Les engagements actuels du Ministère, énoncés dans le Plan stratégique 2011-2014, prévoient l'inclusion dans les programmes d'appui financier d'un nouveau critère d'écoconditionnalité pour les entreprises agricoles, aquacoles et de transformation alimentaire.

Dans le secteur agricole, la nouvelle exigence d'écoconditionnalité retenue est le dépôt annuel d'un bilan de phosphore à l'équilibre pour les entreprises agricoles assujetties, conformément au Règlement sur les exploitations agricoles (REA). Cette exigence a d'ailleurs été annoncée dès 2011 pour le Programme de crédit de taxes foncières agricoles. Toutefois, l'opérationalisation de cette nouvelle mesure a été liée à une difficulté à instaurer un mécanisme d'échange d'information avec le MDDEFP, une étape nécessaire à l'application du critère dans l'administration du Programme. Des démarches ont été entreprises avec ce ministère afin d'établir de nouvelles modalités administratives pour le transfert d'information, ce qui devrait permettre de résorber ce problème.

Concernant le secteur de l'aquaculture, le Programme d'appui financier au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales est visé par l'écoconditionnalité. La convention établie entre le bénéficiaire et le Ministère en vertu de ce programme prévoit une conformité générale des projets des entreprises aquacoles en eau douce avec les lois et règlements applicables, notamment la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF). À ce jour, le fait d'être titulaire d'un certificat d'autorisation, pour les projets aquacoles visés en vertu de l'article 22 de la LQE, a été retenu comme critère d'écoconditionnalité. Il faut toutefois noter qu'étant donné la démarche sectorielle de conformité environnementale actuellement en cours par l'entremise de la STRADDAQ, les entreprises aquacoles tenues de fournir un tel certificat sont actuellement dispensées de cette obligation si elles participent à cette stratégie. Celle-ci vise d'ailleurs une diminution des rejets de phosphore pour permettre aux pisciculteurs d'obtenir un certificat d'autorisation conforme aux exigences environnementales. En conséquence, l'application actuelle de l'écoconditionnalité dans ce secteur consiste donc soit à fournir le certificat d'autorisation requis, soit à faire la preuve de sa participation à la STRADDAQ.

Enfin, pour les entreprises de transformation alimentaire, il est prévu qu'un nouveau critère d'écoconditionnalité soit introduit en 2014.

30. Entreprises visées : entreprises assujetties au critère d'écoconditionnalité retenu et bénéficiaires du programme ciblé.

AXE 2 – UNE OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

OBJECTIF : APPUYER LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE AGRICOLE ET MARIN AU BÉNÉFICE DES COMMUNAUTÉS RÉGIONALES

Mise en contexte

Bien que l'agriculture occupe toujours une part appréciable de l'espace habité et qu'elle demeure très importante dans le tissu économique de certaines régions, son poids démographique et économique tend à diminuer au fil du temps. Ainsi, la proportion de la population agricole est passée de plus de 50 % de la population rurale totale dans les années 50 à moins de 6 % en 2006. Par conséquent, le milieu rural évolue vers une plus grande diversification de l'utilisation du territoire. Cette cohabitation des usages exerce une pression croissante sur la zone agricole, notamment autour des pôles de croissance urbaine où se situent les meilleures terres du Québec. À l'opposé, certaines zones agricoles situées en milieu périphérique présentant un danger de dévitalisation gagneraient à diversifier leurs activités.

Au-delà de sa vocation première, c'est-à-dire la production d'aliments, l'agriculture procure des bénéfices à la société en participant à l'activité économique et à l'occupation du territoire. Elle façonne les paysages ruraux et contribue à l'attractivité du territoire, à la vitalité de nombreuses communautés rurales, à la gestion et à la protection des ressources naturelles ainsi qu'au maintien de services dans la communauté.

Dans son plan stratégique 2011-2014, l'action du Ministère s'articule autour de quatre axes principaux :

- Le plan de développement de la zone agricole (PDZA) ;
- La Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;
- La multifonctionnalité de l'agriculture ;
- Le cadre de développement aquacole.

Bilan 2012-2013

Plan de développement de la zone agricole

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	BILAN 2012-2013
Taux de mise en place des moyens prévus et mis à la disposition des municipalités régionales de comté pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans de développement de la zone agricole (PDZA)	100 % des moyens prévus	8 projets pilotes terminés Bilan et guide d'élaboration publiés	Accompagnement financier ou professionnel de 25 nouveaux PDZA	**Cible atteinte**

En 2012, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ont annoncé une aide financière de 500 000 $ pour soutenir les MRC dans l'élaboration de plans de développement de la zone agricole (PDZA). Cette aide se décline comme suit :

- 240 000 $ provenant du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et alloués à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et à la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) pour les aider à soutenir les MRC de leur territoire dans l'élaboration de leur PDZA. Cette somme est assortie d'une aide technique du Ministère ;
- 260 000 $ provenant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, en plus d'une aide technique, et alloués à une sélection de MRC situées hors des communautés métropolitaines pour les soutenir dans l'élaboration de leur PDZA.

Concrètement, c'est plus de 260 000 $ qui ont été accordés à des MRC. En effet, compte tenu de la qualité des dossiers et avec l'accord des autorités du Ministère, l'aide financière a été majorée à 304 405 $. Le premier versement a été fait en 2012-2013, à la suite de la signature du protocole d'entente, pour un total de 228 303 $. Le reste sera versé en 2013-2014, lors du dépôt final des PDZA.

Grâce à cet appui financier, 25 MRC élaborent actuellement leur PDZA. Parmi celles-ci, 8 sont à l'extérieur d'une communauté métropolitaine et 17 sont en territoire métropolitain.

Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	BILAN 2012-2013
Taux de réalisation des étapes prévues pour apporter des modifications à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles afin de favoriser la pérennité et la mise en valeur du territoire agricole	100 % des étapes prévues	Audiences sur le livre vert Analyse des mémoires	Rédaction d'un projet de loi	**Progresse bien**

Les modifications prévues à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles font suite au dépôt de rapports de mandataires ayant proposé des ajustements au régime de protection du territoire agricole.

À la lumière de ces recommandations, le Ministère a élaboré des propositions de modifications à la Loi afin de favoriser la pérennité et la mise en valeur du territoire agricole.

Les trois objectifs poursuivis par ces modifications sont de diminuer les pressions d'urbanisation, de favoriser, par l'agriculture, l'occupation dynamique du territoire et de moderniser et simplifier certains aspects opérationnels.

Multifonctionnalité de l'agriculture

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	BILAN 2012-2013
Nombre d'entreprises agricoles ayant participé à des projets favorisant la multifonctionnalité de l'agriculture et contribuant à la qualité de vie des communautés rurales	350 entreprises	123 entreprises[31]	224 entreprises	**Progresse bien**

La multifonctionnalité reconnaît particulièrement l'utilité économique, sociale et environnementale de l'agriculture par rapport au dynamisme rural et au développement des territoires habités. Le Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture vise à favoriser la production de bénéfices pour la société par l'agriculture. Le Ministère entend soutenir de 300 à 400 entreprises au cours de cette expérience dans laquelle les entreprises participent à des projets d'une durée de 3 ans.

Au cours de l'exercice financier 2012-2013, 101 entreprises ont participé à des projets par l'entremise de ce programme pilote, par exemple :

- Le projet Valorisation des terres en friche par la culture intensive sur courtes rotations du saule (aide accordée de 254 000 $) ;
- Le projet Arrêt vélo dans un paysage de pâturages (aide accordée de 29 000 $) ;
- Le projet Les circuits cultivés et bien enracinés (aide accordée de 30 000 $).

31 Résultat mis à jour depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2011-2012*.

Cadre de développement aquacole

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	BILAN 2012-2013
Taux de réalisation des étapes prévues pour la mise en place d'un premier cadre de développement aquacole dans un des sites côtiers jugés prioritaires	100 % des étapes prévues	Rencontres des partenaires et de la clientèle maricole Critères de sélection pour le choix du site	75 % des étapes prévues terminées ou en cours	En avance

La présence des entreprises maricoles dans l'environnement du Québec maritime entraîne une redéfinition de l'espace marin côtier au sein duquel les autres usagers opposent parfois leur antériorité et leur poids économique. Actuellement, les aquaculteurs du Québec maritime ne bénéficient d'aucune zone prioritaire acceptée des autres usagers (aire maricole).

En 2012-2013, le choix du lieu d'implantation d'un premier cadre de développement aquacole au Québec s'est arrêté sur les Îles-de-la-Madeleine, la région présentant le meilleur potentiel de réussite du projet à court terme. Des rencontres ont été tenues aux Îles-de-la-Madeleine avec les partenaires et intervenants du milieu pour leur présenter les aires devant faire partie du Cadre de développement aquacole. Leurs commentaires ont été recueillis en vue des rencontres avec les usagers du secteur convoité. Ces rencontres sont actuellement en cours.

QUATRIÈME ENJEU

UNE ORGANISATION PERFORMANTE

ORIENTATION – AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ET LA PRESTATION DES SERVICES

En 2010, le gouvernement du Québec a annoncé sa volonté de rétablir l'équilibre budgétaire d'ici 2013-2014. Au cours de cette période, les différents ministères et organismes doivent accomplir leur mission en respectant un cadre budgétaire restreint et arriver à renouveler leur effectif à la suite de nombreux départs à la retraite tout en maintenant la qualité des services offerts.

Dans ce contexte, le Ministère travaille à maintenir et à développer ses ressources humaines selon les besoins actuels et futurs de l'organisation. Ses travaux portent sur la planification des ressources humaines, l'attraction et la rétention du personnel, le développement des personnes et la reconnaissance.

Le Ministère entend demeurer une organisation performante qui utilise ses ressources de façon optimale et améliore ses façons de faire pour offrir des services de qualité aux citoyens. Par son expertise, il a la responsabilité d'éclairer les décisions du gouvernement et des acteurs du milieu sur les choix de développement au bénéfice non seulement du secteur bioalimentaire, mais également de la société québécoise.

AXE 1 – DES RESSOURCES HUMAINES QUALIFIÉES ET UNE EXPERTISE RECONNUE

OBJECTIF : METTRE EN VALEUR LES RESSOURCES HUMAINES ET L'EXPERTISE DU MINISTÈRE

Mise en contexte

La mobilisation du personnel joue un rôle majeur dans l'atteinte de résultats organisationnels et se révèle souvent un élément d'attraction et de rétention important. Le Ministère prévoit ainsi se doter d'une stratégie favorisant la mobilisation de son personnel.

En ce sens, le Ministère poursuit le développement de l'expertise de son personnel. Deux compétences essentielles ont été ciblées pour l'ensemble du personnel, soit le sens du service à la clientèle et le sens de la collaboration. Le Ministère soutient le développement de ces compétences clés par la tenue d'ateliers de formation afin de contribuer à la performance de son organisation.

En outre, pour orienter le perfectionnement du personnel en place et faciliter le recrutement de personnes qualifiées, le Ministère poursuivra l'élaboration des profils de compétences.

Enfin, la mise en valeur de l'expertise du personnel du Ministère passe, entre autres, par une diffusion adéquate de ses connaissances, notamment auprès de ses diverses clientèles. À cet égard, le Ministère entend occuper une place prépondérante en matière d'information économique. Cette information est stratégique en soi et doit être partagée avec les différents intervenants du secteur bioalimentaire, en particulier les décideurs. Afin de renforcer sa position stratégique, le Ministère évaluera l'accessibilité et la pertinence de l'information économique qu'il produit pour ensuite définir et mettre en place un mécanisme de diffusion d'information stratégique en fonction des besoins de sa clientèle.

Bilan 2012-2013

Expertise et mobilisation du personnel

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	BILAN 2012-2013
Taux de réalisation des actions prévues dans le domaine du maintien et du développement des compétences ministérielles	100 % des actions prévues	Formations données Réalisation d'un cinquième profil de compétences	Formations données Réalisation d'un sixième et d'un septième profil de compétences Élaboration d'un huitième profil de compétences	Progresse bien
Taux de réalisation des actions prévues dans la Stratégie favorisant la mobilisation du personnel	100 % des actions prévues	Plan de travail développé	Tenue du sondage sur la mobilisation du personnel et diffusion de ses résultats	Progresse bien
Taux de réalisation des actions prévues dans la mise en place d'un mécanisme de diffusion d'information stratégique pour éclairer les intervenants du secteur bioalimentaire dans leurs choix de développement	100 % des actions prévues	Révision des publications économiques produites Révision des moyens de diffusion	Mécanisme de diffusion mis en place	Cible atteinte

Maintien et développement des compétences ministérielles

En 2012-2013, le Ministère a donné 12 formations portant sur la compétence clé **Sens du service à la clientèle** et a ainsi formé 161 personnes additionnelles. Le taux de personnes formées au Ministère pour cette compétence est passé de 33 % à 43 %. De plus, l'ensemble du personnel a été sensibilisé à la déclaration de services aux citoyens du Ministère.

Par ailleurs, 9 formations ont été offertes en ce qui concerne la compétence clé **Sens de la collaboration** pour 126 personnes formées additionnelles. Le taux de personnes formées au Ministère pour cette compétence est alors passé de 41 % à 50 %.

De plus, le Ministère a élaboré deux profils de compétences additionnels. Ainsi, il a conçu le profil de compétences des spécialistes en sciences physiques. En outre, avec le dépôt du nouveau référentiel de compétences du gestionnaire-leader de la fonction publique québécoise en 2012, le profil de compétences des gestionnaires du Ministère a été mis à jour.

Au total, sept profils ministériels ont été élaborés sur les dix prévus.

Par ailleurs, les travaux concernant un huitième profil de compétences (pour les conseillers en transformation alimentaire) ont débuté.

> **Stratégie favorisant la mobilisation du personnel**

En 2012-2013, le Ministère a consulté son personnel afin de mesurer son degré d'engagement à l'égard de l'organisation. À la suite de leur analyse, les résultats du sondage ont été diffusés auprès de l'ensemble des gestionnaires et des employés. Le sentiment d'efficacité personnelle, l'appréciation de son travail et l'impression de contribuer au succès de son équipe représentent des forces distinctives mentionnées par le personnel. Par ailleurs, les résultats du sondage font ressortir certains points d'amélioration potentiels au regard de la circulation de l'information, de la gestion de carrière et de la reconnaissance.

> **Mise en place d'un mécanisme de diffusion de l'information stratégique pour éclairer les intervenants du secteur bioalimentaire dans leurs choix de développement**

En 2012-2013, un nouveau mécanisme de diffusion de l'information stratégique a été mis en place pour le bénéfice des intervenants du secteur. Par l'entremise du site Web du Ministère, ces derniers peuvent maintenant s'abonner électroniquement à trois publications économiques, *Bioclips*, *Bioclips+* et *L'indicateur économique du bioalimentaire*. Des questions et des commentaires peuvent également être formulés en ligne.

OBJECTIF : AMÉLIORER LES FAÇONS DE FAIRE

Mise en contexte

Le Ministère souscrit aux engagements du gouvernement du Québec à l'égard de la modernisation de l'État. Ainsi, il travaille à améliorer ses façons de faire pour offrir des services de qualité aux citoyens et faire preuve d'efficacité dans ses processus d'affaires. Par ailleurs, le Ministère a mis en place, au cours des dernières années, des partenariats avec des organismes associés pour la livraison de produits et de services complémentaires aux siens dans différents domaines liés au développement bioalimentaire. Par souci d'une saine gestion des fonds publics, il en évaluera les retombées et précisera, au moment de la signature des nouvelles conventions avec ces organismes, ses attentes de résultats en fonction des sommes investies.

Bilan 2012-2013

Satisfaction des citoyens à l'égard de la prestation de services ministérielle

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2011-2012	RÉSULTATS 2012-2013	BILAN 2012-2013
Cote de satisfaction à l'égard de la prestation de services aux citoyens	Cote de 9/10	Cote de 8,8/10	Aucun sondage tenu en 2012-2013	**Sans objet**

Un sondage sur la satisfaction de la clientèle à l'égard des services du Ministère, mené en 2011-2012, a révélé un taux de satisfaction globale de 8,8/10. Un seul énoncé, « Trouver facilement ce qu'on cherche dans le site Web du Ministère », a obtenu un score inférieur à 8/10.

En 2012-2013, des travaux ont été enclenchés pour déterminer des moyens d'améliorer le site Web du Ministère.

Amélioration des services aux citoyens et optimisation des processus

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	BILAN 2012-2013
Taux de réalisation des actions prévues au Plan d'amélioration des services aux citoyens	100 % des actions prévues	Actions réalisées en rapport avec la déclaration de services aux citoyens, le site Web et la Politique de gestion des plaintes	92 % des actions prévues au Plan d'amélioration des services aux citoyens	Progresse bien
Taux de réalisation des projets d'optimisation des processus d'affaires	100 % des projets prévus	4 projets réalisés	Plan de travail établi et réalisé dans une proportion de 72 %	Progresse bien
Taux de réalisation des actions d'intégration technologique visant l'amélioration de la gestion et de la circulation de l'information	100 % des actions prévues	2 réseaux d'échange de pratiques Projet pilote en gestion intégrée des documents Organisation de la géomatique	39 réseaux d'échange de pratiques Projet pilote en gestion intégrée des documents terminé Début de la révision du plan de classification au Ministère Organisation de la géomatique	Progresse bien

> Amélioration des services aux citoyens

Le Ministère a implanté une culture d'amélioration continue en mettant en œuvre chaque année un plan d'amélioration des services (PAS). Le plan 2012-2013 comprend onze activités en relation avec les engagements de sa déclaration de services aux citoyens.

En 2012-2013, 92 % des actions prévues au PAS ont été accomplies. Mentionnons l'élaboration de nouveaux formulaires et guides pour les permis de vente en gros de produits carnés et pour les permis d'exploitation d'usine laitière. En outre, le Ministère a commencé à réviser le contenu des sections de son site Web qui portent sur l'agroenvironnement, la santé animale et la qualité des aliments.

Par ailleurs, la section traitant des plaintes a aussi été revue et un formulaire y a été ajouté pour permettre la communication en ligne d'insatisfactions relatives aux services offerts par le Ministère. Au cours de l'année, cinq plaintes de seconde instance ont été traitées.

> Optimisation des processus d'affaires

L'optimisation des processus d'affaires s'inscrit dans les orientations gouvernementales en matière d'amélioration des services à la clientèle, de modernisation de la gestion de la fonction publique et d'allégement administratif. En 2012-2013, le Ministère a réalisé 72 % du plan de travail prévu pour les 4 projets d'optimisation suivants :

- Le programme d'aide financière Prime-Vert 2013-2018 ;
- La gestion des laboratoires d'expertise ;
- L'enregistrement en continu des exploitations agricoles ;
- L'approche administrative du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA).

> **Gestion et circulation de l'information**

Le Ministère vise à améliorer la qualité des services offerts au citoyen, notamment grâce à une meilleure gestion et à une meilleure circulation de l'information au sein de son organisation. Il est donc prévu de déployer la gestion intégrée des documents, d'implanter 14 réseaux d'échange de pratiques et de compléter le plan maître en géomatique. À cette fin, pour 2012-2013, on note les réalisations suivantes :

- La rédaction du bilan de réalisation du projet pilote qui visait à valider l'implantation du système de gestion intégrée des documents dans une unité administrative. Ce document présentait plusieurs recommandations, dont celle qui consiste à revoir la structure et le contenu du plan de classification et du calendrier de conservation, qui avait montré certaines lacunes lors du projet pilote. À la suite du dépôt de ce bilan, le Ministère a décidé de mettre en œuvre cette recommandation et a ainsi entrepris, au cours de cette année, la révision du plan de classification par direction générale ;
- La mise en place de 39 réseaux d'échange de pratiques auprès de 11 directions du Ministère, dont les sites de collaboration suivants :
  - la refonte du site intranet ;
  - l'aménagement du territoire ;
  - l'inspection phytosanitaire.

  L'utilisation de ces réseaux de collaboration virtuelle s'avère un moyen simple, efficace et peu coûteux d'améliorer le partage d'information entre spécialistes, au bénéfice de l'organisation ;
- En géomatique :
  - la migration du progiciel SIGMA, qui supporte les applications géomatiques vers une version plus récente ;
  - l'adaptation du progiciel SIGMA pour y inclure les renseignements consignés dans la fiche d'enregistrement ;
  - une analyse préliminaire visant à définir une nouvelle solution de diffusion des données géomatiques par l'entremise du Web.

Attentes à l'égard des organismes associés

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	BILAN 2012-2013
Pourcentage des conventions signées avec les organismes associés qui précisent les attentes de résultats en fonction des sommes investies	100 % des conventions signées	80 % des conventions signées durant la période visée qui précisent des attentes de résultats	93 % des conventions signées durant la période visée qui précisent des attentes de résultats	Progresse bien

Adoptée en décembre 2009, la Politique ministérielle de gouvernance à l'égard des organismes associés vise l'adoption de bonnes pratiques de gouvernance permettant de gérer les risques associés à ce type de partenariat, tout en répondant à des exigences de transparence et de saine utilisation des fonds publics.

La première section de cette politique concerne la présence du Ministère aux conseils d'administration des organismes associés, tandis que la seconde décline le cadre de gestion ministériel qui s'applique principalement aux ententes signées avec ces organismes. Ce cadre prévoit, entre autres, dans la convention, des attentes de résultats formulées par le Ministère auprès de l'organisme associé et en fonction des sommes investies. Ces attentes sont introduites lors du renouvellement d'une convention existante ou de la signature d'une nouvelle convention. Quatorze conventions ont été signées durant l'année, dont treize incluent des attentes de résultats.

RÉSULTATS 2012-2013 AU REGARD DU PLAN D'ACTION MINISTÉRIEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2009-2015

À la suite d'une décision gouvernementale, les plans de développement durable de tous les ministères et organismes sont prolongés jusqu'au 31 mars 2015. Adopté en 2009, le plan d'action de développement durable du Ministère ainsi que les actions qui y sont définies se poursuivront donc jusqu'à cette date.

Ce plan comporte 20 actions[32] qui concernent l'ensemble des clientèles du Ministère et permettent à celui-ci de contribuer à la mise en œuvre de six orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 :

- informer, sensibiliser, éduquer et innover ;
- réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement ;
- produire et consommer de façon responsable ;
- accroître l'efficience économique ;
- répondre aux changements démographiques ;
- aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée.

32. À l'origine, le plan du Ministère comportait 18 actions. Toutefois, pour la période du 1er avril 2013 au 31 mars 2015, 2 nouvelles actions ont été ajoutées afin de tenir compte particulièrement de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires ainsi que de l'Agenda 21 de la culture du Québec. Le suivi de ces deux actions sera communiqué à partir de l'année prochaine, dans le *Rapport annuel de gestion 2013-2014* du Ministère.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS 2012-2013

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1

MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LE CONCEPT ET LES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET FAVORISER LE PARTAGE DES EXPÉRIENCES ET DES COMPÉTENCES EN CETTE MATIÈRE ET L'ASSIMILATION DES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE QUI EN FACILITENT LA MISE EN ŒUVRE

ACTION 1

METTRE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS CONTRIBUANT À LA RÉALISATION DU PLAN GOUVERNEMENTAL DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE (*ACTIVITÉ INCONTOURNABLE*)

INDICATEUR	CIBLE 2009-2013	BILAN 2012-2013	N° PAGE
Taux d'employés rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable	Sensibilisation de 80 % des employés en 2011	**Cible atteinte**	96
Parmi les employés ciblés, taux de ceux ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières	Que 50 % des personnels ciblés aient suivi une formation traitant minimalement des 2 contenus de référence d'ici le 31 mars 2013[33]	**Progresse bien**	97

ACTION 2

AMÉLIORER LES SERVICES-CONSEILS RATTACHÉS À L'UNE OU L'AUTRE DES DIMENSIONS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, AU BÉNÉFICE DES ENTREPRISES AGRICOLES

INDICATEUR	CIBLE 2009-2013	BILAN 2012-2013	N° PAGE
Nombre cumulatif d'entreprises qui ont bénéficié de services-conseils subventionnés	15 000 entreprises ayant utilisé les services-conseils subventionnés par le Ministère	**Cible atteinte**	98
Nombre cumulatif de diagnostics spécialisés en agroenvironnement réalisés entre 2009 et 2013	Réalisation de 3 000 diagnostics spécialisés en agroenvironnement d'ici 2013	**À surveiller**	98
Offre de services-conseils multidisciplinaires, par les réseaux Agriconseils, dans les secteurs de la transformation à la ferme, de l'agrotourisme et dans les productions en développement	Services-conseils offerts dans les secteurs ciblés d'ici 2013	**Cible atteinte**	98

33. Indicateur et cible modifiés à la suite d'une décision rendue par le Comité interministériel de développement durable (CIDD) le 4 juin 2010.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 3
SOUTENIR LA RECHERCHE ET LES NOUVELLES PRATIQUES ET TECHNOLOGIES CONTRIBUANT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET EN MAXIMISER LES RETOMBÉES AU QUÉBEC

ACTION 3
ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN D'ACTION CONCERTÉ EN RECHERCHE ET INNOVATION

INDICATEUR	CIBLE 2009-2013	BILAN 2012-2013	N° PAGE
État d'avancement de la mise en place d'un plan d'action pour la recherche et l'innovation en agroalimentaire	Investissement de 100 % des sommes allouées au plan d'action d'ici 2013	**Progresse bien**	99

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4
POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROMOTION D'UNE CULTURE DE LA PRÉVENTION ET ÉTABLIR DES CONDITIONS FAVORABLES À LA SANTÉ, À LA SÉCURITÉ ET À L'ENVIRONNEMENT

ACTION 4
DÉVELOPPER LA TRAÇABILITÉ DANS DE NOUVEAUX SECTEURS DE PRODUCTION ET POURSUIVRE LA TRAÇABILITÉ DE LA FERME À LA TABLE

INDICATEUR	CIBLE 2009-2013	BILAN 2012-2013	N° PAGE
Nombre d'espèces et de secteurs couverts par un système de traçabilité	Identification d'au moins deux nouvelles espèces d'ici mars 2013 et élaboration d'un nouveau plan avec les partenaires	**Cible atteinte**	100

ACTION 5
AIDER LES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION DU SECTEUR DES FROMAGES FINS À SE DOTER DES OUTILS NÉCESSAIRES POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LA SALUBRITÉ DES ALIMENTS

INDICATEUR	CIBLE 2009-2013	BILAN 2012-2013	N° PAGE
Nombre d'entreprises du secteur des fromages fins ayant appliqué un plan de contrôle et de gestion de la qualité	Application d'un plan de contrôle et de gestion de la qualité par 20 entreprises du secteur des fromages fins d'ici 2011	**Cible atteinte**	101
Nombre d'entreprises du secteur des fromages fins ayant implanté un système de qualité reconnu incorporant les principes HACCP	Implantation d'un système de qualité reconnu incorporant les principes HACCP par 3 entreprises du secteur des fromages fins d'ici 2011	**Cible atteinte**	101

ACTION 6
METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS DE GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT EN MILIEU AGRICOLE VISANT À AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU ET À LUTTER CONTRE LES ALGUES BLEU-VERT

INDICATEUR	CIBLE 2009-2013	BILAN 2012-2013	N° PAGE
Nombre total d'exploitations agricoles adhérant aux projets de bassins versants	Participation de 4 200 exploitations agricoles aux projets de bassins versants d'ici 2013	**Progresse bien**	102
Appui financier du Ministère dans le cadre des projets pour soutenir la mise en place de correctifs à la ferme	Atteinte de l'appui financier déterminé d'ici 2013 – 30 millions de dollars	**Progresse bien**	102
Proportion des projets de bassins ciblés où l'on observe une tendance temporelle à l'amélioration de la qualité de l'eau de surface	Tendance temporelle à l'amélioration de la qualité de l'eau de surface pour 50 % des projets de bassins ciblés d'ici 2013	**À surveiller**	103

ACTION 7
SOUTENIR LES EXPLOITATIONS QUI DOIVENT ENTREPOSER LEURS FUMIERS DE FAÇON ADÉQUATE D'ICI 2010, EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

INDICATEUR	CIBLE 2009-2013	BILAN 2012-2013	N° PAGE
Pourcentage des exploitations visées dont les fumiers sont entreposés de façon adéquate	Entreposage adéquat pour 100 % des exploitations visées d'ici 2010	**Progresse bien**	104

ACTION 8
POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'AQUACULTURE EN EAU DOUCE AU QUÉBEC (STRADDAQ)

INDICATEUR	CIBLE 2009-2013	BILAN 2012-2013	N° PAGE
Nombre d'entreprises et part relative de la production des pisciculteurs adhérant à la STRADDAQ[34]	Adhésion de 38 entreprises, soit 79 % de la production piscicole totale d'ici mars 2015[35]	**À surveiller**	105
Nombre d'entreprises piscicoles adhérant à la STRADDAQ ayant atteint les objectifs de l'entente	Atteinte, d'ici mars 2015, des objectifs de la STRADDAQ par 20 entreprises piscicoles adhérentes[36]	**À surveiller**	105

34. Les deux premiers indicateurs de l'action 8, tels qu'ils sont présentés dans le Plan d'action ministériel de développement durable, ont été fusionnés à des fins de simplification.
35. Cible établie à 38 entreprises au lieu de 41, ainsi que le mentionne le *Rapport annuel de gestion 2011-2012*, étant donné que 3 sites piscicoles se sont retirés de la STRADDAQ.
36. Cible modifiée dans le cadre du *Rapport annuel de gestion 2011-2012*. Le libellé de la cible a également été modifié pour faciliter la compréhension du lecteur.

ACTION 9
METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE EN PROTECTION PHYTOSANITAIRE DES CULTURES AU QUÉBEC

INDICATEUR	CIBLE 2009-2013	BILAN 2012-2013	N° PAGE
État d'avancement de la mise en œuvre d'une stratégie en protection phytosanitaire des cultures	Adoption et publication de la stratégie en protection phytosanitaire des cultures d'ici 2013	**Cible atteinte**	106

ACTION 10
ÉLABORER ET METTRE EN PLACE UN PLAN D'ACTION POUR SOUTENIR L'ESSOR DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

INDICATEUR	CIBLE 2009-2013	BILAN 2012-2013	N° PAGE
État d'avancement de la mise en place d'un plan d'action pour soutenir l'essor de l'agriculture biologique	Investissement de 100 % des sommes allouées au plan d'action d'ici 2013	**Progresse bien**	107

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6
APPLIQUER DES MESURES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET UNE POLITIQUE D'ACQUISITIONS ÉCORESPONSABLES AU SEIN DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

ACTION 11
METTRE EN ŒUVRE DES PRATIQUES ET DES ACTIVITÉS CONTRIBUANT AUX DISPOSITIONS DE LA POLITIQUE POUR UN GOUVERNEMENT ÉCORESPONSABLE DÈS SON ADOPTION (*ACTIVITÉ INCONTOURNABLE*)

INDICATEUR	CIBLE 2009-2013	BILAN 2012-2013	N° PAGE
Adoption du cadre ou du système de gestion environnementale	Adoption du cadre ou du système de gestion environnementale d'ici mars 2011	**Cible atteinte**	108
Nombre de mesures appliquées contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale	Application de 16 mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale d'ici 2013	**Cible atteinte**	108
Nombre de pratiques d'acquisitions écoresponsables réalisées	Réalisation de 16 pratiques d'acquisitions écoresponsables d'ici 2013	**Progresse bien**	109

ACTION 12
POURSUIVRE LA DÉMARCHE DE CERTIFICATION *CÉGEP VERT DU QUÉBEC* POUR LES DEUX CAMPUS DE L'INSTITUT DE TECHNOLOGIE AGROALIMENTAIRE

INDICATEUR	CIBLE 2009-2013	BILAN 2012-2013	N° PAGE
Attestation du niveau 3 octroyée par Environnement Jeunesse	Obtention du niveau 3 de la certification *Cégep vert du Québec* d'ici septembre 2010	**Cible atteinte**	110

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 8

AUGMENTER LA PART DES ÉNERGIES RENOUVELABLES AYANT DES INCIDENCES MOINDRES SUR L'ENVIRONNEMENT DANS LE BILAN ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC

ACTION 13

FINANCER DES PROJETS VISANT À RÉDUIRE ET ÉVITER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE PAR LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE LA BIOMASSE

INDICATEUR	CIBLE 2009-2013	BILAN 2012-2013	N° PAGE
Investissements du Ministère pour la réalisation de projets	Investissement du Ministère de 12 millions de dollars pour la durée du PACC[37]	**À surveiller**	111
Nombre de tonnes équivalent CO_2 réduites ou évitées	Réduction ou évitement de 256 000 tonnes équivalent CO_2 d'ici 2013	**À surveiller**	111

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 9

APPLIQUER DAVANTAGE L'ÉCOCONDITIONNALITÉ ET LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DANS LES PROGRAMMES D'AIDE PUBLICS ET SUSCITER LEUR IMPLANTATION DANS LES PROGRAMMES DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

ACTION 14

APPLIQUER PROGRESSIVEMENT L'ÉCOCONDITIONNALITÉ DES AIDES AGRICOLES

INDICATEUR	CIBLE 2009-2013	BILAN 2012-2013	N° PAGE
Pourcentage des exploitations agricoles bénéficiant du crédit de taxes foncières agricoles et soumises au critère du dépôt du bilan de phosphore à l'équilibre, exigible en vertu du REA[38]	100 % des exploitations agricoles visées à compter de l'année fiscale 2011[39]	**Progresse bien**	112

37. Cible modifiée par rapport à celle inscrite au Plan d'action ministériel de développement durable.
38. Indicateur modifié dans le cadre du *Rapport annuel de gestion 2011-2012*.
39. Cible modifiée dans le cadre du *Rapport annuel de gestion 2011-2012*.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 12
FAVORISER LE RECOURS AUX INCITATIFS ÉCONOMIQUES, FISCAUX ET NON FISCAUX, AFIN D'INSCRIRE LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION DE PRODUITS ET DE SERVICES DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ACTION 15
SOUTENIR L'APPLICATION D'UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRE

INDICATEUR	CIBLE 2009-2013	BILAN 2012-2013	N° PAGE
Nombre d'entreprises ayant amorcé ou réalisé un diagnostic et un plan d'action en développement durable	Amorce ou réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'action en développement durable par 15 entreprises d'ici 2013[40]	**À surveiller**	113
Nombre d'entreprises ayant réalisé des activités de développement ou d'implantation de procédés innovateurs liés au développement durable	Réalisation d'activités de développement ou d'implantation de procédés innovateurs liés au développement durable par 30 entreprises d'ici 2013[41]	**À surveiller**	114

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 14
FAVORISER LA VIE FAMILIALE ET EN FACILITER LA CONCILIATION AVEC LE TRAVAIL, LES ÉTUDES ET LA VIE PERSONNELLE

ACTION 16
METTRE EN ŒUVRE LES PLANS D'ACTION DES DIFFÉRENTS VOLETS DE LA POLITIQUE JEUNESSE DU MINISTÈRE

INDICATEUR	CIBLE 2009-2013	BILAN 2012-2013	N° PAGE
Investissements du Ministère liés aux programmes d'aide pour la relève agricole	Investissement du Ministère de 10 millions de dollars dans le Plan en faveur de la relève agricole d'ici mars 2013	**Progresse bien**	115
Nombre de projets soutenus par les programmes d'aide pour la relève agricole	Soutien apporté à 750 projets grâce aux programmes d'aide pour la relève agricole d'ici mars 2013	**Cible atteinte**	115
Nombre de participants au Programme d'appui financier à la relève dans le secteur de la capture (dans l'industrie des pêches)	Soutien accordé à 30 projets au moyen du Programme d'appui financier à la relève dans le secteur de la capture (dans l'industrie des pêches) d'ici mars 2011	**Cible atteinte**	115

40. Cible modifiée dans le cadre du *Rapport annuel de gestion 2011-2012*.
41. Cible modifiée dans le cadre du *Rapport annuel de gestion 2011-2012*.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 18
INTÉGRER LES IMPÉRATIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES STRATÉGIES ET LES PLANS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAUX ET LOCAUX

ACTION 17
METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS PILOTES VISANT À ÉLABORER DES PLANS DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

INDICATEUR	CIBLE 2009-2013	BILAN 2012-2013	N° PAGE
Signature des protocoles d'entente liant le Ministère et chacune des MRC participantes aux projets pilotes	Signature de 8 protocoles d'entente liant le Ministère et chacune des 8 MRC d'ici mars 2010	**Cible atteinte**	116
Dépôt des plans de développement de la zone agricole conçus par les MRC	Dépôt des 8 plans de développement de la zone agricole conçus par les MRC d'ici mars 2012[42]	**Cible atteinte**	116
Publication du guide ministériel d'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole à l'intention des MRC et des communautés métropolitaines	Publication du guide d'ici mars 2012[43]	**Cible atteinte**	116

ACTION 18
METTRE EN ŒUVRE LES ACTIONS DU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR L'ACCOMPAGNEMENT-CONSEIL DES MUNICIPALITÉS ET DES ENTREPRISES QUI SOUTIENNENT LE DYNAMISME TERRITORIAL (*ACTIVITÉ INCONTOURNABLE*)

INDICATEUR	CIBLE 2009-2013	BILAN 2012-2013	N° PAGE
Nombre d'actions du plan d'accompagnement-conseil des municipalités mises en œuvre auxquelles participe le Ministère	Participation à la mise en œuvre de l'ensemble des actions communes inscrites dans le plan d'accompagnement-conseil des municipalités d'ici 2013	**Progresse bien**	117
Nombre d'actions du plan d'accompagnement-conseil des entreprises mises en œuvre auxquelles participe le Ministère pour le secteur de la transformation alimentaire	Participation à la mise en œuvre de l'ensemble des actions communes inscrites dans le plan d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur de la transformation alimentaire d'ici 2013	**Progresse bien**	118

42. Cible modifiée dans le cadre du *Rapport annuel de gestion 2011-2012*.
43. Cible modifiée dans le cadre du *Rapport annuel de gestion 2011-2012*.

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1 – MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LE CONCEPT ET LES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET FAVORISER LE PARTAGE DES EXPÉRIENCES ET DES COMPÉTENCES EN CETTE MATIÈRE ET L'ASSIMILATION DES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE QUI EN FACILITENT LA MISE EN ŒUVRE

ACTION 1 : METTRE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS CONTRIBUANT À LA RÉALISATION DU PLAN GOUVERNEMENTAL DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE (*ACTIVITÉ INCONTOURNABLE*)

Mise en contexte

Le Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique s'inscrit dans la mise en œuvre de la première orientation de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. En vertu de ce plan, les ministères et organismes doivent :

1) sensibiliser leur personnel à la démarche gouvernementale de développement durable ou aux engagements de leur plan d'action en matière de développement durable, et ce, par des activités thématiques et différents outils. Pour ce volet, la cible gouvernementale est considérée comme atteinte, mais les ministères et organismes doivent poursuivre annuellement leurs efforts de sensibilisation ;
2) cibler les membres du personnel dont les tâches sont directement reliées à l'encadrement, à la planification stratégique et opérationnelle, à l'élaboration et à l'analyse de projets, de programmes ou d'appels d'offres, à l'organisation d'événements ainsi qu'à la rédaction communicationnelle et organisationnelle, et les former pour qu'ils acquièrent les compétences et les outils nécessaires pour intégrer la prise en compte des principes de développement durable dans les activités ministérielles jugées structurantes. Pour ce volet, la cible fait référence à deux contenus, soit :
   - les connaissances et l'information relatives à la démarche gouvernementale de développement durable ;
   - les apprentissages reliés aux principes de développement durable et à leur prise en compte.

INDICATEUR 1	CIBLE GOUVERNEMENTALE 2010-2011	RÉSULTATS CUMULATIFS 2010-2011	RÉSULTATS CUMULATIFS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013
Taux d'employés rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable	Sensibilisation de 80 % des employés en 2011	90 %[44] **Cible gouvernementale atteinte**	Actions ministérielles poursuivies	Actions ministérielles poursuivies

44. Ce taux de sensibilisation des employés a été mesuré par le Bureau de coordination du développement durable (BCDD), et ce, globalement pour l'ensemble de l'administration publique en mars 2011.

Résultats commentés

Afin de sensibiliser son personnel au concept de développement durable, le Ministère a effectué les activités suivantes en 2012-2013 :

- Une collecte mensuelle de denrées non périssables s'est tenue auprès du personnel travaillant dans l'édifice se trouvant au 200, chemin Sainte-Foy, Québec, au profit de Moisson Québec. Cette activité a été menée en collaboration avec cinq autres ministères et organismes situés dans le même édifice. La formule a été complètement revampée cette année et l'aspect visuel a été développé afin de rendre plus visible la collecte et accroître la participation. À présent, les affiches ainsi que le courriel envoyé au personnel font valoir clairement le lien entre la collecte et la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. Les produits amassés puis acheminés à Moisson Québec ont été redistribués dans les 150 organismes venant en aide aux personnes défavorisées de la région de Québec.
- Dans le cadre de la Journée de l'environnement dans l'administration publique, le Ministère a organisé une conférence sur les aménagements comestibles en ville. Cette conférence a notamment traité du lien existant entre le jardinage et les trois sphères du développement durable.
- Le Ministère a produit et publié un tout nouveau bulletin d'information sur le développement durable. Diffusé auprès de l'ensemble du personnel du Ministère, ce bulletin vise à faire connaître la démarche gouvernementale de développement durable de même que les « bons coups » du Ministère en la matière et à faire découvrir des activités ou des astuces permettant à chacun de contribuer au développement durable, au travail comme à la maison.
- Le Ministère a poursuivi ses activités de sensibilisation au concept de développement durable à l'occasion des journées d'accueil de son nouveau personnel.
- Diverses activités de sensibilisation ont été menées auprès du personnel du Ministère en ce qui concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des matières résiduelles ainsi que la diminution de la consommation d'eau et d'énergie. Le Ministère a notamment participé à la campagne Défi Climat, à la Semaine des transports collectifs et actifs et à la Semaine québécoise de réduction des déchets.

INDICATEUR 2	CIBLE GOUVERNEMENTALE 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2010-2011	RÉSULTATS CUMULATIFS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013
Parmi les employés ciblés, taux de ceux ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières[45]	Que 50 % des personnels ciblés aient suivi une formation traitant minimalement des 2 contenus de référence d'ici le 31 mars 2013[45]	Voir le *Rapport annuel de gestion 2010-2011*	37 %	45 %

Résultats commentés

L'année 2012-2013 a permis d'expérimenter l'application de l'outil élaboré pour tenir compte des principes de développement durable dans les différentes actions du Ministère. Dans le cadre de projets pilotes, cinq directions générales se sont prêtées à l'exercice de prise en considération de ces principes dans l'une ou l'autre de leurs interventions, en cours d'élaboration ou de révision.

Cette démarche de validation a permis de bonifier cet outil et la démarche proposée. D'autre part, 8 % de plus du personnel ciblé a été formé dans le cadre de ces projets pilotes.

45 Indicateur et cible modifiés à la suite d'une décision rendue par le Comité interministériel de développement durable (CIDD) le 4 juin 2010.

ACTION 2 : AMÉLIORER LES SERVICES-CONSEILS RATTACHÉS À L'UNE OU L'AUTRE DES DIMENSIONS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, AU BÉNÉFICE DES ENTREPRISES AGRICOLES

Mise en contexte

Par l'intermédiaire des réseaux Agriconseils présents dans toutes les régions du Québec, le Ministère offre une contribution financière aux entreprises agricoles qui veulent obtenir des services-conseils sur le plan technique de même que dans les domaines de la gestion, de l'accompagnement relatif au transfert de ferme et, par le programme Prime-vert, de l'agroenvironnement. Ces services se veulent multidisciplinaires et permettent aux entreprises d'évoluer dans un environnement fortement compétitif, marqué par la libéralisation des marchés, l'innovation technologique ainsi que les exigences environnementales et sociétales. L'accès à ces services pour un nombre croissant d'entreprises contribue à améliorer la compétitivité de l'agriculture québécoise, à maintenir une occupation dynamique du territoire et à favoriser le développement régional.

INDICATEUR 1	CIBLE FINALE 2009-2010	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013
Nombre cumulatif d'entreprises qui ont bénéficié de services-conseils subventionnés	15 000 entreprises ayant utilisé les services-conseils subventionnés par le Ministère	Cible atteinte en 2009-2010

INDICATEUR 2	CIBLE FINALE 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2010-2011	RÉSULTATS CUMULATIFS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013
Nombre cumulatif de diagnostics spécialisés en agroenvironnement réalisés entre 2009 et 2013	Réalisation de 3 000 diagnostics spécialisés en agroenvironnement d'ici 2013	570 diagnostics	849 diagnostics	1 011 diagnostics

Résultats commentés

On dénombre 162 diagnostics spécialisés établis en 2012-2013, dont 107 concernent l'érosion des sols (en champ et en berge) et 55, la gestion des pesticides et des ennemis des cultures. Ces diagnostics ont été mis en place relativement à la problématique des algues bleu-vert en 2009. La cible a été fixée en fonction du nombre d'exploitations présentes géographiquement dans les bassins versants prioritaires. Les diagnostics étaient obligatoires dans les projets collectifs au départ, mais sont maintenant, dans la majorité des cas, des mesures volontaires.

INDICATEUR 3	CIBLE FINALE 2012-2013	RÉSULTATS 2012-2013
Offre de services-conseils multidisciplinaires, par les réseaux Agriconseils, dans les secteurs de la transformation à la ferme, de l'agrotourisme et dans les productions en développement	Services-conseils offerts dans les secteurs ciblés d'ici 2013	Cible atteinte en 2011-2012

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 3 – SOUTENIR LA RECHERCHE ET LES NOUVELLES PRATIQUES ET TECHNOLOGIES CONTRIBUANT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET EN MAXIMISER LES RETOMBÉES AU QUÉBEC

ACTION 3 : ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN D'ACTION CONCERTÉ EN RECHERCHE ET INNOVATION

Mise en contexte

En juillet 2010, le Plan d'action pour la recherche et l'innovation en agroalimentaire a été lancé. Ce plan comprend 19 actions qui sont regroupées sous 3 orientations : intensifier la recherche dans les domaines prioritaires pour le Québec ; favoriser la synergie des acteurs de la chaîne d'innovation ; renforcer la recherche et l'innovation en entreprise. Il prévoit des programmes de soutien pour des projets de recherche et d'innovation. Ce plan a pris fin le 31 mars 2013.

INDICATEUR 1	CIBLE FINALE 2012-2013	RÉSULTATS 2010-2011	RÉSULTATS 2011-2012	RÉSULTATS 2012-2013
État d'avancement de la mise en place d'un plan d'action pour la recherche et l'innovation en agroalimentaire	Investissement de 100 % des sommes allouées au Plan d'action d'ici 2013	Lancement du Plan d'action et début de sa mise en œuvre	Mise en œuvre du Plan d'action et investissement des sommes allouées en cours	Investissement de 93 % des sommes allouées au Plan d'action

Résultats commentés

En 2012-2013, différentes activités ont été menées dans le cadre du Plan d'action pour la recherche et l'innovation en agroalimentaire, par exemple les suivantes :

- En partenariat avec le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies, l'Université Laval, l'industrie horticole et d'autres organismes, le Ministère a soutenu la création du Réseau d'innovation en horticulture durable. Ce réseau facilitera les échanges entre les chercheurs et les producteurs du secteur en vue d'optimiser les techniques de production et de répondre aux besoins du marché.
- Le Ministère a également appuyé la tenue de forums sur l'innovation dans des domaines tels que la production et la transformation laitières, la phytoprotection, les bioproduits industriels et l'horticulture, pour l'établissement des besoins de recherche. Ces forums ont stimulé la collaboration entre le milieu de la recherche et les entreprises.
- De plus, le Ministère a soutenu des projets régionaux permettant aux entreprises d'implanter de nouvelles technologies ou d'accroître leur productivité, et ce, en collaboration avec des centres de recherche. Ces projets ont porté, par exemple, sur la valorisation de blés panifiables et la compaction des sols dans la production de pommes de terre.

À la suite de la réallocation de certains éléments du budget du Ministère, le montant attribué au Plan d'action a été modifié ; 93 % du montant révisé a été engagé depuis la mise en œuvre du Plan d'action. Les investissements s'inscrivent en grande partie dans la première et la troisième orientation, notamment l'intensification de la recherche dans les domaines prioritaires pour le Québec et le renforcement de la recherche et de l'innovation en entreprise.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4 – POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROMOTION D'UNE CULTURE DE LA PRÉVENTION ET ÉTABLIR DES CONDITIONS FAVORABLES À LA SANTÉ, À LA SÉCURITÉ ET À L'ENVIRONNEMENT

ACTION 4 : DÉVELOPPER LA TRAÇABILITÉ DANS DE NOUVEAUX SECTEURS DE PRODUCTION ET POURSUIVRE LA TRAÇABILITÉ DE LA FERME À LA TABLE

Mise en contexte

La traçabilité permet d'améliorer la rapidité d'intervention lors d'urgences sanitaires, d'assurer une meilleure protection de la santé publique et animale, de maintenir la confiance des consommateurs et de limiter les effets économiques négatifs d'une crise sanitaire sur le secteur bioalimentaire. Depuis 2001, le Ministère confie à Agri-Traçabilité Québec inc. (ATQ) la gestion du système d'identification et de traçabilité des animaux. ATQ coordonne également des projets pilotes dont les résultats servent notamment à l'implantation de la traçabilité dans de nouveaux secteurs. Au Québec, la traçabilité des bovins, des ovins et des cervidés est obligatoire.

INDICATEUR 1	CIBLE FINALE 2012-2013	RÉSULTATS 2012-2013
Nombre d'espèces et de secteurs couverts par un système de traçabilité	Identification d'au moins deux nouvelles espèces d'ici mars 2013 et élaboration d'un nouveau plan avec les partenaires	Cible atteinte en 2011-2012

ACTION 5 : AIDER LES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION DU SECTEUR DES FROMAGES FINS À SE DOTER DES OUTILS NÉCESSAIRES POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LA SALUBRITÉ DES ALIMENTS

Mise en contexte

La mesure de soutien à la qualité des fromages fins découle de l'épisode de listériose qu'a connu le secteur fromager du Québec en août 2008. L'objectif était d'aider les entreprises de transformation du secteur des fromages fins à se doter de plans de contrôle et de gestion de la qualité ou de systèmes de qualité reconnus incorporant les principes *Hazard Analysis and Critical Control Point* (HACCP).

INDICATEUR 1	CIBLE FINALE 2010-2011	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013
Nombre d'entreprises du secteur des fromages fins ayant appliqué un plan de contrôle et de gestion de la qualité	Application d'un plan de contrôle et de gestion de la qualité par 20 entreprises du secteur des fromages fins d'ici 2011	Cible atteinte en 2010-2011

INDICATEUR 2	CIBLE FINALE 2010-2011	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013
Nombre d'entreprises du secteur des fromages fins ayant implanté un système de qualité reconnu incorporant les principes HACCP	Implantation d'un système de qualité reconnu incorporant les principes HACCP par 3 entreprises du secteur des fromages fins d'ici 2011	Cible atteinte en 2010-2011

ACTION 6 : METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS DE GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT EN MILIEU AGRICOLE VISANT À AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU ET À LUTTER CONTRE LES ALGUES BLEU-VERT

Mise en contexte

En 2007, le gouvernement du Québec dévoilait le Plan d'intervention détaillé sur les algues bleu-vert 2007-2017. Le volet agricole de ce plan a pour objectif de lutter contre la pollution diffuse et de réduire les rejets de phosphore dans l'environnement. Plus précisément, ce volet vise à déterminer les problématiques agroenvironnementales sur les territoires les plus à risque et à appuyer financièrement la mise en place de correctifs à la ferme avec l'aide du programme Prime-Vert, et ce, à l'échelle de plusieurs bassins versants agricoles. Ces interventions s'inscrivent dans la continuité de la Politique nationale de l'eau et de l'approche par bassin versant. Au Québec, 29 projets collectifs de gestion de l'eau par bassin versant en milieu agricole sont en cours et le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) est responsable du suivi de la qualité de l'eau de surface de ces projets.

INDICATEUR 1	CIBLE FINALE 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2010-2011	RÉSULTATS CUMULATIFS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013
Nombre total d'exploitations agricoles adhérant aux projets de bassins versants	Participation de 4 200 exploitations agricoles aux projets de bassins versants d'ici 2013	2 771	3 046	3 257

Résultats commentés

En 2012-2013, 211 exploitations agricoles se sont ajoutées par rapport à l'année précédente, portant le nombre total d'exploitations agricoles adhérentes à 3 257.

INDICATEUR 2	CIBLE FINALE 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2010-2011	RÉSULTATS CUMULATIFS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013
Appui financier du Ministère dans le cadre des projets pour soutenir la mise en place de correctifs à la ferme	Atteinte de l'appui financier déterminé d'ici 2013 – 30 millions de dollars	13,0 millions de dollars[46]	19,2 millions de dollars[47]	25,2 millions de dollars

Résultats commentés

Sur les 16 millions de dollars d'aide financière globale accordés au Québec en 2012-2013 pour lutter contre la pollution diffuse et les algues bleu-vert, 6 millions ont été alloués par le Ministère à des entreprises agricoles engagées dans des projets de gestion de l'eau par bassin versant, portant le montant total d'aide financière à 25,2 millions de dollars depuis 2009-2010.

46. Résultat mis à jour depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2010-2011*.
47. Résultat mis à jour depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2011-2012*.

INDICATEUR 3	CIBLE FINALE 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2010-2011	RÉSULTATS CUMULATIFS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013
Proportion des projets de bassins ciblés où l'on observe une tendance temporelle à l'amélioration de la qualité de l'eau de surface	Tendance temporelle à l'amélioration de la qualité de l'eau de surface pour 50 % des projets de bassins ciblés d'ici 2013	Non disponible	Non disponible	Non disponible

Résultats commentés

Dans le cadre de son mandat de suivi de la qualité de l'eau dans les projets de gestion de l'eau par bassin versant en milieu agricole, le MDDEFP[48] a produit, en 2011 et en 2012, deux rapports qui démontrent les difficultés liées à l'interprétation des données recueillies, pour obtenir ainsi des tendances temporelles :

> « Il est difficile de dégager une tendance pour le phosphore total (...). En effet, en bassins agricoles la concentration en phosphore varie proportionnellement avec le débit. Ainsi, pour dégager une tendance, on doit déterminer si cette tendance est fonction des variations climatiques (...) ou des pratiques agricoles adoptées par les exploitants agricoles. »

Au moment de rédiger le présent rapport, le MDDEFP n'était pas en mesure de transmettre au Ministère les résultats de 2013. Ainsi, ces résultats seront présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2013-2014*.

48. Ce ministère était alors connu comme étant le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

ACTION 7 : SOUTENIR LES EXPLOITATIONS QUI DOIVENT ENTREPOSER LEURS FUMIERS DE FAÇON ADÉQUATE D'ICI 2010, EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Mise en contexte

En 2002, lors de l'entrée en vigueur du Règlement sur les exploitations agricoles (REA), le MDDEFP[49] a fixé l'échéance réglementaire concernant l'entreposage étanche des fumiers au 1er avril 2010. Bien que le délai établi soit expiré, le Ministère a décidé de maintenir ses efforts auprès des entreprises agricoles en production animale, afin de les soutenir techniquement et financièrement dans la mise en conformité de leur exploitation par l'entremise du programme Prime-Vert.

INDICATEUR 1	CIBLE FINALE 2009-2010	RÉSULTATS CUMULATIFS 2010-2011	RÉSULTATS CUMULATIFS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013
Pourcentage des exploitations visées dont les fumiers sont entreposés de façon adéquate	Entreposage adéquat pour 100 % des exploitations visées d'ici 2010	94,6 %	96,1 %	96,8 %

Résultats commentés

Avec le programme Prime-Vert, le Ministère a contribué à soutenir 36 projets de construction d'ouvrages de stockage de fumiers en 2012-2013, pour un investissement gouvernemental total de l'ordre de 2,2 millions de dollars, ce qui porte à 96,8 % le pourcentage cumulatif des exploitations agricoles dont les fumiers sont entreposés de façon adéquate.

On estime que 536 entreprises de production animale, soit 3,2 % du total, ne sont pas conformes aux normes pour ce qui est de l'entreposage des fumiers. Ces dernières gèrent 721 838 m^3 de fumiers et 2 117 612 kg de phosphore (P_2O_5), soit respectivement 2,4 % et 3,1 % de la production québécoise.

Il est à noter que le REA permet, depuis août 2010, la gestion des fumiers en amas au champ sous certaines conditions. Ce changement à la réglementation offre aux entreprises agricoles une solution de rechange à l'entreposage étanche des fumiers.

49 Ce ministère était alors connu comme étant le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

ACTION 8 : POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'AQUACULTURE EN EAU DOUCE AU QUÉBEC (STRADDAQ)

Mise en contexte

L'objectif de la STRADDAQ est que les pisciculteurs diminuent, d'ici au 31 décembre 2015, leurs rejets moyens annuels de phosphore, estimés de 7,2 kg de phosphore par tonne de production, de manière qu'ils s'établissent à 4,2 kg, ce qui équivaut à une diminution globale de près de 40 % de la quantité de phosphore rejetée dans les milieux récepteurs. L'adhésion à la STRADDAQ se fait sur une base volontaire et se concrétise lors du dépôt d'une demande de certificat d'autorisation par le pisciculteur à la direction régionale du MDDEFP.

INDICATEURS 1 ET 2 FUSIONNÉS	CIBLE FINALE 2014-2015 MODIFIÉE	RÉSULTATS CUMULATIFS 2010-2011	RÉSULTATS CUMULATIFS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013
Nombre d'entreprises et part relative de la production des pisciculteurs adhérant à la STRADDAQ[50]	Adhésion de 38 entreprises, soit 79 % de la production piscicole totale d'ici mars 2015[51]	22 entreprises 46 %	24 entreprises 56 %	29 entreprises 63 %

Résultats commentés

En 2012-2013, 5 nouvelles entreprises ont adhéré à la STRADDAQ, ce qui porte le nombre total d'entreprises participantes à 29 et la part relative de la production des pisciculteurs adhérents à 63 %.

INDICATEUR 3	CIBLE FINALE 2014-2015 MODIFIÉE	RÉSULTATS CUMULATIFS 2010-2011	RÉSULTATS CUMULATIFS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013
Nombre d'entreprises piscicoles adhérant à la STRADDAQ ayant atteint les objectifs de l'entente	Atteinte, d'ici mars 2015, des objectifs de la STRADDAQ par 20 entreprises piscicoles adhérentes[52]	Non disponible	Non disponible	Non disponible

Résultats commentés

Le programme de suivi de l'atteinte de la cible environnementale de rejet de phosphore (CER) a débuté durant l'année 2011-2012 et s'est poursuivi en 2012-2013. À ce jour, 20 entreprises ont entrepris le suivi de l'atteinte de l'objectif de 4,2 kg de phosphore par tonne de production, mais aucune ne l'avait encore terminé.

50. Les deux premiers indicateurs de l'action 8, tels qu'ils sont présentés dans le Plan d'action ministériel de développement durable 2009-2013, ont été fusionnés à des fins de simplification.
51. Cible établie à 38 entreprises au lieu de 41, ainsi que le mentionne le *Rapport annuel de gestion 2011-2012*, étant donné que 3 sites piscicoles se sont retirés de la STRADDAQ.
52. Cible modifiée dans le cadre du *Rapport annuel de gestion 2011-2012*. Le libellé de la cible a également été modifié pour faciliter la compréhension du lecteur.

ACTION 9 : METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE EN PROTECTION PHYTOSANITAIRE DES CULTURES AU QUÉBEC

Mise en contexte

La Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021 a pour objectif de réduire de 25 % les risques pour la santé et l'environnement liés à l'utilisation des pesticides en milieu agricole au Québec. Elle vise notamment :

- à réduire l'exposition des travailleurs agricoles et de la population générale aux pesticides ;
- à réduire les résidus de pesticides dans les aliments et les produits végétaux ;
- à maintenir une biodiversité en milieu agricole ;
- à favoriser les organismes bénéfiques ;
- à accroître la protection de l'eau souterraine et de surface ;
- à renforcer l'adoption de pratiques agricoles favorisant la gestion intégrée des ennemis des cultures.

INDICATEUR 1	CIBLE FINALE 2012-2013	RÉSULTATS 2012-2013
État d'avancement de la mise en œuvre d'une stratégie en protection phytosanitaire des cultures	Adoption et publication de la stratégie en protection phytosanitaire des cultures d'ici 2013	Cible atteinte en 2011-2012

ACTION 10 : ÉLABORER ET METTRE EN PLACE UN PLAN D'ACTION POUR SOUTENIR L'ESSOR DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Mise en contexte

En juillet 2010, le Ministère a lancé son premier plan d'action pour le secteur biologique. Ce plan vise à accroître l'offre de produits biologiques, à remplacer les importations par des produits du Québec et à favoriser l'exportation de certains produits biologiques québécois. Il s'articule autour de trois grandes orientations :

1) Créer un environnement d'affaires favorable à la croissance du secteur biologique ;

2) Appuyer le développement des secteurs de la production et de la transformation de produits biologiques ;

3) Appuyer la commercialisation des produits biologiques au Québec et à l'extérieur de la province.

INDICATEUR 1	CIBLE FINALE 2012-2013	RÉSULTATS 2010-2011	RÉSULTATS 2011-2012	RÉSULTATS 2012-2013
État d'avancement de la mise en place d'un plan d'action pour soutenir l'essor de l'agriculture biologique	Investissement de 100 % des sommes allouées au plan d'action d'ici 2013	Lancement du plan d'action et début de sa mise en œuvre	Mise en œuvre du plan d'action et investissement des sommes allouées en cours	Investissement de 92 % des sommes allouées au plan d'action

Résultats commentés

La mise en œuvre du Plan d'action pour le secteur biologique s'est poursuivie en 2012-2013 :

- Le Ministère a soutenu 62 projets d'adaptation et d'innovation technologique et 12 projets de mise en marché des produits biologiques.
- Un total de 54 entreprises ont obtenu une aide pour la conversion à l'agriculture biologique.
- La Filière biologique du Québec (FBQ) a été soutenue financièrement par le Ministère dans la mise en œuvre des activités de son plan de développement. Ainsi, grâce au Programme d'appui à la mise en marché des produits biologiques, le Ministère a soutenu la FBQ dans le lancement et la promotion du logo « Aliments du Québec – BIO », et la réalisation d'un projet de série d'articles permettant de mieux faire connaître l'appellation biologique au grand public par l'entremise des principaux médias québécois.

À la suite de la réallocation de certains éléments du budget du Ministère, le montant attribué au Plan d'action a été modifié ; 92 % du montant révisé a été engagé depuis la mise en œuvre du Plan d'action. Les investissements concernent en grande partie les projets d'adaptation technologique, de transfert d'expertise et de conversion à l'agriculture biologique.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6 – APPLIQUER DES MESURES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET UNE POLITIQUE D'ACQUISITIONS ÉCORESPONSABLES AU SEIN DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

ACTION 11 : METTRE EN ŒUVRE DES PRATIQUES ET DES ACTIVITÉS CONTRIBUANT AUX DISPOSITIONS DE LA POLITIQUE POUR UN GOUVERNEMENT ÉCORESPONSABLE DÈS SON ADOPTION (ACTIVITÉ INCONTOURNABLE)

Mise en contexte

En 2009, le gouvernement a adopté la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable. Cette politique établit les domaines d'intervention communs à tous les ministères et organismes en matière de production et de consommation responsables. Elle encadre l'adoption de mesures de gestion environnementale et de pratiques d'acquisitions écoresponsables auxquelles les ministères et organismes sont appelés à contribuer.

INDICATEUR 1	CIBLE GOUVERNEMENTALE 2010-2011	RÉSULTATS 2010-2011	RÉSULTATS 2011-2012	RÉSULTATS 2012-2013
Adoption du cadre ou du système de gestion environnementale	Adoption du cadre ou du système de gestion environnementale d'ici mars 2011	Document terminé au 31 mars 2011	Cadre de gestion environnementale en cours d'adoption au 31 mars 2012	Cadre de gestion environnementale adopté **Cible atteinte**

INDICATEUR 2	CIBLE FINALE 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2010-2011	RÉSULTATS CUMULATIFS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013
Nombre de mesures appliquées contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale	Application de 16 mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale d'ici 2013	8 mesures	13 mesures	20 mesures **Cible atteinte**

Résultats commentés

Sept mesures ont été réalisées au cours de l'année :

- La mise en place d'un service d'entretien mécanique de vélos pour les employés du siège social du Ministère, situé au 200, chemin Sainte-Foy, Québec ;
- La tenue d'un atelier de formation sur le vélo pour les employés du siège social du Ministère, situé au 200, chemin Sainte-Foy, Québec, et de l'ITA, campus de Saint-Hyacinthe ;
- La participation à la Semaine des transports collectifs et actifs par l'organisation de plusieurs activités de sensibilisation au Ministère ;

- L'organisation d'activités de sensibilisation sur la gestion des matières résiduelles pendant la Semaine québécoise de réduction des déchets au Ministère ;
- Une étude d'efficacité énergétique sur le bâtiment principal de l'ITA, campus de La Pocatière ;
- La fermeture de la serre B en hiver à l'ITA, campus de La Pocatière, pour diminuer la consommation d'énergie ;
- La récupération des tubes fluorescents à l'ITA, campus de La Pocatière.

INDICATEUR 3	CIBLE FINALE 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2010-2011	RÉSULTATS CUMULATIFS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013
Nombre de pratiques d'acquisitions écoresponsables réalisées	Réalisation de 16 pratiques d'acquisitions écoresponsables d'ici 2013	8 pratiques[53]	11 pratiques	14 pratiques

Résultats commentés

Trois pratiques d'acquisitions écoresponsables ont été instaurées en 2012-2013 :

- L'utilisation de matériaux écologiques lors de la construction du Pavillon horticole écoresponsable de l'ITA, campus de Saint-Hyacinthe, par exemple l'exploitation du bois comme matériau de structure et de finition ;
- L'intégration de mesures actives et passives dans la construction du Pavillon horticole écoresponsable de l'ITA. Inspirées des prérequis « net-zero energy » et « net-zero water » du Living Building Challenge, les mesures prises permettent au bâtiment d'atteindre une performance énergétique jugée meilleure, dans une proportion de 64,1 %, que les normes du Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments (CMNEB). Le bâtiment a d'ailleurs reçu une mention pour son innovation dans le cadre du concours Trophées Innovation et développement durable Contech ;
- L'intégration des critères de certification LEED[54] dans la construction du Complexe de diagnostic et d'épidémiosurveillance vétérinaires du Québec (CDVEQ) de l'ITA, campus de Saint-Hyacinthe. La consommation énergétique de ce bâtiment sera environ de 30 à 35 % plus performante que celle d'un bâtiment conforme aux standards du CMNEB. Un autre fait notable est que les différents matériaux composant le projet ont principalement été sélectionnés sur la base de l'importance de leur contenu recyclé et de la proximité de leur lieu de provenance et de fabrication (matériaux régionaux).

53. Résultat mis à jour depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2010-2011*.
54. Le *Leadership in Energy and Environmental Design* (LEED) est un système nord-américain de standardisation de bâtiments à haute qualité environnementale créé par le US Green Building Council en 1998.

ACTION 12 : POURSUIVRE LA DÉMARCHE DE CERTIFICATION *CÉGEP VERT DU QUÉBEC* POUR LES DEUX CAMPUS DE L'INSTITUT DE TECHNOLOGIE AGROALIMENTAIRE

Mise en contexte

La certification *Cégep vert du Québec* invite la communauté collégiale à la concertation, dans une perspective d'amélioration continue et de développement responsable et viable. Le programme est divisé en plusieurs niveaux de certification permettant d'implanter des bases solides selon une intégration réaliste, structurante et durable.

INDICATEUR 1	CIBLE FINALE 2010-2011	RÉSULTATS 2012-2013
Attestation du niveau 3 octroyée par Environnement Jeunesse	Obtention du niveau 3 de la certification *Cégep vert du Québec* d'ici septembre 2010	**Cible atteinte en 2010-2011**

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 8 – AUGMENTER LA PART DES ÉNERGIES RENOUVELABLES AYANT DES INCIDENCES MOINDRES SUR L'ENVIRONNEMENT DANS LE BILAN ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC

ACTION 13 : FINANCER DES PROJETS VISANT À RÉDUIRE ET ÉVITER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE PAR LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE LA BIOMASSE

Mise en contexte

Les mesures d'aide financière du programme Prime-Vert visant à appuyer la mise en œuvre de solutions de rechange à l'énergie fossile et de nouvelles sources d'énergie découlent du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques (PACC) du gouvernement du Québec. Elles ont pour objectif d'inciter les entreprises du secteur à adopter des technologies de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de valorisation énergétique de la biomasse.

La cible de réduction et d'évitement des GES ainsi que le montant alloué au Ministère pour permettre de l'atteindre ont été établis par le MDDEFP[55] au moment de la mise en vigueur du PACC. Depuis, le contexte n'a pas favorisé l'essor des énergies renouvelables. En effet, le cours de l'énergie, les programmes parallèles et le niveau d'aide du programme Prime-Vert n'ont pas favorisé l'émergence de projets de réduction des émissions de GES. À la demande du MDDEFP, le budget alloué à ces mesures a été révisé à l'automne 2010. Des 24 millions de dollars attribués initialement au Ministère, 12 millions ont été retournés au Fonds vert sans ajustement de la cible de réduction des émissions de GES. Malgré ce retrait important du budget initial, une part substantielle (6,9 millions de dollars) du budget résiduel (12 millions de dollars) est retournée au Fonds vert pour les raisons évoquées ci-dessus. Le budget prévu pour le secteur agricole dans le cadre du PACC 2013-2020 est établi à 15,2 millions de dollars.

INDICATEUR 1	CIBLE FINALE 2012-2013 MODIFIÉE	RÉSULTATS CUMULATIFS 2010-2011	RÉSULTATS CUMULATIFS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013
Investissements du Ministère pour la réalisation de projets	Investissement du Ministère de 12 millions de dollars pour la durée du PACC[56]	2 614 266 $[57]	3 341 517 $	4 669 373 $

INDICATEUR 2	CIBLE FINALE 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2010-2011	RÉSULTATS CUMULATIFS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013
Nombre de tonnes équivalent CO_2 réduites ou évitées	Réduction ou évitement de 256 000 tonnes équivalent CO_2 d'ici 2013	10 611[58, 59] tonnes	13 098[60] tonnes	16 880 tonnes

Résultats commentés

Le total de l'aide financière versée jusqu'à maintenant, soit 4,67 millions de dollars, a permis la réalisation de 285 projets de réduction des émissions de GES de l'ordre de 16 880 tonnes équivalent CO_2.

55. Ce ministère était alors connu comme étant le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).
56. Cible modifiée par rapport à celle inscrite au Plan d'action ministériel de développement durable 2009-2013 (voir la mise en contexte ci-dessus).
57. Résultat mis à jour et cumulé comparativement au *Rapport annuel de gestion 2010-2011*, qui présentait des résultats annuels.
58. Résultat mis à jour et cumulé comparativement au *Rapport annuel de gestion 2010-2011*, qui présentait des résultats annuels.
59. Résultat mis à jour depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2011-2012*.
60. Résultat mis à jour depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2011-2012*.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 9 – APPLIQUER DAVANTAGE L'ÉCOCONDITIONNALITÉ ET LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DANS LES PROGRAMMES D'AIDE PUBLICS ET SUSCITER LEUR IMPLANTATION DANS LES PROGRAMMES DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

ACTION 14 : APPLIQUER PROGRESSIVEMENT L'ÉCOCONDITIONNALITÉ DES AIDES AGRICOLES

Mise en contexte

L'écoconditionnalité consiste à lier le versement de l'aide financière gouvernementale au respect de conditions environnementales afin de permettre de bénéficier pleinement de cette aide.

En 2009, le critère d'écoconditionnalité que le Ministère a entrepris de mettre en place est le dépôt annuel du bilan de phosphore à l'équilibre comme condition d'admissibilité au Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) pour les entreprises visées par le Règlement sur les exploitations agricoles (REA). Par conséquent, l'indicateur et la cible, tels qu'ils sont présentés dans le Plan d'action ministériel de développement durable 2009-2015, ont été modifiés pour porter particulièrement sur le PCTFA.

INDICATEUR 1	CIBLE FINALE 2012-2013 MODIFIÉE	RÉSULTATS CUMULATIFS 2010-2011	RÉSULTATS CUMULATIFS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013
Pourcentage des exploitations agricoles bénéficiant du crédit de taxes foncières agricoles et soumises au critère du dépôt du bilan de phosphore à l'équilibre, exigible en vertu du REA[61]	100 % des exploitations agricoles visées à compter de l'année fiscale 2011[62]	Voir le *Rapport annuel de gestion 2011-2012*	Voir le *Rapport annuel de gestion 2011-2012*	Voir les résultats commentés

Résultats commentés

Les actions suivantes ont été réalisées en 2012-2013 pour rendre effectif le critère d'écoconditionnalité pour les entreprises agricoles :

- Une entente d'échange de renseignements entre le MDDEFP et le MAPAQ a été soumise à la Commission d'accès à l'information (CAI) pour avis.
- La CAI a recommandé d'obtenir le consentement de tous les exploitants agricoles avant de procéder à l'échange de renseignements et de faire de ce consentement une condition d'admissibilité au PCTFA.
- Le Ministère a décidé de donner suite à la recommandation de la CAI. Ainsi, un formulaire de consentement concernant l'échange de renseignements entre le MDDEFP et le MAPAQ a été préparé et a été envoyé aux exploitants agricoles au cours du mois de mai 2013.
- Une nouvelle entente a été élaborée pour tenir compte de la recommandation de la CAI. Elle sera soumise pour signature au MDDEFP et au MAPAQ.

61. Indicateur modifié dans le cadre du *Rapport annuel de gestion 2011-2012*.
62. Cible modifiée dans le cadre du *Rapport annuel de gestion 2011-2012*.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 12 – FAVORISER LE RECOURS AUX INCITATIFS ÉCONOMIQUES, FISCAUX ET NON FISCAUX, AFIN D'INSCRIRE LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION DE PRODUITS ET DE SERVICES DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ACTION 15 : SOUTENIR L'APPLICATION D'UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRE

Mise en contexte

En 2008, le Ministère a mis sur pied un projet pilote au cours duquel les pratiques de gestion de 8 entreprises de transformation alimentaire ont été analysées en fonction des principes de développement durable. De plus, les retombées économiques de l'implantation d'une démarche de développement durable en entreprise ont été documentées. Ce projet s'est échelonné sur une période de 18 mois, entre l'automne 2008 et l'été 2010.

INDICATEUR 1	CIBLE FINALE 2012-2013 MODIFIÉE	RÉSULTATS CUMULATIFS 2010-2011	RÉSULTATS CUMULATIFS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013
Nombre d'entreprises ayant amorcé ou réalisé un diagnostic et un plan d'action en développement durable	Amorce ou réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'action en développement durable par 15 entreprises d'ici 2013[63]	8 entreprises	8 entreprises	8 entreprises

Résultats commentés

Aucun nouveau diagnostic ni aucun plan d'action en matière de développement durable n'ont été réalisés en 2012-2013, étant donné que le projet pilote mentionné ci-dessus s'est terminé en 2010. Cependant, cette action se poursuivra dans le cadre de l'actualisation, en 2013-2014, de l'offre d'appui financier pour l'industrie de la transformation alimentaire.

63. Cible modifiée dans le cadre du *Rapport annuel de gestion 2011-2012*.

INDICATEUR 2	CIBLE FINALE 2012-2013 MODIFIÉE	RÉSULTATS CUMULATIFS 2010-2011	RÉSULTATS CUMULATIFS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013
Nombre d'entreprises ayant réalisé des activités de développement ou d'implantation de procédés innovateurs liés au développement durable	Réalisation d'activités de développement ou d'implantation de procédés innovateurs liés au développement durable par 30 entreprises d'ici 2013[44]	10 entreprises	13 entreprises	15 entreprises

Résultats commentés

Le Ministère soutient financièrement les projets de développement durable pour les entreprises de transformation alimentaire. Les activités relatives à ces projets se font dans une perspective d'amélioration de la compétitivité, qu'il s'agisse de l'écoefficacité des produits ou des procédés, de l'efficacité énergétique en entreprise ou d'une meilleure gestion des matières résiduelles.

En 2012-2013, 2 entreprises ont élaboré des projets ayant un lien direct avec le développement durable dans le cadre du Programme de soutien à l'innovation en transformation alimentaire, portant à 15 le nombre total d'entreprises participantes.

44. Cible modifiée dans le cadre du *Rapport annuel de gestion 2011-2012*.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 14 – FAVORISER LA VIE FAMILIALE ET EN FACILITER LA CONCILIATION AVEC LE TRAVAIL, LES ÉTUDES ET LA VIE PERSONNELLE

ACTION 16 : METTRE EN ŒUVRE LES PLANS D'ACTION DES DIFFÉRENTS VOLETS DE LA POLITIQUE JEUNESSE DU MINISTÈRE

Mise en contexte

La Politique jeunesse et les plans d'action destinés à la relève en production agricole et dans le secteur des pêches qui en découlent visent à assurer le renouvellement et la pérennité des activités bioalimentaires. Mis en vigueur en août 2008, le Plan en faveur de la relève agricole comprend 4 programmes d'aide financière et est doté d'une enveloppe de 10 millions de dollars répartie sur 5 ans. Ces programmes, ainsi que le Programme d'appui financier à la relève dans le secteur de la capture (dans l'industrie des pêches), permettent la mise en place de mesures concrètes visant à appuyer les jeunes dans leur démarche d'établissement en agriculture ou dans l'industrie des pêches.

INDICATEUR 1	CIBLE FINALE 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2010-2011	RÉSULTATS CUMULATIFS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013
Investissements du Ministère liés aux programmes d'aide pour la relève agricole	Investissement du Ministère de 10 millions de dollars dans le Plan en faveur de la relève agricole d'ici mars 2013	4,0 millions de dollars[65]	5,8 millions de dollars	7,6 millions de dollars

INDICATEUR 2	CIBLE FINALE 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013
Nombre de projets soutenus par les programmes d'aide pour la relève agricole	Soutien apporté à 750 projets grâce aux programmes d'aide pour la relève agricole d'ici mars 2013	**Cible atteinte en 2011-2012**

Résultats commentés

En 2012-2013, 239 projets ont été soutenus pour un peu plus de 1,7 million de dollars. Il est à noter que les programmes visés étaient en vigueur en 2008-2009 et ont permis de financer, au cours de cette période, 135 projets, pour un total approchant le million de dollars. Depuis l'entrée en vigueur de ces programmes en 2008, ce sont donc 1 493 projets qui ont été soutenus financièrement pour près de 8,6 millions de dollars.

INDICATEUR 3	CIBLE FINALE 2010-2011	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013
Nombre de participants au Programme d'appui financier à la relève dans le secteur de la capture (dans l'industrie des pêches)	Soutien accordé à 30 projets au moyen du Programme d'appui financier à la relève dans le secteur de la capture (dans l'industrie des pêches) d'ici mars 2011	**Cible atteinte en 2010-2011**

65. Résultat mis à jour depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2010-2011*.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 18 – INTÉGRER LES IMPÉRATIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES STRATÉGIES ET LES PLANS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAUX ET LOCAUX

ACTION 17 : METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS PILOTES VISANT À ÉLABORER DES PLANS DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

Mise en contexte

Réalisé par une municipalité régionale de comté (MRC) en concertation avec les acteurs du milieu, le plan de développement de la zone agricole (PDZA) est un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole de la MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles. Le PDZA repose sur un état de situation et sur la détermination des possibilités de développement des activités agricoles.

En 2008, le Ministère a mis en place 8 projets pilotes de PDZA avec autant de MRC. Les 8 MRC ont déposé leur PDZA au cours des années 2010-2011 et 2011-2012. Un bilan de ces projets pilotes a été publié en mars 2012. Compte tenu du caractère positif de ce bilan, un guide d'élaboration d'un PDZA destiné aux MRC a été publié dans la même année.

INDICATEUR 1	CIBLE FINALE 2009-2010	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013
Signature des protocoles d'entente liant le Ministère et chacune des MRC participantes aux projets pilotes	Signature de 8 protocoles d'entente liant le Ministère et chacune des 8 MRC d'ici mars 2010	**Cible atteinte en 2009-2010**

INDICATEUR 2	CIBLE FINALE 2011-2012 MODIFIÉE	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013
Dépôt des plans de développement de la zone agricole conçus par les MRC	Dépôt des 8 plans de développement de la zone agricole conçus par les MRC d'ici mars 2012[66]	**Cible atteinte en 2011-2012**

INDICATEUR 3	CIBLE FINALE 2011-2012 MODIFIÉE	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013
Publication du guide ministériel d'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole à l'intention des MRC et des communautés métropolitaines	Publication du guide d'ici mars 2012[67]	**Cible atteinte en 2011-2012**

66. Cible modifiée dans le cadre du *Rapport annuel de gestion 2010-2011*.
67. Cible modifiée dans le cadre du *Rapport annuel de gestion 2010-2011*.

ACTION 18 : METTRE EN ŒUVRE LES ACTIONS DU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR L'ACCOMPAGNEMENT-CONSEIL DES MUNICIPALITÉS ET DES ENTREPRISES QUI SOUTIENNENT LE DYNAMISME TERRITORIAL (ACTIVITÉ INCONTOURNABLE)

Mise en contexte

Le Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement-conseil des municipalités et des entreprises qui soutiennent le dynamisme territorial vise à ce que 20 % des municipalités et des entreprises privées adoptent une démarche de développement durable. Au début de l'année 2012-2013, un sondage a permis de confirmer que la Table d'accompagnement-conseil auprès des organismes municipaux (TACOM) avait presque atteint cet objectif, soit l'adoption d'une telle démarche par 19,3 % des municipalités. Le Ministère participe à la TACOM ainsi qu'à la Table d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur privé (TACEP), mises sur pied pour la mise en œuvre de ce plan d'action.

INDICATEUR 1	CIBLE FINALE 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2010-2011	RÉSULTATS CUMULATIFS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013
Nombre d'actions du plan d'accompagnement-conseil des municipalités mises en œuvre auxquelles participe le Ministère	Participation à la mise en œuvre de l'ensemble des actions communes inscrites dans le plan d'accompagnement-conseil des municipalités d'ici 2013	Participation à toutes les actions communes (3[48])	Participation à toutes les actions communes (12)	Participation à toutes les actions communes (23)

Résultats commentés

En 2012-2013, le Ministère a participé à l'ensemble des actions communes de la TACOM, soit à la réalisation ou à l'amorce de 11 actions. La contribution du Ministère a pris la forme de validations, d'orientations, de conseils et de propositions.

48. Résultat mis à jour depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2010-2011*.

INDICATEUR 2	CIBLE FINALE 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2010-2011	RÉSULTATS CUMULATIFS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013
Nombre d'actions du plan d'accompagnement-conseil des entreprises mises en œuvre auxquelles participe le Ministère pour le secteur de la transformation alimentaire	Participation à la mise en œuvre de l'ensemble des actions communes inscrites dans le plan d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur de la transformation alimentaire d'ici 2013	Participation à toutes les actions communes (5)	Participation à toutes les actions communes (8)	Participation à toutes les actions communes (13)

Résultats commentés

En 2012-2013, le Ministère a participé aux 5 activités tenues par la TACEP, ce qui lui a permis d'atteindre les objectifs suivants :

- Consolider la mise en œuvre de la Stratégie de sensibilisation des entreprises québécoises au développement durable ;
- Faire évoluer le répertoire d'outils gouvernementaux pour aider les entreprises à amorcer une démarche de développement durable ;
- Consolider les liens de collaboration avec les partenaires de la TACEP.

OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2013 QUI NE SONT PAS DIRECTEMENT COUVERTS PAR LE PLAN MINISTÉRIEL

Les mesures prévues et adoptées par l'État québécois comportent notamment un cadre de référence pour la mise en œuvre de la Loi sur le développement durable : la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, qui a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2014.

Par l'entremise de son plan d'action initial de développement durable, le Ministère contribue directement à 9 des 29 objectifs de cette stratégie, tandis que ses activités courantes lui permettent de contribuer indirectement à 17 objectifs supplémentaires. Ainsi, seuls 3 des 29 objectifs de la Stratégie ne sont pas pris en compte par le Ministère.

Les motifs proposés par le MDDEFP pour expliquer ces différents niveaux de contribution à l'avancement de l'ensemble des objectifs de la Stratégie sont les suivants :

A. Les compétences dévolues au Ministère ou son champ d'intervention ne lui permettent pas de contribuer réellement à l'atteinte de l'objectif gouvernemental.

B. Le Ministère contribue, au moyen de son propre plan d'action, à l'objectif gouvernemental par une ou des actions auxquelles un autre objectif est lié de façon plus directe.

C. Le Ministère a pris des engagements à l'égard de l'objectif gouvernemental ou les services qu'il offre contribuent déjà à y répondre.

N°	OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	MOTIF	EXEMPLE DE CONTRIBUTION
2	Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec	C	Portrait agroenvironnemental des entreprises agricoles
5	Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences	C	Collaboration au Plan national de sécurité civile
7	Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services	B	Action : Soutenir l'application d'un plan de développement durable dans les entreprises de transformation alimentaire
10	Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation responsables et favoriser au besoin la certification des produits et des services	B	Action : Élaborer et mettre en place un plan d'action pour soutenir l'essor de l'agriculture biologique
11	Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services	C	Soumission du Ministère au Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles
13	Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions	C	Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région
15	Accroître le niveau de vie	A	
16	Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables	B	Action : Mettre en œuvre les plans d'action des différents volets de la Politique jeunesse du Ministère
17	Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé	C	Contribution au Plan d'action gouvernemental en matière de saines habitudes de vie
19	Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones	C	Entente spécifique sur le développement bioalimentaire au Nunavik
20	Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience	C	Présence des directions régionales sur tout le territoire du Québec
21	Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique	C	Application de la Loi sur les races animales du patrimoine agricole du Québec et Programme d'appui financier aux regroupements et aux associations de producteurs désignés
22	Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes	B	Action : Mettre en œuvre des projets de gestion intégrée de l'eau par bassin versant en milieu agricole visant à améliorer la qualité de l'eau et à lutter contre les algues bleu-vert

N°	OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	MOTIF	EXEMPLE DE CONTRIBUTION
23	Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable	B	Action : Mettre en œuvre des projets de gestion intégrée de l'eau par bassin versant en milieu agricole visant à améliorer la qualité de l'eau et à lutter contre les algues bleu-vert
24	Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté	C	Participation au processus de consultation publique sur la production porcine
25	Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions	B	Action : Mettre en place des projets pilotes visant à élaborer des plans de développement de la zone agricole
26	Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale	A	
27	Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population	C	Formations initiales et continues de l'ITA
28	Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre	B	Action : Mettre en œuvre les plans d'action des différents volets de la Politique jeunesse du Ministère
29	Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail	A	

UTILISATION DES RESSOURCES ET EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

BILAN DES RÉSULTATS 2012-2013

p. 126	**RESSOURCES FINANCIÈRES**
p. 126	Ventilation des dépenses pour le Ministère et les organismes s'y rattachant
p. 127	Ressources financières par programme budgétaire et évolution des dépenses
p. 127	Financement des services publics
p. 128	**RESSOURCES HUMAINES**
p. 128	Effectif
p. 129	Ressources humaines par programme budgétaire
p. 130	Présence marquée du Ministère en région
p. 130	Formation et perfectionnement du personnel
p. 131	Planification de la main-d'œuvre
p. 131	Taux de roulement
p. 131	Accès à l'égalité en emploi
p. 131	- Renseignements généraux
p. 131	- Données globales
p. 132	- Membres de communautés culturelles, anglophones ou autochtones et personnes handicapées
p. 133	- Femmes
p. 134	- Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées
p. 134	Bonis au rendement pour le personnel d'encadrement
p. 135	**RESSOURCES INFORMATIONNELLES**
p. 135	Projets liés aux ressources informationnelles
p. 138	Accessibilité du Web
p. 140	**AUTRES EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES**
p. 140	Protection des renseignements personnels et accès à l'information
p. 141	Changements climatiques
p. 142	Emploi et qualité de la langue française
p. 142	Analyse différenciée selon les sexes (ADS) des jeunes de la relève agricole
p. 143	Occupation et vitalité des territoires
p. 144	Allégement réglementaire et administratif pour les entreprises
p. 147	Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec

RESSOURCES FINANCIÈRES

Ventilation des dépenses pour le Ministère et les organismes s'y rattachant

En 2012-2013, les dépenses du portefeuille de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation ont totalisé 1 070,3 millions de dollars (y compris les dépenses d'amortissement). Elles se répartissaient entre le Ministère et La Financière agricole du Québec (FADQ), la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) et la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Figure 1 – Ventilation des dépenses

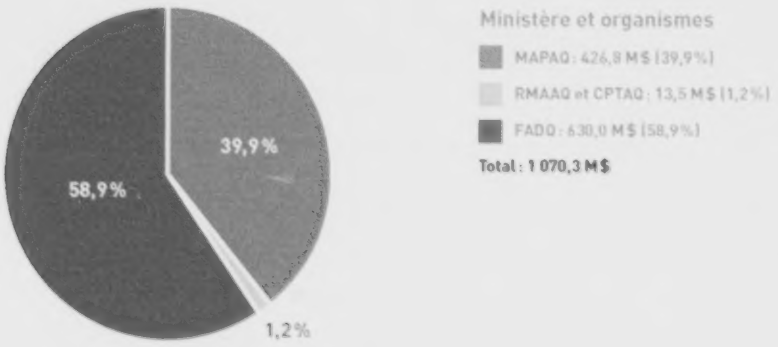

Figure 2 – Répartition des dépenses par supercatégories

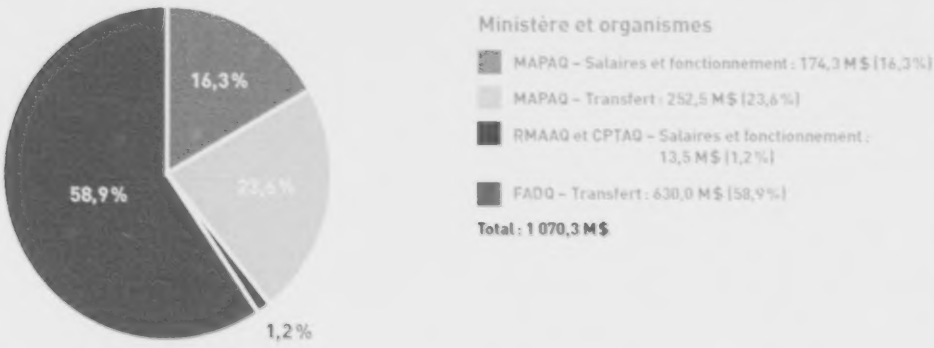

Ressources financières par programme budgétaire et évolution des dépenses

Le tableau suivant présente les ressources financières relatives au programme Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments du Ministère pour les deux derniers exercices.

ÉLÉMENTS DE PROGRAMME	BUDGET DE DÉPENSES 2012-2013 (000 $)	DÉPENSES RÉELLES[69] 2012-2013 (000 $)	DÉPENSES RÉELLES[70] 2011-2012 (000 $)	ÉCART (000 $)	VARIATION (%)
Développement des entreprises agricoles et agroalimentaires, des pêches et aquacoles	285,1	287,6	273,4	14,2	5,2
Institut de technologie agroalimentaire	20,1	20,1	19,6	0,5	2,6
Sécurité des aliments et santé animale	50,8	57,1	64,0	(6,9)[71]	(10,8)
Direction et services à la gestion	50,5	48,5	47,1	1,4	3,0
TOTAL	**406,5**[72]	**413,3**	**404,1**	**9,2**	**2,3**

Financement des services publics

En vertu de la Politique de financement des services publics, le Ministère doit rendre compte de la tarification des biens et services qu'il fournit à la population et aux entreprises.

En 2011-2012, le Ministère a calculé les taux de financement par la clientèle de deux grandes catégories de services tarifés. Pour les permis délivrés par la Direction générale de la santé animale et de l'inspection des aliments (DGSAIA), le taux de financement a été établi à 35 %. La délivrance et le renouvellement de ces permis comptent pour 91 % des revenus du Ministère.

Pour les services tarifés autres que les permis de la DGSAIA, le Ministère a calculé un taux de financement de 39 %. Les principaux services compris dans cette catégorie sont les analyses de laboratoire ainsi que les permis de pêche et d'aquaculture commerciales.

Tous les permis ont été indexés au cours de l'année conformément à la Politique.

BIENS ET SERVICES TARIFÉS	REVENUS DE TARIFICATION EN 2011-2012 (000 $)	TAUX DE FINANCEMENT EN 2011-2012 (%)	REVENUS DE TARIFICATION EN 2012-2013 (000 $)	MÉTHODE DE FIXATION DES COÛTS
Permis – DGSAIA	13 275,9	35[73]	13 530,8	Coût de revient
Autres tarifs	1 321,8	39	1 254,7	Coût de revient / Marché
TOTAL	**14 597,7**	-	**14 785,5**	-

69. Les dépenses figurant dans ce tableau excluent l'amortissement des immobilisations et pourraient différer de celles qui paraîtront aux comptes publics, en raison des possibles rectifications effectuées par le contrôleur des finances.
70. Les dépenses figurant dans ce tableau excluent l'amortissement des immobilisations et ont été mises à jour depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2011-2012*.
71. Écart attribuable notamment à un ajustement des modalités de versement d'honoraires prévus à des ententes contractuelles.
72. Le budget de dépenses exclut les crédits supplémentaires provenant de crédit au net et un recours au Fonds de suppléance.
73. Ce taux de financement est basé sur les coûts de 2010-2011.

RESSOURCES HUMAINES

Effectif

Au 31 mars 2013, le Ministère comptait 1 760 employés, dont 1 490 personnes à statut régulier et 270 à statut occasionnel. Les ententes liées au renouvellement des conventions collectives conduisant au recrutement d'occasionnels (44/48)[74] ont contribué à l'augmentation, par rapport à l'année précédente, du nombre de personnes à statut régulier. L'âge moyen des employés du Ministère était de 45 ans. Les jeunes de moins de 35 ans, au nombre de 413, représentaient 23,5 % des employés.

Graphique 5 – Répartition du personnel régulier du Ministère

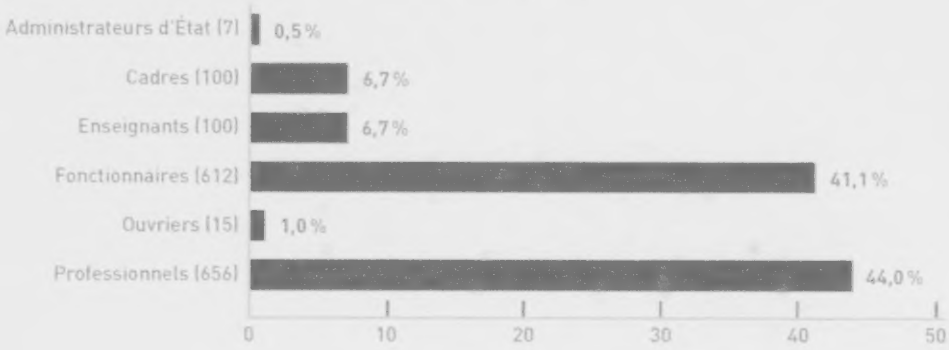

74. Occasionnels ayant accumulé au moins 44 mois d'ancienneté dans une période de 48 mois entre le 1er septembre 2008 et le 1er septembre 2012, dans le même ministère ou organisme et dans la même classe d'emploi.

Ressources humaines par programme budgétaire

Le tableau suivant présente l'effectif en poste[75] et utilisé[76] au 31 mars 2013 relativement au programme Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments du Ministère.

Effectif en poste

ÉLÉMENTS DE PROGRAMME	2012-2013	2011-2012	ÉCART
Développement des entreprises agricoles et agroalimentaires, des pêches et aquacoles	707	714	(7)
Institut de technologie agroalimentaire	297	305	(8)
Sécurité des aliments et santé animale	484	485	(1)
Direction et services à la gestion	272	278	(6)
TOTAL	**1 760**	**1 782**	**(22)**

Effectif utilisé

ÉLÉMENTS DE PROGRAMME	2012-2013	2011-2012	ÉCART
Développement des entreprises agricoles et agroalimentaires, des pêches et aquacoles	668,0	682,0	(14,0)
Institut de technologie agroalimentaire	265,0	258,6	6,4
Sécurité des aliments et santé animale	452,0	450,5	1,5
Direction et services à la gestion	260,0	272,0	(12,0)
TOTAL	**1 645,0**	**1663,1**	**(18,1)**

75. Effectif en poste : au 31 mars, le nombre de personnes en poste et non le nombre d'équivalents temps complet (ETC) autorisé.
76. Effectif utilisé : consommation entre le 1er avril et le 31 mars (cumulatif) qui représente les heures travaillées et payées. Cela n'inclut pas les primes ni les heures supplémentaires.

Présence marquée du Ministère en région

- Le Ministère assure une présence sur l'ensemble du territoire québécois. Une proportion importante de son effectif travaille en région.
- Près de 70 % de l'effectif régulier est situé hors du siège social de Québec.
- Plus de la moitié de l'effectif régulier se trouve en dehors des agglomérations de Québec et de Montréal.

Formation et perfectionnement du personnel

En 2012, le Ministère a consacré 1 274 250 $ et 3 774 jours à la formation afin de développer et de maintenir les savoirs de son personnel. Cette somme représente 1,3 % de sa masse salariale, ce qui respecte l'obligation fixée par la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel par champs d'activité

CHAMP D'ACTIVITÉ	ANNÉE CIVILE 2012	ANNÉE CIVILE 2011
Bioalimentaire	585 472 $	860 107 $
Bureautique et informatique	88 607 $	98 064 $
Connaissances administratives	74 258 $	138 015 $
Gestion opérationnelle	8 683 $	3 683 $
Habiletés personnelles et relationnelles	400 177 $	487 058 $
Principes de gestion	57 782 $	75 069 $
Programmes ministériels et gouvernementaux	22 508 $	40 748 $
Autres	36 763 $	181 527 $

Évolution des dépenses en formation

ANNÉE CIVILE	PROPORTION DE LA MASSE SALARIALE	JOURS DE FORMATION PAR PERSONNE	MONTANT ALLOUÉ PAR PERSONNE
2011	1,8 %	2,7[77]	916 $
2012	1,3 %	1,9	641 $

Jours de formation selon les catégories d'emploi

ANNÉE CIVILE	CADRES	PROFESSIONNELS	FONCTIONNAIRES
2011	Non disponible	Non disponible	Non disponible
2012	197,3	2 307,5	1 269,1

77. Résultat mis à jour depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2011-2012*.

Planification de la main-d'œuvre

Le nombre d'employés réguliers ayant pris leur retraite en 2012-2013 s'élève à 85. Un exercice de planification de la main-d'œuvre pour les trois prochaines années a été effectué en février 2013.

Nombre d'employés ayant pris leur retraite par catégories d'emploi

ANNÉE FINANCIÈRE	CADRES	PROFESSIONNELS	FONCTIONNAIRES
2011-2012	15	51	66
2012-2013	8	31	46

Taux de roulement

Le calcul du taux de roulement du Ministère inclut le nombre de retraites, de démissions et de mutations, alors que celui de la fonction publique ne comprend pas les mouvements de type « mutation ». Il est donc impossible de comparer les données du Ministère avec celles de l'ensemble de la fonction publique.

Indicateur du taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

ANNÉE FINANCIÈRE	TAUX DE DÉPART VOLONTAIRE
2011-2012	13,2 %
2012-2013	9,1 %

Accès à l'égalité en emploi

> Renseignements généraux

Conformément aux dispositions de la Loi sur la fonction publique, le Ministère applique les différents programmes et mesures visant à favoriser l'accès à l'emploi des femmes, des membres de communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées. Les statistiques suivantes rendent compte des résultats obtenus par le Ministère quant aux objectifs gouvernementaux en la matière.

> Données globales

Embauche totale au cours de la période 2012-2013

NOMBRE	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES	TOTAL
Total de personnes embauchées	117	222	151	50	540

Nombre d'employés en place en date du 31 mars 2013

NOMBRE	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	STAGIAIRES / ÉTUDIANTS	TOTAL
Employés en place	1 490	247	23	1 760

> Membres de communautés culturelles, anglophones ou autochtones et personnes handicapées

Taux d'embauche des membres des groupes cibles[78] en 2012-2013

STATUTS D'EMPLOI	EMBAUCHE TOTALE 2012-2013	COMMUNAUTÉS CULTURELLES	ANGLO-PHONES	AUTOCH-TONES	PERSONNES HANDICAPÉES	TOTAL	TAUX D'EMBAUCHE PAR STATUT D'EMPLOI (%)
Réguliers	117	11	4	1	2	18	15,4
Occasionnels	222	7	2	0	3	12	5,4
Étudiants	151	2	4	2	1	9	6,0
Stagiaires	50	1	0	1	0	2	4,0

Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi, résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

ANNÉE	RÉGULIERS (%)	OCCASIONNELS (%)	ÉTUDIANTS (%)	STAGIAIRES (%)
2010-2011	17,0	6,3	15,2	9,6
2011-2012	15,2	5,6	4,5	5,4
2012-2013	15,4	5,4	6,0	4,0

Taux de représentativité des membres des groupes cibles[79] au sein de l'effectif régulier, résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

GROUPES CIBLES	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS DANS LE GROUPE CIBLE EN 2013	TAUX DE REPRÉ-SENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL EN 2013 (%)	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS DANS LE GROUPE CIBLE EN 2012	TAUX DE REPRÉ-SENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL EN 2012 (%)	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS DANS LE GROUPE CIBLE EN 2011	TAUX DE REPRÉ-SENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL EN 2011 (%)
Communautés culturelles	92	6,2	82	5,6	77	5,0
Autochtones	7	0,5	7	0,5	6	0,4
Anglophones	12	0,8	9	0,6	9	0,6
Personnes handicapées	17	1,1	17	1,2	18	1,2

78. **Rappel de l'objectif :** atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % de nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires membres de communautés culturelles, d'anglophones, d'autochtones et de personnes handicapées, afin de hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

79. **Rappel des objectifs :** pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 % de l'effectif régulier ; pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier, résultats par catégorie d'emplois au 31 mars 2013

GROUPE CIBLE	PERSONNEL D'ENCADREMENT Nombre (%)	PERSONNEL PROFESSIONNEL[80] Nombre (%)	PERSONNEL TECHNICIEN Nombre (%)	PERSONNEL DE BUREAU Nombre (%)	PERSONNEL DES AGENTS DE LA PAIX Nombre (%)	PERSONNEL OUVRIER Nombre (%)	TOTAL Nombre (%)
Communautés culturelles	3 (0,2)	55 (3,7)	30 (2,0)	4 (0,3)	0 (0)	0 (0)	92 (6,2)
Autochtones	0 (0)	3 (0,2)	2 (0,1)	2 (0,1)	0 (0)	0 (0)	7 (0,5)
Anglophones	0 (0)	7 (0,5)	4 (0,3)	1 (0,1)	0 (0)	0 (0)	12 (0,8)
Personnes handicapées	1 (0,1)	8 (0,5)	6 (0,4)	2 (0,1)	0 (0)	0 (0)	17 (1,1)

> **Femmes**

Taux d'embauche des femmes en 2012-2013 par statut d'emploi

EMBAUCHE	PERSONNEL RÉGULIER	PERSONNEL OCCASIONNEL	PERSONNEL ÉTUDIANT	PERSONNEL STAGIAIRE	TOTAL
Nombre de femmes embauchées	77	132	114	31	354
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2012-2013	65,8	59,5	75,5	62,0	65,6

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2013

REPRÉSENTATIVITÉ	PERSONNEL D'ENCADREMENT	PERSONNEL PROFESSIONNEL[81]	PERSONNEL TECHNICIEN	PERSONNEL DE BUREAU	PERSONNEL DES AGENTS DE LA PAIX	PERSONNEL OUVRIER	TOTAL
Nombre total d'employés réguliers	107	756	486	126	0	15	1490
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	43	365	315	119	0	1	843
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie	40,2	48,3	64,8	94,4	0	6,7	56,6

80. Y compris les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

81. Y compris les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

> Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées

L'exercice de reddition de comptes est l'occasion de faire état des différentes actions ou mesures mises en place dans les ministères et organismes afin de favoriser la gestion de la diversité.

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH

AUTOMNE 2012 (COHORTES 2013)	AUTOMNE 2011 (COHORTES 2012)	AUTOMNE 2010 (COHORTES 2011)
5	3	7

Nombre de nouveaux participants au PDEIPH accueillis au cours de l'exercice financier

2012-2013	2011-2012	2010-2011
2	2	0

Autres mesures ou actions en 2012-2013 (activités de formation de gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

MESURE OU ACTION	GROUPE CIBLE VISÉ	NOMBRE DE PERSONNES VISÉES
Aucune	0	0

Bonis au rendement pour le personnel d'encadrement

La Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette prévoyait qu'aucun boni fondé sur le rendement ne pourrait être accordé aux cadres, aux cadres juridiques et aux membres du personnel d'un cabinet au cours des exercices financiers 2010-2011 et 2011-2012.

Quant aux titulaires d'un emploi supérieur à temps plein, le décret 370-2010 prévoyait qu'aucun boni au rendement ne pourrait être accordé pour les années de référence 2009-2010 et 2010-2011. Cette mesure a été prolongée d'une année par le décret 326-2012.

Par conséquent, aucun boni au rendement n'a été versé en 2012-2013.

Bonis au rendement accordés en 2012-2013 pour la période d'évaluation du rendement du 1er avril 2011 au 31 mars 2012

STATUT	NOMBRE DE BONIS AU RENDEMENT	MONTANT TOTAL
Cadres	0	0$
Cadres juridiques[82]	s. o.	s. o.
Titulaires d'un emploi supérieur à temps plein	0	0$
TOTAL	**0**	**0$**

82. La reddition de comptes pour les cadres juridiques relève du ministère de la Justice du Québec.

Projets liés aux ressources informationnelles

Au cours de l'année 2012-2013, 30 projets ont été traités par la Direction des ressources informationnelles pour un budget global de près de 6 millions de dollars. Parmi ces projets, 11 ont été complétés durant l'année, tandis que les 19 autres se poursuivront en 2013-2014.

Les écarts à la baisse des débours réels par rapport à ceux planifiés pour les projets de développement (3 186 000 $) et les autres activités (1 117 300 $) s'expliquent par le décalage dans la réalisation de certains projets.

La majorité des projets réalisés au cours de l'année visaient une amélioration des systèmes d'information pour assurer et accroître la qualité des services, notamment :

- Le Comptoir de données – Fiche d'enregistrement : mise en place des outils informationnels permettant aux agents et aux conseillers du MAPAQ d'obtenir un portrait complet de l'exploitation animale et végétale au Québec. Ainsi, le Ministère est en mesure d'étudier et d'analyser les impacts économiques, environnementaux et durables de cette exploitation. Ces outils sont mis à la disposition de plus de 233 agents et conseillers répartis dans 33 directions et directions régionales du MAPAQ ;
- Le rehaussement de la version 9 du progiciel qui supporte les applications géomatiques ArcGIS jusqu'à la version 10 pour offrir un niveau d'efficacité et de convivialité supérieur ;
- La refonte du système informatique du Laboratoire de diagnostic en phytoprotection pour assurer une diffusion encore plus fiable de l'information auprès de la clientèle.

Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles pour 2012-2013

TOTAL	DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS PRÉVUS (000 $)	DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS RÉELS (000 $)	EXPLICATION SOMMAIRE DES ÉCARTS
Activités d'encadrement	747,0	735,6	Écart non significatif
Activités de continuité	8 208,0	7 283,2	Évolution des besoins réels par rapport à la planification
Projets	14 113,0	5 889,7	Les dépenses et investissements prévus de 14 113 000 $ représentent le niveau des crédits octroyés. Cependant, le Conseil du trésor a limité les débours à 9 613 000 $. L'écart entre 9 613 000 $ et 5 889 700 $ s'explique par le décalage dans la réalisation de certains projets, en particulier le délai d'autorisation dans la réalisation du projet relatif au PCTFA.[83, 84]
Dépenses et investissements en ressources informationnelles	**23 068,0**	**13 908,5**	

Liste et état d'avancement des principaux projets liés aux ressources informationnelles

LISTE DES PROJETS	AVANCEMENT (%)
Comptoir de données – Fiche d'enregistrement	100
PCTFA 2013 : réalisation	5
Refonte du système informatique du Laboratoire de diagnostic en phytoprotection	100
Rehaussement de la version actuelle d'ArcGIS jusqu'à la version 10 : réalisation	100

83. Programme de crédit de taxes foncières agricoles.
84. Décision du Conseil du trésor du 14 décembre 2011.

Liste et ressources affectées aux principaux projets liés aux ressources informationnelles

LISTE DES PROJETS	RESSOURCES HUMAINES PRÉVUES (ETC)[85]	RESSOURCES HUMAINES UTILISÉES (ETC)	RESSOURCES FINANCIÈRES PRÉVUES (000 $)	RESSOURCES FINANCIÈRES UTILISÉES (000 $)	EXPLICATION SOMMAIRE DES ÉCARTS
Comptoir de données – Fiche d'enregistrement	1,7	1,7	532,0	604,3	Budget global du projet respecté, mais décalage de certaines dépenses en 2012-2013
PCTFA 2013 : réalisation	16,2	0,5	5 000,0	97,8	Délai d'autorisation de commencer la réalisation du projet
Refonte du système informatique du Laboratoire de diagnostic en phytoprotection	0	0,1	0	61,7	Budget global et échéancier du projet respectés, mais décalage des derniers ajustements et de certaines dépenses en 2012-2013
Rehaussement de la version actuelle d'ArcGIS jusqu'à la version 10 : réalisation	0,7	0,3	230,0	142,8	Projet réalisé sans encombre

85 ETC calculé à partir d'un salaire moyen de 77 000 $ (220 jours à un taux de 350 $ par jour).

Accessibilité du Web

Le Ministère doit présenter annuellement un suivi de l'application des standards en vigueur sur l'accessibilité du Web, adoptés par le Conseil du trésor.

Conformité

Sections ou sites Web (public, intranet, extranet) conformes

- Site Web du Ministère (sauf la majorité des documents) ;
- Site Web de l'ITA (sauf les documents et le multimédia) ;
- Nouveau site gouvernemental sur les OGM[86] (mise en ligne à venir) ;
- Site Web *Carrefour alimentaire du Québec* (sauf la base de données) ;
- Blogue sur la Politique de souveraineté alimentaire basé sur WordPress ;
- Site mobile sur la sécurité des aliments ;
- Documents du site Web du Ministère les plus téléchargés (existants ou nouveaux) et s'adressant au grand public ;
- Formulaires en ligne (les plus utilisés par le grand public).

Sections ou sites Web (public, intranet, extranet) non conformes

- Intranet du Ministère ;
- Intranet de l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) ;
- Base de données du site *Carrefour alimentaire du Québec* appartenant à l'ICRIQ[87] ;
- Site promotionnel *Foods of Québec* ;
- *Herbier virtuel*, section autonome dans le site Web du Ministère ;
- Site Web de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois[88] ;
- Forum de la Stratégie de santé et bien-être des animaux basé sur vBulletin® ;
- Sites collaboratifs du Ministère basés sur SharePoint® de Microsoft™ ;
- Prestation électronique de services (PES) du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) ;
- Formulaires Infopath® de Microsoft™.

Sections ou sites Web (public, intranet, extranet) disposant d'un projet de refonte

- Intranet du Ministère (en cours).

Réalisations pour la mise en œuvre des standards

- Intégration des vidéos du Ministère dans un compte YouTube™, ce qui a permis de joindre à chacune d'elles une transcription facilitant l'accessibilité.

86. Organismes génétiquement modifiés.
87. Banque d'information industrielle du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ).
88. Le site complet, y compris les documents multimédia, sera transmis à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ).

Obstacles et situations particulières

- Version 2003 de la suite bureautique Office© de Microsoft™ actuellement utilisée (les fonctionnalités ne rendent pas accessibles les documents téléchargeables) ;
- Documents statistiques basés sur Excel© de Microsoft™ (la technologie ne permet pas actuellement leur accessibilité) ;
- Disponibilité des ressources humaines et financières.

Plan d'action

Le Ministère a élaboré une stratégie de mise en œuvre :

- De 2011 à 2014 – Mise en place essentielle ;
- De 2014 à 2016 – Mise en place complète.

Sensibilisation et formation

- Stratégie de communication ;
- Rencontre avec les autorités du Ministère ;
- Sensibilisation des unités administratives du Ministère les plus touchées ;
- Formation de l'équipe Web et des graphistes du Ministère.

Ressources mises à contribution

L'expertise de trois directions du Ministère, à savoir la Direction des communications, la Direction des ressources informationnelles et la Direction des ressources humaines, est mise à profit pour favoriser l'accessibilité des sites Web sous la responsabilité de l'organisation.

Les services de fournisseurs externes ont été requis pour rendre accessibles quelques documents.

Des logiciels ont aussi été achetés, dont Adobe© Acrobat© Pro.

Cadre de gouvernance

- Création d'un comité ministériel ;
- Stratégie ministérielle de mise en œuvre.

AUTRES EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

Protection des renseignements personnels et accès à l'information

Conformément à ses obligations en la matière, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation diffuse, sur son site Web, les documents et les renseignements énumérés au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.

De même, le Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels veille au respect des responsabilités et des obligations en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, notamment pour ce qui est des sondages. En effet, ce comité doit procéder à l'évaluation des projets de sondage qui nécessitent la collecte ou l'utilisation de renseignements personnels. Au cours de la dernière année, quatre projets de sondage ont ainsi été évalués.

Le tableau ci-dessous présente les principales statistiques opérationnelles 2012-2013 relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels.

DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION	NOMBRE	%
Décisions		
Demandes acceptées et renseignements transmis	152	50
Demandes acceptées partiellement[89]	62	21
Demandes refusées[89]	89	29
Types de demandes[90]		
Accès aux documents	269	89
Accès aux renseignements personnels	52	18
Avis et consultation	23	8
Demandes ayant fait l'objet d'un appel devant la Commission d'accès à l'information	4	1

89. Principaux motifs de refus : protection des renseignements personnels et incidence sur les relations intergouvernementales, sur l'administration de la justice, sur l'économie ou sur les décisions administratives.
90. Une demande peut être de plusieurs types et ainsi être comptabilisée plus d'une fois.

Changements climatiques

En vue de la réalisation de l'**action 16** du Plan d'action gouvernemental 2006-2012 sur les changements climatiques, le Ministère a réalisé plusieurs projets visant à améliorer l'efficacité énergétique de ses propriétés.

À l'ITA, campus de Saint-Hyacinthe :

- La réfection de l'enveloppe du bâtiment principal au cours de l'année a permis de moderniser le vitrage d'origine en installant un vitrage à haut rendement énergétique, d'isoler partiellement certaines sections des murs extérieurs lors du changement de briques et d'éliminer les fuites d'air du périmètre extérieur.
- La construction du Pavillon horticole écoresponsable a été conçue de manière à atteindre une meilleure efficacité énergétique, entre autres par l'utilisation de la géothermie pour le chauffage et le refroidissement du bâtiment et par la mise en place d'une ventilation naturelle. On estime que ce bâtiment présenterait une performance énergétique meilleure, dans une proportion de 64,1 %, que celle correspondant aux normes du Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments (CMNEB).
- La construction du Complexe de diagnostic et d'épidémiosurveillence vétérinaires du Québec (CDEVQ), basée sur des critères de certification LEED, permettra d'atteindre une performance énergétique de 30 à 35 % meilleure que celle correspondant aux normes du CMNEB.

À l'ITA, campus de La Pocatière :

- La régulation du système de chauffage et de climatisation du bâtiment principal permet maintenant de contrôler la température du bâtiment pendant les périodes d'inoccupation.
- Une étude d'efficacité énergétique a été effectuée en ce qui concerne le bâtiment principal. Une des recommandations de cette étude a déjà été suivie, soit celle qui consiste à fermer la serre B en hiver pour diminuer la consommation d'énergie.

En ce qui concerne l'**action 17**, le Ministère a adopté, en décembre 2012, son plan de navettage durable. Parmi les autres actions réalisées, mentionnons notamment :

- L'organisation d'activités pour encourager l'utilisation des transports actifs et en commun au Ministère ;
- La tenue d'un sondage sur les habitudes de déplacement du personnel du Ministère.

Emploi et qualité de la langue française

La Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration a été rendue publique au mois d'avril 2011. Elle a pour objet de guider les ministères et les organismes dans leurs pratiques linguistiques et de permettre à l'Administration de jouer un rôle exemplaire et moteur dans l'application de la Charte de la langue française. Elle remplace l'ancienne politique, qui datait de 1996.

En s'appuyant sur sa propre politique linguistique, établie en 1997, le Ministère s'acquitte de son office à l'égard de l'application de la Charte de la langue française, notamment au regard de l'emploi et de la qualité du français ainsi que de la primauté de cette langue dans ses activités. En outre, conformément aux exigences de la Politique gouvernementale, le Ministère est à revoir sa propre politique linguistique. Cette tâche de renouvellement devrait trouver son terme en 2013-2014.

Au cours de l'année 2012-2013, la vigilance s'est maintenue en ce qui concerne la mise en application de la Politique gouvernementale et le respect des dispositions de la Charte de la langue française au sein du Ministère. Ainsi, la personne-ressource en la matière a été mise à contribution à quinze reprises par des gestionnaires ou des membres du personnel pour expliquer des éléments de la Charte, de la Politique gouvernementale ou de la politique linguistique du Ministère, ainsi que les droits et obligations du Ministère sur ce chapitre. Ses interventions avaient trait pour l'essentiel à des demandes d'information sur l'emploi d'une langue seconde, en l'occurrence l'anglais, dans certaines activités du Ministère, sur la correspondance, sur la traduction de documents, etc.

Analyse différenciée selon les sexes (ADS) des jeunes de la relève agricole

La politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* a été lancée en 2006 par le ministère de la Culture et des Communications[91]. L'analyse différenciée selon les sexes (ADS), l'un des instruments rattachés à la gouvernance de cette politique, est l'approche qui définit la volonté d'intégrer le principe d'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des décisions gouvernementales ainsi que dans les instances régionales et locales. L'ADS a pour objet de discerner de façon préventive les effets distincts sur les femmes et les hommes que pourrait avoir l'adoption d'un projet, d'une politique ou d'un programme tout en tenant compte des réalités et des besoins différenciés selon les sexes. La collecte de données ou les études sont souvent un préalable aux étapes subséquentes de l'ADS. Elles servent à prévenir ou à corriger des inégalités entre les femmes et les hommes.

Pour sa part, le Ministère s'est engagé à mener une action dans le cadre du Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015. Il s'agit de l'action 3, soit *Réaliser une ADS dans le cas des jeunes de la relève agricole*. À cette fin, en 2012-2013, l'analyse des données sexuées sur la relève agricole et la rédaction du rapport *Relève agricole féminine : des parcours qui se distinguent de ceux des hommes* ont été effectuées. Les jeunes agricultrices et agriculteurs de moins de 40 ans constituent le groupe cible.

91. Ce ministère était alors connu comme étant le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Occupation et vitalité des territoires

Sous la responsabilité du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016 a été rendue publique le 10 novembre 2011. Cette stratégie propose une vision d'avenir, soit celle de territoires riches de leur diversité et de leur patrimoine, forts de l'engagement des collectivités dans leur milieu de vie, lesquelles façonnent ensemble un Québec ouvert sur le monde, dynamique et prospère.

À l'occasion du lancement de la Stratégie, un document d'accompagnement a été rendu public. Ce document présente 169 actions qui ont été mises en œuvre par les différents ministères et organismes du gouvernement du Québec pour la période de 2011 à 2013. Le MAPAQ est responsable de la réalisation des 9 actions qui le concernent.

ACTION DU MINISTÈRE	ÉTAT DE SITUATION	RÉALISATION
Mettre en œuvre les plans d'action des volets Établissement et relève agricole et Établissement et relève dans les pêches et l'aquaculture commerciales de la Politique jeunesse **(action 9.19)**	En cours	Pour prendre connaissance des réalisations : **Action 16** du Plan d'action ministériel de développement durable 2009-2015 (p. 115).
Soutenir le développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales **(action 9.20)**	En cours	Pour prendre connaissance des réalisations : Section **Produits aux caractéristiques distinctives** de l'axe 1 du 1er enjeu (p. 46) ; Section **Accompagnement d'entreprises** de l'axe 1 du 2e enjeu (p. 56) ; Section **Relève** de l'axe 1 du 2e enjeu (p. 58) ; Section **Innovation** de l'axe 2 du 2e enjeu (p. 63).
Mettre en œuvre la Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles **(action 9.21)**	En cours	Pour prendre connaissance des réalisations : Section **Accompagnement d'entreprises** de l'axe 1 du 2e enjeu (p. 56).
Poursuivre la mise en œuvre du Programme de diversification et de commercialisation en circuit court en région **(action 9.22)**	Terminé	Pour prendre connaissance des réalisations : Section **Offre diversifiée de produits** de l'axe 3 du 2e enjeu (p. 65).
Mettre en œuvre le Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région **(action 9.23)**	En cours	Pour prendre connaissance des réalisations : Section **Marché intérieur** de l'axe 3 du 1er enjeu (p. 52). De plus, en 2012-2013, un peu plus de 900 000 $ ont été investis particulièrement dans la promotion des produits alimentaires régionaux.
Dresser le bilan de projets pilotes visant à élaborer des plans de développement de la zone agricole **(action 9.24)**	Terminé	Pour prendre connaissance des réalisations : Section **Plan de développement de la zone agricole** de l'axe 2 du 3e enjeu (p. 75).

ACTION DU MINISTÈRE	ÉTAT DE SITUATION	RÉALISATION
Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de soutien à la transformation alimentaire **(action 9.25)**	Terminé	La Stratégie de soutien à la transformation alimentaire, lancée le 6 octobre 2009, s'est terminée le 31 mars 2012. De nouveaux programmes sont actuellement en cours d'élaboration.
Mettre en œuvre le Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture **(action 9.26)**	En cours	Pour prendre connaissance des réalisations : Section **Multifonctionnalité de l'agriculture** de l'axe 2 du 3e enjeu (p. 76).
Rendre public un indice de disponibilité du territoire agricole **(action 12.5)**	En cours	Pour faciliter le processus de planification et de gestion de l'aménagement du territoire, le Ministère élabore un indice de disponibilité du territoire agricole qui permettra de faire le suivi de l'évolution de la superficie des terres agricoles disponibles et pouvant être cultivées.

Allégement réglementaire et administratif pour les entreprises

Les formalités administratives découlent des lois et règlements ; elles en constituent les modalités d'application concrètes. La conformité avec les exigences en vigueur entraîne des coûts directs pour les entreprises et le gouvernement en raison du temps, de l'équipement ou des fonds nécessaires pour y donner suite.

Ce contexte d'ensemble et des demandes répétées des milieux d'affaires, véhiculées notamment dans les rapports des groupes-conseils et les enquêtes de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), ont incité le gouvernement du Québec à faire de la réduction des formalités administratives imposées aux entreprises l'une de ses priorités en matière de développement économique.

Formalités administratives imposées aux entreprises

Conformément au plan d'action gouvernemental en la matière, le Ministère a participé aux travaux annuels d'inventaire et d'évaluation du coût des formalités administratives imposées aux entreprises afin de déposer ses résultats auprès du ministère des Finances et de l'Économie.

Les données de l'année civile 2012 n'étant pas disponibles au moment de la production de ce rapport annuel de gestion, elles seront présentées dans la prochaine édition.

Pour l'année 2011, le nombre de formalités est demeuré stable à 23. Le volume total de permis, de rapports et de formulaires d'enregistrement a, quant à lui, diminué de 1,8 % entre 2010 et 2011, passant de 82 019[92] à 80 528.

Le coût total des formalités assumé par les entreprises a globalement diminué de 7,7 % entre 2010 et 2011, passant de 5 078 759 $[93] à 4 686 590 $. Cette baisse est principalement liée au processus allégé pour l'enregistrement des exploitations agricoles. En 2010, cette formalité représentait à elle seule près de 74 % du coût total des formalités administratives imposées aux entreprises par le Ministère.

Entre 2004 et la fin de l'année 2011, le Ministère a réduit le coût des formalités administratives imposées aux entreprises de 25,4 %. La cible gouvernementale est de réduire ce coût d'au moins 20 %.

92. Résultat mis à jour depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2011-2012*.
93. Résultat mis à jour depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2011-2012*.

Plan de réduction du coût des formalités administratives 2012-2015

Par le Plan de réduction du coût des formalités administratives 2012-2015, le Ministère pose plusieurs gestes concourant à l'objectif gouvernemental d'allégement du fardeau réglementaire et administratif des entreprises. Ainsi, on note les réalisations suivantes pour la dernière année :

Plan d'action législatif et réglementaire pour réformer le régime des permis et des règlements en alimentation

La Loi visant la régularisation et le développement d'abattoirs de proximité a permis d'officialiser des allégements aux normes d'équipement. Ces allégements permettent de réduire certains coûts pour se conformer aux exigences en vigueur, sans affecter le risque pour la santé des consommateurs.

Développement de formulaires allégés et de trousses d'information pour les permis de transformation alimentaire et de vente en gros

Le Ministère a enclenché des travaux pour simplifier la démarche à entreprendre pour obtenir un permis de vente en gros de produits carnés ou un permis d'exploitation d'usine laitière et l'expliquer aux demandeurs. En 2012-2013, le Ministère a revu les processus de travail concernés et deux trousses (formulaire et guide) visant à soutenir le demandeur de permis sont en cours de préparation.

Il est à noter que, depuis 2011-2012, les demandeurs de permis pour les établissements de restauration et les commerces de détail ont accès à une nouvelle trousse d'information. Les objectifs ont été atteints dans ces secteurs, notamment en ce qui a trait à la simplification.

Simplification du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA)

Le PCTFA permet de réduire, pour l'exploitation agricole enregistrée, le coût des taxes foncières et des compensations applicables à l'égard de ses immeubles (terres et bâtiments). Il est universel et couvre l'ensemble des exploitations agricoles enregistrées (environ 30 000). Le remboursement est versé sous forme d'avance (crédit) par la municipalité en réduction du compte de taxes municipales du propriétaire foncier. Le Ministère rembourse à la municipalité le crédit accordé.

Chaque année, le Ministère estime le crédit transmis à la municipalité avec les données de l'exploitant de l'année courante pour l'année suivante. À la fin de l'année financière, il vérifie son estimation et ajuste son aide au besoin. Cet ajustement génère des paiements par chèque ou des factures, selon le cas.

Le PCTFA fait présentement l'objet d'une révision de son approche administrative et une prestation électronique de services (PES) sera mise en place afin de permettre aux exploitants et aux propriétaires de consulter et de suivre l'évolution de leur dossier. Les clients pourront aussi ajouter, modifier ou retirer des unités d'évaluation et faire des demandes d'aide par l'entremise d'un code d'accès.

Enregistrement en continu et PES intégrée pour le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA)

Des modifications ont été proposées pour alléger le processus de renouvellement de l'enregistrement des exploitations agricoles. Les objectifs sont de préconiser l'approche du service à la clientèle, c'est-à-dire de faciliter la tâche au client et d'optimiser nos façons de faire dans un esprit de saine gestion.

Ainsi, le Ministère ne fera plus d'opération massive téléphonique pour procéder à ce renouvellement ; il procédera plutôt de façon continue. Il répartira sur 3 ans le renouvellement d'environ 30 000 exploitations agricoles enregistrées, soit environ 10 000 exploitations par année. De cette façon, le Ministère allégera le travail des ressources en région et facilitera le renouvellement de la fiche d'enregistrement pour les exploitants.

De plus, par la prestation électronique de services (PES) mise en place pour le PCTFA, une partie des renseignements du dossier d'enregistrement pourra être mise à jour plus régulièrement par les clients.

Révision des outils et du processus de délivrance des permis de pêche commerciale

L'objectif général de cette révision consiste à actualiser le processus de délivrance des permis de pêche commerciale pour les espèces diadromes[94] et d'eau douce, à en moderniser les procédés et à optimiser le suivi statistique dans le but d'améliorer l'offre de service ministérielle en la matière.

Le projet se décline en deux volets. Le premier consiste à élaborer une politique de délivrance des permis de pêche commerciale pour les espèces diadromes et d'eau douce adaptée aux nouvelles conditions d'exercice de la pêche commerciale en eaux intérieures. Le second volet vise plutôt la révision du système d'information actuel pour faciliter notamment le traitement statistique des captures.

En février 2013, la directive ministérielle *Politique et procédures de délivrance des permis de pêche commerciale aux espèces anadromes*[95]*, catadromes*[96] *et d'eau douce* a été adoptée. Cette directive a été élaborée en tenant compte de positions exprimées par différents représentants des associations de pêcheurs au cours des dernières années et en s'assurant de ne pas augmenter le fardeau administratif des entreprises.

Des travaux d'analyse et d'évaluation sont actuellement en cours quant à la révision du système d'information. Ces travaux visent en premier lieu une amélioration de l'efficacité organisationnelle qui pourrait également se traduire par un allégement administratif.

94. Terme général utilisé pour qualifier des poissons qui migrent librement entre l'eau salée et l'eau douce, soit les poissons **anadromes** et **catadromes**.
95. Un poisson **anadrome** est un poisson migrateur qui vit en eau salée et se reproduit en eau douce (par exemple, l'omble de fontaine ou l'esturgeon noir).
96. Un poisson **catadrome** est un poisson migrateur qui vit en eau douce et qui se reproduit en eau salée (par exemple, l'anguille d'Amérique).

Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec

Vérificateur général du Québec

Le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) demande aux ministères et organismes de faire état des actions entreprises afin de donner suite aux recommandations formulées par le Vérificateur général du Québec au cours de l'année ou des années antérieures.

Les ministères et organismes peuvent cesser de faire état de ces actions lorsqu'ils jugent que les recommandations ont trouvé une réponse suffisante ou si elles sont devenues désuètes, par exemple en raison de changements organisationnels. Dans le cas où le Vérificateur général du Québec en jugerait autrement à l'occasion des suivis qu'il effectue, les ministères et organismes devront faire état des nouvelles démarches entreprises pour résoudre les problèmes qui perdurent.

Pour 2012-2013, aucun suivi n'a été nécessaire pour le Ministère.

Commissaire au développement durable

Ainsi que le prévoit l'article 17 de la Loi sur le développement durable, les ministères et organismes doivent annuellement indiquer, le cas échéant, les mesures prises à la suite de recommandations ou de commentaires formulés par le commissaire au développement durable.

Pour 2012-2013, le commissaire n'a formulé aucune recommandation ni aucun commentaire à l'endroit du Ministère.

ANNEXES

LOIS ADMINISTRÉES

Lois administrées par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

- Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (c. M-14)
- Loi sur les produits alimentaires (c. P-29)
- Loi sur la protection sanitaire des animaux (c. P-42)
- Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants (c. A-20.03)
- Loi sur l'Ordre national du mérite agricole (c. O-7.001)
- Loi sur le mérite national de la restauration et de l'alimentation (c. M-11.3)
- Loi sur la protection des animaux pur sang (c. P-36)
- Loi sur les races animales du patrimoine agricole du Québec (c. R-0.01)
- Loi sur les cités et villes (c. C-19, 29.2 et 29.2.1)
- Code municipal du Québec (c. C-27.1, 10.9 et 10.10)
- Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (c. C-61.1, articles 42 et 43)
- Loi sur les sociétés agricoles et laitières (c. S-23)
- Loi sur les sociétés d'horticulture (c. S-27)
- Loi sur les terres agricoles du domaine de l'État (c. T-7.1)
- Loi sur l'aquaculture commerciale (c. A-20.2)
- Loi sur le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec (c. B-7.1)
- Loi sur la commercialisation des produits marins (c. C-32.1)
- Loi sur la protection sanitaire des cultures (c. P-42.1)
- Loi sur le financement de la pêche commerciale (c. F-1.3)
- Loi sur le mérite national de la pêche et de l'aquaculture (c. M-11.2)
- Loi sur les pêcheries commerciales et la récolte commerciale de végétaux aquatiques (c. P-9.01)
- Loi sur la transformation des produits marins (c. T-11.01)
- Loi visant la régularisation et le développement d'abattoirs de proximité (c. R-19.1)
- Loi sur la Raffinerie de sucre du Québec (c. R-0.1)
- Loi concernant les paramètres sectoriels de certaines mesures fiscales (c. P-5.1), annexe B
- Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture (c. A-2)

Lois administrées par La Financière agricole du Québec

- Loi sur La Financière agricole du Québec (c. L-0.1)
- Loi sur l'assurance-récolte (c. A-30)
- Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles (c. A-31)

Lois administrées par la Commission de protection du territoire agricole du Québec

- Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (c. P-41.1)
- Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents (c. A-4.1)

Lois administrées par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

- Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (c. M-35.1)
- Loi sur les producteurs agricoles (c. P-28)

POUR NOUS JOINDRE

Les coordonnées du siège social du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sont les suivantes :

200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1R 4X6
Renseignements généraux : 418 380-2110
Sans frais : 1 888 222-MAPA (6272)
Site Web : www.mapaq.gouv.qc.ca

Pour connaître les coordonnées des directions régionales, veuillez consulter le site Web du Ministère à la rubrique « Nous joindre ».

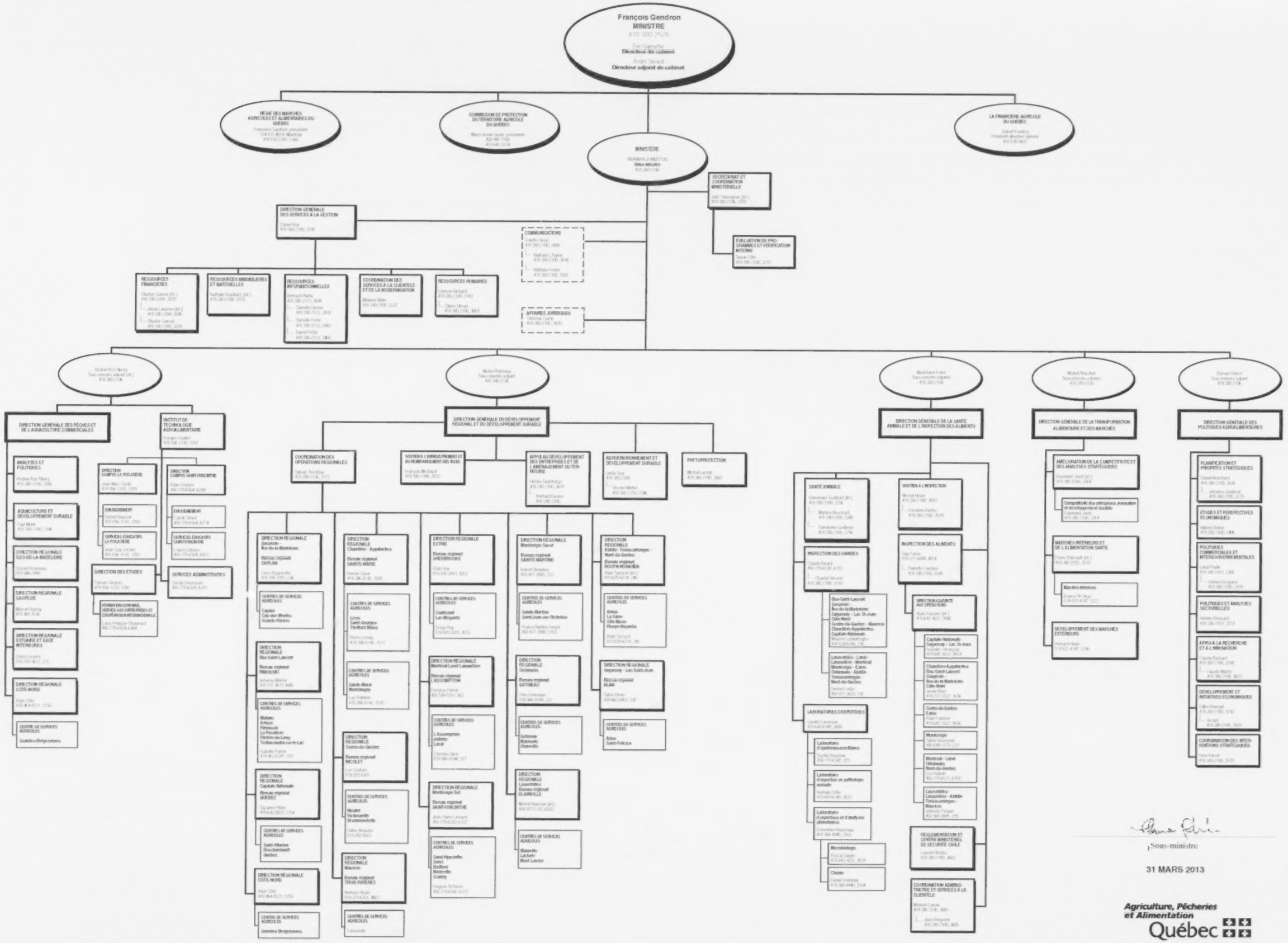
François Gendron
MINISTRE
Éric Duhaime
Directeur de cabinet
André Savard
Directeur adjoint de cabinet
RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC
COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC
LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC
MINISTÈRE
SOUS-MINISTRIAT
Sous-ministre
SECRÉTARIAT ET COORDINATION MINISTÉRIELLE
ÉVALUATION DE PROGRAMMES ET VÉRIFICATION INTERNE
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES À LA GESTION
COMMUNICATIONS
AFFAIRES JURIDIQUES
RESSOURCES FINANCIÈRES
RESSOURCES IMMOBILIÈRES ET MATÉRIELLES
RESSOURCES INFORMATIONNELLES
COORDINATION DES SERVICES À LA CLIENTÈLE ET DE LA MODERNISATION
RESSOURCES HUMAINES
Sous-ministre adjoint
DIRECTION GÉNÉRALE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE COMMERCIALES
INSTITUT DE TECHNOLOGIE AGROALIMENTAIRE
ANALYSES ET POLITIQUES
AQUACULTURE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
DIRECTION RÉGIONALE ÎLES-DE-LA-MADELEINE
DIRECTION RÉGIONALE GASPÉSIE
DIRECTION RÉGIONALE ESTUAIRE ET EAUX INTÉRIEURES
DIRECTION RÉGIONALE CÔTE-NORD
CENTRE DE SERVICES AGRICOLES
Grandes-Bergeronnes
DIRECTION CAMPUS LA POCATIÈRE
ENSEIGNEMENT
SERVICES ÉDUCATIFS LA POCATIÈRE
DIRECTION DES ÉTUDES
FORMATION CONTINUE, SERVICES AUX ENTREPRISES ET COOPÉRATION INTERNATIONALE
DIRECTION CAMPUS SAINT-HYACINTHE
ENSEIGNEMENT
SERVICES ÉDUCATIFS SAINT-HYACINTHE
SERVICES ADMINISTRATIFS
DIRECTION GÉNÉRALE DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
COORDINATION DES OPÉRATIONS RÉGIONALES
SOUTIEN À L'ENREGISTREMENT ET AU REMBOURSEMENT DES BUSES
APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
AGROENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
PHYTOPROTECTION
DIRECTION RÉGIONALE Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine
Bureau régional CAPLAN
CENTRES DE SERVICES AGRICOLES
Caplan
Cap-aux-Meules
Grande-Rivière
DIRECTION RÉGIONALE Bas-Saint-Laurent
Bureau régional RIMOUSKI
CENTRES DE SERVICES AGRICOLES
Matane
Amqui
Rimouski
La Pocatière
Rivière-du-Loup
Trois-Pistoles
Cabano
DIRECTION RÉGIONALE Capitale-Nationale
Bureau régional QUÉBEC
CENTRES DE SERVICES AGRICOLES
Saint-Hilarion
Deschambault
Québec
DIRECTION RÉGIONALE CÔTE-NORD
CENTRE DE SERVICES AGRICOLES
Grandes-Bergeronnes
DIRECTION RÉGIONALE Chaudière - Appalaches
Bureau régional SAINTE-MARIE
CENTRES DE SERVICES AGRICOLES
Lévis
Saint-Georges
Thetford Mines
CENTRES DE SERVICES AGRICOLES
Sainte-Marie
Montmagny
DIRECTION RÉGIONALE Centre-du-Québec
Bureau régional NICOLET
CENTRES DE SERVICES AGRICOLES
Nicolet
Victoriaville
Drummondville
DIRECTION RÉGIONALE Mauricie
Bureau régional TROIS-RIVIÈRES
CENTRE DE SERVICES AGRICOLES
DIRECTION RÉGIONALE Estrie
Bureau régional SHERBROOKE
CENTRES DE SERVICES AGRICOLES
Coaticook
Lac-Mégantic
DIRECTION RÉGIONALE Montréal-Laval-Lanaudière
Bureau régional L'ASSOMPTION
CENTRES DE SERVICES AGRICOLES
L'Assomption
Joliette
Laval
DIRECTION RÉGIONALE Montérégie Est
Bureau régional SAINT-HYACINTHE
CENTRES DE SERVICES AGRICOLES
Saint-Hyacinthe
Sorel
Bedford
Marieville
Granby
DIRECTION RÉGIONALE Montérégie Ouest
Bureau régional SAINTE-MARTINE
CENTRES DE SERVICES AGRICOLES
Sainte-Martine
Saint-Jean-sur-Richelieu
DIRECTION RÉGIONALE Outaouais
Bureau régional GATINEAU
CENTRES DE SERVICES AGRICOLES
Gatineau
Maniwaki
Wakefield
DIRECTION RÉGIONALE Laurentides
Bureau régional SAINTE-ADÈLE
CENTRES DE SERVICES AGRICOLES
Blainville
Lachute
Mont-Laurier
DIRECTION RÉGIONALE Abitibi - Témiscamingue - Nord-du-Québec
Bureau régional ROUYN-NORANDA
CENTRES DE SERVICES AGRICOLES
Amos
La Sarre
Ville-Marie
Rivière-Ricaudie
DIRECTION RÉGIONALE Saguenay - Lac-Saint-Jean
Bureau régional ALMA
CENTRES DE SERVICES AGRICOLES
Alma
Saint-Félicien
Sous-ministre adjoint
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ ANIMALE ET DE L'INSPECTION DES ALIMENTS
SANTÉ ANIMALE
INSPECTION DES VIANDES
Bas-Saint-Laurent - Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine - Saguenay - Lac-St-Jean - Côte-Nord - Centre-du-Québec - Mauricie - Chaudière-Appalaches - Capitale-Nationale
Laurentides - Laval - Lanaudière - Montréal - Montérégie - Estrie - Outaouais - Abitibi-Témiscamingue - Nord-du-Québec
LABORATOIRES D'EXPERTISES
Laboratoire d'épidémiosurveillance
Laboratoire d'expertises en pathologie animale
Laboratoire d'expertises et d'analyses alimentaires
Microbiologie
Chimie
SOUTIEN À L'INSPECTION
INSPECTION DES ALIMENTS
DIRECTION À LA SUITE AUX OPÉRATIONS
Capitale-Nationale - Saguenay - Lac-St-Jean
Chaudière-Appalaches - Bas-Saint-Laurent - Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine - Côte-Nord
Centre-du-Québec - Estrie
Montérégie
Montréal - Laval - Outaouais - Nord-du-Québec
Laurentides - Lanaudière - Abitibi-Témiscamingue - Mauricie
RÉGLEMENTATION ET CENTRE MINISTÉRIEL DE SÉCURITÉ CIVILE
COORDINATION ADMINISTRATIVE ET SERVICES À LA CLIENTÈLE
Sous-ministre adjoint
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE ET DES MARCHÉS
AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DES ANALYSES STRATÉGIQUES
Compétitivité des entreprises, innovation et développement durable
MARCHÉS INTÉRIEURS ET DE L'ALIMENTATION SANTÉ
Marchés extérieurs
DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS EXTÉRIEURS
Sous-ministre adjoint
DIRECTION GÉNÉRALE DES POLITIQUES AGROALIMENTAIRES
PLANIFICATION ET PRIORITÉS STRATÉGIQUES
ÉTUDES ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES
POLITIQUES COMMERCIALES ET INTERGOUVERNEMENTALES
POLITIQUES ET ANALYSES SECTORIELLES
APPUI À LA RECHERCHE ET À L'INNOVATION
DÉVELOPPEMENT ET INITIATIVES ÉCONOMIQUES
COORDINATION DES INTERVENTIONS STRATÉGIQUES
Sous-ministre
31 MARS 2013
Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Québec

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation
Québec

13-0098